
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 10 janvier 2011

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 4)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 4)
<i>Appel</i> nominal	(p. 4)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 4)
<i>Hommage</i> à la mémoire de messieurs Alain Imbert et Jacques Moulinier	(p. 4)
<i>Installation</i> de monsieur Jean-Louis Schuk dans ses fonctions de conseiller communautaire	(p. 5)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossier n° 2011-1957)	(p. 5)
<i>Annexe</i> - Budget primitif 2011 (dossier n° 2011-1958) - Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le Vice-Président Darne	(p. 37)

Le texte des délibérations n° 2011-1957 à 2011-2000 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 404.

N° 2011-1957 <i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 15 novembre 2010 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 -</i>	(p. 5)
---	--------

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2011-1958 <i>Budget primitif 2011 - Budget principal -</i>	(p. 5)
N° 2011-1959 <i>Budget primitif 2011 - Budget annexe des eaux -</i>	(p. 5)
N° 2011-1960 <i>Budget primitif 2011 - Budget annexe de l'assainissement -</i>	(p. 5)
N° 2011-1961 <i>Budget primitif 2011 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe -</i>	(p. 5)
N° 2011-1962 <i>Budget primitif 2011 - Budget annexe du restaurant communautaire -</i>	(p. 5)
N° 2011-1963 <i>Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Révision des autorisations d'engagements globales pour 2011 -</i>	(p. 5)
N° 2011-1964 <i>Programmation pluriannuelle des investissements - Révision des autorisations de programme globales pour 2011 -</i>	(p. 5)
N° 2011-1965 <i>Application de la taxe professionnelle unique - Dotation de solidarité communautaire -</i>	(p. 5)
N° 2011-1966 <i>Opérations globalisées 2011 - Patrimoine communautaire, véhicules, mobiliers et matériels - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 34)
N° 2011-1967 <i>Maintenance et renouvellement informatique - Programme d'actions pour l'année 2011 - Opérations globalisées de la direction des systèmes d'information et des télécommunications - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 34)

N° 2011-1968	<i>Lyon 6° - Remplacement du système de gestion technique du bâtiment (GTB) de la Cité Centre des Congrès - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 34)
N° 2011-1969	<i>Fourniture, mise en oeuvre et maintenance d'une solution logicielle de coordination des travaux de voirie et prestations associées (Système Chorus) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 relatif au transfert du marché -</i>	(p. 34)
N° 2011-1970	<i>Modification du tableau des effectifs -</i>	(p. 34)

COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2011-1971	<i>Programmation des opérations globalisées de voirie 2011 - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 23)
N° 2011-1972	<i>Plan intercommunal d'accessibilité de la voirie et des espaces publics - Année 2011 -</i>	(p. 24)
N° 2011-1973	<i>Oullins - Pôle multimodal de la Saulaie - Mail Semard - Ouverture de la concertation préalable -</i>	(p. 25)
N° 2011-1974	<i>Charly, Irigny, Vernaison - Requalification du chemin des Flaches - Bilan et clôture de la concertation préalable -</i>	(p. 34)
N° 2011-1975	<i>Lyon 3°, Lyon 6°, Lyon 7° - Réaménagement de la rue Garibaldi - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 26)
N° 2011-1976	<i>Meyzieu - Restructuration de la rue De Lattre de Tassigny - Réalisation du réseau mutualisé de télécommunications (RMT) et dévoiement du réseau France Télécom - Convention de maîtrise d'ouvrage avec France Télécom -</i>	(p. 31)
N° 2011-1977	<i>Corbas - Aménagement du carrefour entre le boulevard Jean Mermoz (RD 148) et la rue de l'Aviation - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Rhône -</i>	(p. 35)
N° 2011-1978	<i>Collonges au Mont d'Or - Chemin des Ecoliers - Aménagement de voie nouvelle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 35)
N° 2011-1979	<i>Collonges au Mont d'Or - Chemin des Ecoliers - Aménagement d'une voie nouvelle - Modification des dates de la concertation préalable -</i>	(p. 35)
N° 2011-1980	<i>Corbas - Aménagement de la voie nouvelle 24 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 35)
N° 2011-1981	<i>Décines Charpieu - Requalification de la rue Michelet - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 35)
N° 2011-1982	<i>Ecully - Zone 30 phase 2 - Aménagement de l'avenue Paul Santy, chemin du Hêtre Pourpre, chemin de Grand Vaux, rue Edouard Payen - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 35)
N° 2011-1983	<i>Saint Cyr au Mont d'Or - Chemin de Champlong - Requalification de voie - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 35)
N° 2011-1984	<i>Décines Charpieu - Etude de la voie nouvelle n° 17 entre les rues Coli et Danton - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 35)

COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2011-1985	<i>Opérations globalisées 2011 de la direction de la propreté - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 32)
N° 2011-1986	<i>Programmes de travaux annuels 2011 opérations globalisées - Interventions sur le réseau d'eau potable - Sécurité de la ressource - Sécurité de la distribution - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 35)
N° 2011-1987	<i>Programmation 2011 des opérations globalisées de galeries drainantes, de maîtrise des eaux pluviales et réseaux hydrauliques de défense incendie - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 35)
N° 2011-1988	<i>Programmation des opérations globalisées 2011 liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe de l'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 32)
N° 2011-1989	<i>Service public de l'eau potable de Givors et Grigny - Choix du futur mode de gestion - Délégation de service public -</i>	(p. 33)
N° 2011-1990	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet d'accès à l'eau potable et d'appui au développement d'un service public de gestion des ressources en eau dans le district du Damot Gale et du Bolo Sore dans le sud de l'Ethiopie -</i>	(p. 35)

N° 2011-1991	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association des ressortissants du secteur de Marena Gadiaga vivant en France pour le projet de réalisation d'un système d'alimentation en eau potable dans le village de Marena Gadiaga au Mali -</i>	retiré
N° 2011-1992	<i>Mions - Restructuration du réseau d'eaux pluviales du secteur Libération - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 35)
N° 2011-1993	<i>Rillieux la Pape - Restructuration de l'aire d'accueil des gens du voyage - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 35)

COMMISSION URBANISME

N° 2011-1994	<i>Albigny sur Saône, Bron, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Chassieu, Collonges au Mont d'Or, Corbas, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Lyon, Lyon 1^{er}, Lyon 2^e, Lyon 3^e, Lyon 4^e, Lyon 5^e, Lyon 6^e, Lyon 7^e, Lyon 8^e, Lyon 9^e, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Priest, Saint Romain au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Sathonay Camp, Sathonay Village, Solaize, Tassin la Demi Lune, Vaulx en Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Procédure de modification n° 7 (n° 9 pour la commune de Grigny et n° 2 pour la commune de Givors) et procédure de modification de périmètres de protection de monuments historiques - Approbation -</i>	(p. 36)
N° 2011-1995	<i>Sathonay Camp - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de révision simplifiée n° 12 - Projet mixte d'équipements publics et de logements - Ouverture de la concertation préalable à la révision simplifiée - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation - Débat sur les orientations d'aménagement et de développement durable -</i>	retiré
N° 2011-1996	<i>Rillieux la Pape - Projet d'aménagement des Balcons de Sermenaz - Bilan de la concertation préalable - Lancement de la procédure de consultation d'aménageurs -</i>	(p. 36)
N° 2011-1997	<i>Lyon 3^e - Aménagement de l'esplanade du Dauphiné - Phase 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 34)
N° 2011-1998	<i>Lyon 7^e - Parc Blandan - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
N° 2011-1999	<i>Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Couzon au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Lyon 9^e, Lyon 5^e, La Mulatière, Genay, Neuville sur Saône, Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Fontaines sur Saône, Caluire et Cuire, Lyon 4^e, Lyon 1^{er}, Lyon 2^e - Rives de Saône - Maisons du projet - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
N° 2011-2000	<i>Sathonay Village - Aménagement de la place Danis - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)

Présidence de monsieur Gérard Collomb
Président

Le lundi 10 janvier 2011 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 30 décembre 2010 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le Président et permettez-moi de remercier la presse d'avoir donné un sens à mon exercice de l'appel pour faire un beau classement.

(Monsieur Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

M. AUGOYARD : Est-ce que vous m'entendez ? *(Brouhaha)* Peut-être que si vous parliez moins fort, vous m'entendriez !

M. LE PRÉSIDENT : Si vous pouviez écouter, cela serait bien !

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le Président.

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Appell (pouvoir à Mme Pédrini), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Cochet (pouvoir à M. Petit), Ferraro (pouvoir à M. Serres), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Kimelfeld (pouvoir à M. Philip), Arrue (pouvoir à M. Brachet), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Deschamps (pouvoir à M. Rivalta), Muet (pouvoir à M. Roche), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse).

Hommage à la mémoire de messieurs Alain Imbert et Jacques Moulinier

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, avant de débiter notre séance, je voudrais rendre hommage à deux de nos collègues décédés à la fin de l'année dernière.

Tout d'abord, notre collègue Alain Imbert. Alain Imbert était conseiller communautaire depuis 2001. Il a succombé à une longue maladie contre laquelle il luttait avec courage depuis trois ans. Il était pour certains d'entre vous plus qu'un collègue, un ami et il laisse derrière lui un grand vide à la fois dans sa commune et comme responsable de notre Communauté urbaine.

Nous connaissons tous son attachement pour sa ville de Tassin la Demi Lune, dont il a été successivement adjoint au maire de 1977 à 1989, premier adjoint de 1989 à 1992 et maire de 1992 à 2004, ville à qui il a souhaité pouvoir laisser la succession à son premier adjoint Jean-Claude Desseigne. Evidemment, nous nous inclinons devant les Tassilunois pour qui c'est une disparition cruelle.

Durant ces trois décennies, il a occupé différentes responsabilités à l'échelle de l'agglomération, en tant que Vice-Président puis Président du Centre de gestion du Rhône depuis sa création en 1986, comme Vice-Président de la Fédération nationale des centres de gestion, comme délégué régional du CNFPT Rhône-Alpes Lyon et, enfin, comme administrateur, rapporteur du budget du CNFPT et membre de son Conseil national d'orientation.

C'était un homme d'expérience, un homme impliqué dans le fonctionnement de notre institution. Il aimait sa commune et ses habitants. Il a laissé à Tassin la Demi Lune la réalisation du théâtre de l'Atrium et la médiathèque. Il aimait son agglomération, apportait ses compétences et son expérience à de nombreux groupes de travail. Dans le cadre de ses fonctions actuelles au sein de la Communauté urbaine, il assurait ainsi la présidence de la commission déplacements et voirie. Il était, par ailleurs, membre du comité technique paritaire, de la commission permanente de délégation de service public, de la commission mixte chargée de la réalisation du tronçon ouest du périphérique.

La disparition d'Alain Imbert est une perte pour notre Communauté urbaine.

Nous avons appris également, de manière plus brutale, la disparition de Jacques Moulinier. Jacques Moulinier s'était retiré de la vie publique il y a quelques années. En même temps, il avait souhaité, après son retrait de la Communauté urbaine, de la municipalité de Lyon, pouvoir continuer. Il avait ainsi assumé des fonctions au Conseil de développement. Beaucoup se souviennent de Jacques Moulinier.

Je m'en souviens comme d'un adjoint à la ville de Lyon engagé très fortement dans l'urbanisme, à la fois dans un souci de gestion de détail de l'urbanisme de quartier mais en même temps dans

une vision d'ensemble sur l'agglomération. Il avait été, avec Jacques Rigaud, un des créateurs de l'Agence d'urbanisme et nous savons qu'il avait participé à l'élaboration du SDAU dans une vision qui, pour la première fois, était une vision d'ensemble. Quand on parle des documents de planification urbaine dans les agglomérations, on se souvient qu'à ce moment-là de la vie de notre agglomération, a vu se constituer la planification urbaine en France.

J'avais eu l'occasion de faire un déplacement avec lui. Nous étions allés voir les grandes villes américaines et, pour nous, c'était une découverte que de voir effectivement la façon moderne dont étaient gérées ces villes. Nous étions avec quelqu'un qui avait travaillé à l'Agence d'urbanisme de la ville de Lyon et à l'Agence d'urbanisme de New York. Donc nous avons pu nous forger une conception de ce que pouvaient être les documents de planification urbaine dans une grande ville comme celle de New York.

En même temps, il avait été à un tournant de l'histoire de Lyon puisque Lyon, après l'ère Pradélienne de grandes constructions, s'était à la fois penché sur son patrimoine, avait souhaité reconquérir son centre. Je pense que ces années-là marquent un tournant. Les quais de Saône, par exemple : ces merveilleuses couleurs florentines avaient été imaginées à cette époque-là où l'on commençait à penser que la ville n'était plus simplement d'extension mais de reconquête de son centre.

Voilà, cela a été, bien évidemment, une disparition brutale. Son épouse a souhaité que je puisse, en votre nom, représenter la Communauté urbaine à ses obsèques.

Pour nos deux collègues, je souhaite que nous puissions leur rendre hommage en respectant une minute de silence. Merci beaucoup.

(Une minute de silence est observée).

Installation de monsieur Jean-Louis Schuk dans ses fonctions de conseiller communautaire

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, nous avons le plaisir d'accueillir ce soir le maire et représentant d'une nouvelle commune adhérente à la Communauté urbaine.

Monsieur Jean-Louis Schuk, c'est avec joie que nous vous accueillons et nous ne doutons pas que Lissieu apportera sa dynamique et sa liaison avec le nord de notre agglomération. C'est un moment important que d'accueillir une nouvelle commune après Givors et Grigny. Bienvenue parmi nous !

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2011-1957 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 15 novembre 2010 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet du rapport numéro 2011-1957. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2011-1958 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2011 - Budget principal - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2011-1959 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2011 - Budget annexe des eaux - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2011-1960 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2011 - Budget annexe de l'assainissement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2011-1961 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2011 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2011-1962 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2011 - Budget annexe du restaurant communautaire - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2011-1963 - finances, institutions et ressources - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Révision des autorisations d'engagements globales pour 2011 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

N° 2011-1964 - finances, institutions et ressources - Programmation pluriannuelle des investissements - Révision des autorisations de programme globales pour 2011 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

N° 2011-1965 - finances, institutions et ressources - Application de la taxe professionnelle unique - Dotation de solidarité communautaire - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant à l'examen des différents dossiers, en commençant par les budgets qui nous sont présentés comme chaque année par monsieur Jacky Darne, à qui je demande de bien vouloir prendre place. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

(Projection de diapositives - VOIR annexe page 37).

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Cette première page du diaporama que j'ai l'honneur de présenter est dédiée à la commune de Lissieu.

Le nombre d'habitants de l'agglomération qui est de 1 280 497 n'a pas augmenté au cours de ces dix dernières années, principalement à cause de Lissieu, mais cette année Lissieu compte malgré tout dans l'augmentation du nombre d'habitants puisque pour 3 279 habitants, la Communauté urbaine s'est agrandie. La commune de Lissieu représente 0,3 % de la population du Grand Lyon ; même si c'est un pourcentage modeste, cela signifie que, pour apprécier notre budget de 2011, il faut prendre en compte ce pourcentage.

Evidemment, je fais un petit signe amical et personnel à monsieur Schuk pour avoir conduit les travaux d'évaluation et de dialogue avec la commune, préalablement au vote de la Communauté urbaine et à votre arrivée. Je crois, monsieur Schuk, que nous apprécierons votre engagement et votre capacité d'analyse et de proposition tout au long des années à venir. Donc merci pour tout cela.

Ce n'est pas la seule modification sur ce budget par rapport à l'année précédente : au 1^{er} janvier, nous avons une nouvelle compétence ; après la compétence tourisme prise l'année dernière qui a modifié le budget de l'année 2010, cette année, les réseaux de télécommunications ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral au mois de novembre et donc, même si les conséquences budgétaires restent modestes pour l'année 2011, nous avons intégré cette perspective dans le budget ; nous l'avions déjà fait par anticipation dans le plan mandat puisque je me permets de rappeler que nous avons inscrit une ligne budgétaire de 35 M€ pour favoriser le développement des réseaux de télécommunications, sur un total que nous avons évalué et envisagé, sur le mandat actuel et le mandat suivant, pour un total indicatif bien évidemment. Nous verrons bien, après l'étude actuelle conduite avec le Département sur le schéma directeur, ce qu'il en sera mais nous avons évalué cela à 90 M€.

Donc, évidemment, un contexte nouveau pour nous et aussi pour notre budget qui a été déjà décrit lors du débat d'orientation budgétaire dans nos perspectives, dont je me permets de rappeler -si elles n'ont pas changé- qu'elles sont toutes aussi importantes.

La première est celle d'une situation générale. J'ai lu par hasard aujourd'hui sur le site *Lyon-business.org* la première ligne qui était une comparaison de la richesse de notre agglomération avec d'autres agglomérations françaises. Il était indiqué : "Le PIB lyonnais est d'environ 30 000 € par tête alors que la moyenne européenne est de 23 000 € par tête". Et la comparaison, en quelques lignes brèves, était évidemment pour souligner l'avantage relatif de notre agglomération par rapport à d'autres, ce qui doit nous conduire, dans l'élaboration des budgets, des décisions que nous prenons, à réfléchir comment maintenir cet avantage comparatif, comment continuer à être attractif pour les habitants et pour les entreprises. C'est ce leitmotiv qui nous conduit à privilégier l'investissement et pas simplement le maintien des services et des dépenses de fonctionnement.

La deuxième caractéristique de ce budget -vous le savez bien- est qu'il se situe dans un contexte de réforme : réforme territoriale mais davantage, pour nous, réforme fiscale : la suppression de la taxe professionnelle crée du flou dans nos recettes comme les dotations de l'Etat du flou dans les compensations puisque, encore aujourd'hui, les services fiscaux nous indiquaient leur incapacité à chiffrer ce que pourrait être le reversement de cotisation calculé sur la valeur ajoutée des entreprises compte tenu des déclarations d'entreprises. C'est pourquoi nous ne voterons qu'au mois d'avril l'augmentation des impôts, sur proposition de l'Etat qui a évidemment conscience de cette difficulté-là à chiffrer. Il faut donc tenir compte de cette information, en particulier pour la ligne fiscale sur laquelle je vais revenir.

Les pourcentages qui apparaissent ici -il s'agit là du budget consolidé dont je me permets de rappeler qu'il est l'addition, en enlevant les mouvements de transferts, entre le budget principal, le budget d'assainissement, le budget de l'eau, le budget des opérations d'urbanisme en régie directe et le budget du restaurant communautaire- donnent l'évolution de notre budget.

Les recettes anticipent une augmentation éventuelle de notre produit fiscal sur lequel je reviendrai tout à l'heure pour dire que le montant n'est pas arrêté puisqu'il y a une incertitude sur les recettes que nous aurons définitivement. Nos dépenses de fonctionnement progressent de 3,4 %. Je vais développer aussi tout à l'heure un certain nombre d'informations mais ce qui est important c'est que, même en budget consolidé, les dépenses croissent moins que les recettes. Si on prend seulement le budget principal, l'écart est de 1 %.

Puisque les dépenses augmentent moins, notre autofinancement est significatif, soit 226,1 M€. Il s'agit d'un autofinancement en progression. C'est évidemment une des clés de ce budget et des décisions prises dans les années précédentes qui est de considérer que l'essentiel pour la compétitivité de notre agglomération c'est les investissements, que les demandes et les charges et les priorités d'investissements sont très importantes et qu'il convient donc de faire les efforts qui conviennent. Je redonnerai in fine les chiffres de comparaison avec les autres Communautés urbaines, vous verrez que notre effort est très significatif.

Cet autofinancement nous permet donc une augmentation significative de nos recettes d'investissement mais aussi de nos dépenses d'investissement. Je détaillerai un tout petit peu après ce qu'il y a dans les différents chapitres ; bien sûr, dans ces recettes et ces dépenses, ce n'est pas tout de l'investissement opérationnel, il y a aussi des opérations financières d'emprunts mais, au total, une augmentation extrêmement vive de nos dépenses d'investissement.

Je voudrais revenir maintenant sur une partie des recettes. A l'intérieur de 1,262 M€, ce qui a entraîné le plus de débats au cours des séances précédentes et en particulier du débat d'orientation budgétaire, c'est l'analyse des recettes. Je le décris brièvement, je reviendrai sur la ligne fiscalité et ses composantes, je ne fais donc que l'évoquer ici : 598 M€. Les attributions de compensation de l'Etat - 1,35 %. Je précise que le montant n'est pas connu définitivement. Après la loi de finances, il est possible que nous ayons une atténuation moindre que cela, auquel cas nous en tiendrons évidemment compte pour que l'augmentation envisagée de la taxe d'habitation soit inférieure à ce que nous avons indiqué.

Ce qui compte, c'est le produit total de nos recettes : 1,262 M€. Il y a donc une adaptation évidemment des variations fiscales, en fonction à la fois des notifications de l'Etat sur les recettes fiscales ou parafiscales que nous pouvons avoir et sur les dotations de l'Etat.

Pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les 2 % indiquent simplement une variation de volume ; le taux est prévu, en l'état actuel des choses, sans modification ni à la hausse ni à la baisse. Nous avons diminué l'année dernière très légèrement certaines parties de taux ; cette année, nous les maintenons comme proposition.

La redevance des fermiers pour le budget de l'eau suit le contrat qui nous lie avec les fermiers.

La produit de la redevance d'assainissement augmente de 0,6 %.

Quant aux autres recettes, elles sont en augmentation de 4,9 %. D'après les informations, sans optimisme excessif, les recettes de péage du boulevard périphérique nord de Lyon seraient à 31 M€. Ces recettes avaient diminué ces dernières années, nous avons une reprise de montant. Je rappelle qu'il y a eu une légère augmentation du tarif du passage à l'unité mais pas sur

les abonnements et les ventes de matériaux qui sont liés à la collecte des déchets. Donc une augmentation significative mais qui n'est pas optimiste. Certains services espèrent faire même plus que cette augmentation. Par prudence, nous avons inscrit plutôt le chiffre minimum.

Je rappelle -parce que c'est toujours encore une complication et une difficulté-, l'ensemble de la substitution à la taxe professionnelle qui correspond aux trois premières sommes qui sont ici, c'est-à-dire que nous avons, d'une part, des taxes sans pouvoir fixer librement les taux : la cotisation sur la valeur ajoutée, sur laquelle il y a une difficulté pour l'Etat de savoir aujourd'hui la partie qui revient à chaque territoire parce que les entreprises font des déclarations sur leur siège social et ne territorialisent pas systématiquement la répartition sur les différentes localisations de leurs établissements. L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux et la taxe sur les surfaces commerciales, dont les montants sont évidemment très inférieurs ; je crois que c'est 12 M€ environ.

Nous avons, par ailleurs, des taxes où nous pouvons fixer le taux comme la taxe d'habitation qui représente environ un peu plus de 130 M€ dans ce total, la cotisation foncière des entreprises et, pour un petit montant, comme dans les communes c'est assez faible, la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Je rappelle que, pour la cotisation foncière des entreprises, nous n'avons pas la possibilité de fixer le taux indépendamment de l'évolution des taux des impôts ménages et que c'est notre taux de taxe d'habitation plus le taux des impôts ménages des communes qui détermineront l'augmentation éventuelle à opérer sur la cotisation foncière des entreprises l'année prochaine. Car je rappelle -je crois déjà l'avoir fait lors du débat d'orientation budgétaire- que nous avons annoncé ici en début de mandat -vos mémoires sont sans doute suffisantes mais, sinon, les procès-verbaux le sont- que nous avions envisagé une augmentation de la taxe professionnelle pour récupérer environ 25 M€ d'impôts supplémentaires et sa disparition nous a conduits à en avoir un peu plus de 4 M€ pour la contribution foncière telle que nous avons pu la faire. Nous envisageons, pour l'année prochaine, de compléter, en fonction de l'évolution des impôts ménages, la cotisation foncière des entreprises et la taxe d'habitation ; c'est ce qui assurerait une recette à peu près équivalente.

Et, quand il n'y a ni taxe d'habitation, ni cotisation foncière des entreprises, ni cotisation sur la valeur ajoutée, l'Etat nous donne la différence qui est estimée, pour l'instant, à 146 M€. L'Etat pouvant augmenter ou diminuer sa propre part, vous comprenez donc que ce jeu est complexe et que nous attendions plus tard, quand nous aurons l'information et notre vote d'avril, pour dire définitivement aux contribuables de notre agglomération ce que seront les variations d'impôts. Elles seront, dans tous les cas, dans les chiffres que nous avons annoncés, de 6 à 30 % ; ce sont les chiffres maximum, nous aurons éventuellement une augmentation moindre.

Je rappelle que, sur ces recettes fiscales, nous ne gardons pas tout parce que, depuis la création de la taxe professionnelle unique, nous reversons aux communes 213 M€ qui correspondent à une bonne part de notre impôt et, à l'inverse, nous recevons des communes 11 M€ ; c'est lorsque les taxes d'habitation et les taxes foncières communales étaient supérieures à la TPU que nous avons une reprise, la situation des communes pouvant être différente.

Je rappelle aussi que nous reversons aux communes la dotation de solidarité communautaire, avec un petit coup de pouce

cette année par rapport à l'augmentation de nos recettes, de 18 M€. Les communes ont reçu la dotation de cette année. Il y a une délibération à voter, je me permets de préciser tout de suite -cela m'évitera d'y revenir- ce qui a été dit en commission finances, en comité budgétaire et dans les discussions avec des groupes : cette dotation de solidarité communautaire n'a pas été revue de façon significative ; le Gouvernement nous ayant indiqué qu'il remettrait à l'année prochaine -donc j'espère cette année- la redéfinition de ce que peut être un potentiel fiscal qui sert de base dans une partie de la DSC, il nous avait donc paru opportun de différer la révision de cette dotation de solidarité communautaire.

Néanmoins, nous avons introduit cette année une modification pour assurer la plus grande stabilité possible des budgets tout en prenant en compte le rapprochement nécessaire, les richesses, l'évolution des communes, c'est que la variation d'une année sur l'autre est limitée à 5 % dans l'augmentation ou la diminution, sauf si la variation est inférieure à 50 000 € ; c'est donc un double maximum : 5 % ou 50 000 € ; on m'a dit pour une commune : "Moi, j'ai reçu plus de 5 %." ; c'est parce qu'il y avait une somme inférieure à 50 000 €. Pour cette dotation de solidarité communautaire, qui pèse évidemment de façon assez différente suivant les communes, le comité budgétaire a estimé qu'il était sage de procéder ainsi et, une fois que le potentiel fiscal sera redéfini par la loi, nous reviendrons pour resimuler les adaptations qui apparaîtront nécessaires, en sachant évidemment que l'idée n'est pas non plus de tout bouleverser pour assurer une certaine continuité dans les recettes communales.

Après l'évocation des recettes -je reparlerai de la redevance d'assainissement tout à l'heure-, je passe aux dépenses et tout d'abord évidemment aux dépenses de fonctionnement.

Il y a deux diapositives sur le personnel. Sur cette première diapositive, avec la comparaison du budget primitif 2010 et 2011, apparaît l'augmentation de 3 % pour le budget principal, supérieure pour le budget du restaurant mais, de 2008 à 2011, la variation moyenne a été de 2,5 %. Cela se voit sur cette deuxième diapositive -je pense qu'elle n'est pas trop compliquée à lire- où les deux premières colonnes ce sont les comptes administratifs et les deux dernières reprennent les chiffres de la diapositive précédente sur les budgets primitifs qui permettent de constater que, dans le compte administratif de 2008, l'augmentation des dépenses de personnel n'a été, par rapport à l'année précédente, que de 0,9 % et, dans le compte administratif de 2009, que de 2,7 %. Dans le budget primitif de 2010, nous étions à 2 % et donc les 3,2 % qui sont ici, qui correspondent au budget consolidé et les 3 % sur le budget principal permettent, si l'on observe la totalité de la série statistique, de montrer que, sur les dépenses de personnel, nous tenons un rythme raisonnable mais qu'évidemment, il peut y avoir des variations d'une année sur l'autre, d'abord cette année parce qu'il y a un certain nombre de dispositions qui sont prises et qui font que cette augmentation est un peu supérieure à ce que nous avons.

Je me permets quelques précisions. Ce budget est élaboré avec un point constant mais avec un glissement vieillesse-technicité qui représente 0,84 % avec la prise en compte d'une revalorisation des tickets restaurant dans la négociation sociale, qui a été conduite dans l'application de textes réglementaires, de reclassements et de régimes indemnitaires qui représente 700 000 € et l'adaptation liée aux nouvelles compétences que j'ai indiquées, qui sont évidemment compensées par des recettes et des dépenses ; je pense au tourisme par exemple où le recrutement de personnes supplémentaires est compensé

par la taxe sur le séjour mais, quand on veut collecter auprès de tous les hôtels, il faut une personne de plus, ce qui est tout à fait normal. Donc on peut avoir ici ou là un recrutement ou deux pour l'exercice des compétences, ce qui fait une augmentation nominale du pourcentage mais qui est tout à fait normale. Donc cette augmentation de 3,2 % est due à cette totalité-là.

L'estimation -car ce n'est qu'une estimation- dépend du délai de recrutement des postes libres, c'est-à-dire que la gestion des effectifs moyens pondérés -tous ceux qui sont maires ou responsables de gestion du personnel de leur commune le savent bien- n'est pas quelque chose de simple. C'est pourquoi vous avez dans la colonne budget primitif 2010 l'effectif salarié qui correspond à ce qui était au 1^{er} janvier 2010, donc en fait au 31 décembre du compte administratif 2009. Ce qui est prévu pour le budget 2011 c'est une augmentation de l'ordre de 20 agents, sachant que je ferai probablement apparaître dans le compte administratif de 2010 des créations de postes que l'on a délibérées en année 2010.

Voilà donc pour la gestion du personnel et l'explication des variations.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2011 est voisin de ce qu'il était au 1^{er} janvier 2010. L'exécution des investissements, l'évolution de nos recettes, nous a permis d'emprunter moins que prévu. Nous partons donc avec un endettement tout à fait acceptable, modéré mais qui n'est pas non plus négligeable : 1 235 M€, c'est une somme significative. Donc il faut continuer de tenir l'augmentation de nos investissements sans recours à l'emprunt ; c'est ce qui justifie l'augmentation de nos produits par la fiscalité pour ne pas faire reposer notre développement sur l'emprunt, du moins sans excès sur l'emprunt.

L'évolution du taux des intérêts est à la baisse puisqu'il est de 2,72 % fin 2010 alors qu'il était de 3,26 % en 2009. Compte tenu évidemment des emprunts que nous allons avoir dans l'année, les intérêts indiqués sont à 54,3 M€. Il y a une incertitude assez forte aujourd'hui de la part des commentateurs et des banquiers sur l'évolution des taux en cours d'année. Nous avons évidemment beaucoup de taux d'intérêts qui sont connus parce que nos emprunts sont à taux fixe mais, pour une partie de nos intérêts, le taux est variable. Donc le calcul est fait avec une légère dégradation du taux pour l'année 2011 mais nous devrions tenir dans ce montant de 54,3 M€, sauf catastrophe européenne majeure.

Je précise aussi qu'une des garanties que nous avons est que nous avons obtenu à nouveau un accord de la Banque européenne d'investissement de 300 M€ sur les années 2011 et suivantes ; la BEI ne finance que des opérations qu'elle identifie et nous empruntons au fur et à mesure de la réalisation de ces investissements. Je rappelle qu'à la BEI, nous pouvons emprunter soit à taux fixe soit à taux variable mais que nous empruntons aux conditions qui sont accordées aux banques de dépôts de notre pays, ce qui est une garantie d'avoir des taux d'emprunt acceptables. Je rappelle aussi que nous n'avons jamais cherché ici à avoir les plus beaux taux moyens, les plus faibles taux moyens de la dette de France et de Navarre. Nous prenons aussi en considération les conditions et le risque et, si nous n'avons pris aucun risque sur les taux de dette, nous nous en sommes trouvés bien ces dernières années et nous continuerons ainsi de veiller à avoir des taux les plus faibles possibles, sans prendre de risque dans les conditions des taux variables.

Le capital remboursé en 2011 sera de 110 M€. Nous emprunterons davantage mais la somme dépendra évidemment des investissements que nous réaliserons effectivement.

Je voudrais attirer votre attention sur les politiques foncières et de logement -que l'on a confondues sur le même graphique, en bleu clair pour le logement et en bleu foncé pour le foncier-. Nous aurions pu peut-être -mais, pour la lisibilité, on ne l'a pas fait- remonter au début du mandat dernier, pas simplement au début ce mandat-là et nous aurions vu que l'augmentation est encore plus forte puisque, pour l'année 2011, en politique du logement, politique foncière -pour autant qu'on puisse isoler facilement cela, ce qui n'est pas toujours le cas, bien sûr-, nous arrivons à un total de 180 M€ (98 et 82 M€) pratiquement alors que nous étions à moins de 130 M€ en 2008 ; ce sont donc des augmentations très significatives. J'insiste parce qu'au cours de ce mandat, c'était un des arbitrages fort qui était fait et si je le souligne c'est bien sûr parce que je sais la sollicitation des services, des Vice-Présidents, du Président et de tous pour continuer nos efforts en matière de logement et de foncier mais pour insister sur le fait que ce ne sont pas des discours mais des millions d'euros qui sont ainsi affectés.

J'attire votre attention aussi sur les ZAC, un point que nous évoquons très fréquemment, pour que chacun sache ce qu'il en est. Nous avons inscrit 49,2 M€ sur l'année 2010, 42,6 M€ dans le budget 2011, 38,8 M€ en 2012, 39,3 M€ en 2013. Ces sommes vont sans doute augmenter parce que les montants que vous voyez ici ce sont les ZAC sur lesquelles nous avons déjà délibéré mais il est prévu que nous délibérons sur de nouvelles ZAC.

Le total que vous avez ici, 214,8 M€, c'est simplement les participations déjà délibérées. Il faut y ajouter les 76,9 M€ de rachat d'ouvrages mais aussi les ZAC à créer puisque -je vous le rappelle-, quand nous avons examiné les comptes-rendus d'activités, nous avons estimé qu'avec les ZAC à créer et l'ensemble des déficits, nous arrivions plutôt à un montant de l'ordre de 500 M€ à financer.

Le financement nous l'avons anticipé par des provisions pour risques que nous avons faites au cours des années précédentes en tenant compte de la bonne situation que nous avions dans les années 2009, 2010 et 2011 ; les provisions sont de 35 M€ par an. Je le précise pour dire que ce sont des provisions significatives qui nous permettront de faire face mais qu'en même temps, évidemment, les engagements ne font pas l'objet d'inscription comptable parce que la comptabilité publique ne le permet pas ; en comptabilité privée, nous aurions pu inscrire ces sommes dans des comptes d'engagements pour que ce soit complètement transparent pour les uns et pour les autres.

Une gestion qui, pour moi, n'entraîne aucune inquiétude. Franchement, sur ce budget comme pour la fin du mandat, je suis dans une grande sérénité, je pense que nous avons passé le gros des difficultés, que les années 2008, 2009, 2010 ont permis d'avoir de bons résultats en recettes -cela a été payant- et que les réformes fiscales, même si elles sont difficiles et même si elles ont conduit à dénoncer les choix de l'Etat -c'est pourquoi, sur une des diapos, il y avait un singe qui se bouchait les oreilles : on visait évidemment l'Etat-. Il n'empêche que je suis serein et je pense que nous pourrions continuer à avoir la politique au service de la croissance de notre agglomération.

Un autre point varie de façon significative, c'est la voirie. Nous sommes passés de 149 M€ en 2008 à 277 M€ en 2011 en totalisant aussi bien le budget de fonctionnement que le budget d'investissement. J'attire l'attention de certains groupes politiques qui, au mot "voirie", voient rouge alors que, normalement, ils devraient voir vert pour dire que ce que l'on inscrit dans les lignes voirie n'est pas forcément pour l'automobile. Par exemple, ici, une des grosses sommes est pour le tunnel de la Croix-Rousse, dont chacun sait que le

deuxième tube est fait pour les transports collectifs et pour les transports piétonniers. Le fait de classer ce deuxième tube dans la voirie est évidemment une dépense pour le développement durable de l'agglomération et pour assurer un premier tube qui fonctionnera mieux et que personne ne conteste, je crois -ou du moins je l'espère-, l'intérêt de cette réalisation qui est prévue, dans l'état actuel des choses, pour 220 M€ mais qui a déjà fait l'objet de délibérations d'autorisations de programme et qui, dans le budget de cette année, est prévu en crédits de paiement pour un peu moins de 50 M€. C'est la principale dépense d'investissement qui sera payée.

Sont indiquées un certain nombre d'autres dépenses ; on devrait dépenser : pour le BUE 11 M€, pour le pont Schuman 4,45 M€, pour la passerelle de la Cité internationale 4,62 M€, pour la desserte vers Renault Trucks 4,8 M€, pour les grosses réparations de voirie 12 M€, pour les actions de proximité 16 M€. Je rappelle aussi que le fonds d'initiative communal, qui reste apprécié je crois par tous les maires, est de 5,2 M€. Donc ce sont des sommes significatives.

Je précise aussi que, quand je vous indique qu'il y a des gains de productivité dans la Communauté urbaine, nous avons de plus en plus de surfaces, de trottoirs à entretenir, de voiries à entretenir et le volume est plus grand, regardez par exemple pour la voirie : en 2000, nous avions 2 200 kilomètres de voies, nous en avons aujourd'hui 2 701 kilomètres. Vous voyez que nous avons 500 kilomètres en plus ; nous avons donc une progression en volume entre 20 et 25 %. Cela signifie que, sur cette ligne comme sur d'autres, les gains de productivité sont réels et que si nous avons des augmentations de budget qui suivent notre augmentation de population, notre augmentation de voirie ou de trottoirs à entretenir, nous aurions des budgets qui exploseraient alors que ce n'est pas le cas. Donc voilà des indications de volumes.

Un zoom sur l'assainissement puisqu'il a été indiqué -la presse en a fait écho d'ailleurs- une légère augmentation de la redevance d'assainissement. Donc je rappelle le paradoxe : nous disons à nos concitoyens d'économiser l'eau et en même temps, au fur et à mesure qu'ils économisent l'eau, on a moins de recettes, ce qui complique un peu la vie. Il faut simplement savoir que l'économie d'eau qui est faite et dont nos contribuables bénéficient, on ne la compense que très modérément par des produits supplémentaires de la taxe d'assainissement.

Le budget de l'assainissement est en augmentation : 50 M€ en 2008, 82 M€ en 2009, 96 M€ en 2010 et 77 M€ en 2011. Ces très fortes augmentations des budgets d'assainissement, en fonctionnement et en investissement, sont dues à des évolutions de réglementation. Beaucoup de nos usines de traitement des eaux ne répondaient pas aux normes, beaucoup de conduites d'extension de réseaux sont faites à la suite de permis de construire, quand il y a des zones nouvelles d'activités et de logements et les investissements sont très élevés. Donc vous voyez que les efforts sont très nets et que, là encore, si vous regardez en volume, le volume d'eau traitée dans nos usines est passé de 140 millions de mètres cubes à 190 millions de mètres cubes et, si nous regardons l'évolution de nos recettes, nous sommes très loin d'avoir cela, c'est-à-dire qu'à l'évidence, les gains de productivité existent.

L'autre phénomène qui existe, ce sont les diminutions constantes, au cours de ces dix dernières années, de l'eau consommée, de l'eau facturée parce qu'il y a de l'eau facturée à des conditions beaucoup plus modestes pour le nettoyage de notre voirie, pour 12 millions de mètres cubes environ. De plus, il y a des fuites entre l'eau que l'on puise et l'eau que l'on distribue mais,

pour l'eau qui est facturée, 68 millions de mètres cubes sont prévus d'après nos services pour l'année 2011 alors que nous avons consommé 70 millions de mètres cubes ; nous sommes presque à deux millions de mètres cubes de moins.

Alors l'augmentation du mètre cube d'eau est très modeste, à la fois pour avoir de la qualité sur l'eau -les investissements dont j'ai parlé- et à la fois pour compenser la diminution du nombre de mètres cubes. J'ai chiffré qu'un ménage moyen consomme 120 mètres cubes d'eau et la conséquence pour le budget des contribuables est d'environ 3,6 € par ménage pour l'année, ce qui est beaucoup évidemment mais qui reste accessible -je l'espère- pour la plupart.

Après ces quelques zooms sur quelques dépenses seulement (personnel, ZAC, assainissement, voirie), je souhaite revenir sur l'investissement avec ses dualités, ses deux têtes, qui sont complexes. Au 31 décembre 2008, nous avons à réaliser 812 M€, nous avons de nouvelles autorisations de programme pour 860 M€, ce qui nous donne un total de stock d'autorisations de programme de 1 672 M€.

Nous avons réalisé 807 M€, le reste à réaliser est de 865 M€. Pour cette année, normalement, si l'on exécute le budget convenablement, nous serons plutôt dans une légère diminution du stock d'autorisations de programme à réaliser puisque je vous propose, dans les délibérations qui vous sont présentées aujourd'hui, de voter des autorisations de programme pour 450 M€ et des crédits de paiement pour 492 M€ parce qu'il faut évidemment modérer, sur la fin de mandat, les opérations d'investissement à tenir.

Priorité à l'investissement : incontestablement, c'est ce que nous faisons de façon très forte mais, à l'inverse, il faut tout de même tenir cet investissement dans une enveloppe accessible puisque -je l'ai indiqué lors du débat d'orientation budgétaire- nous estimons la capacité financière à 2 300 M€, c'est-à-dire notre possibilité raisonnable de financement en fonction de ce que nous avons aujourd'hui. Pour les années à venir 2011-2016, il faudrait que nous tenions autour de 2 300 M€. Si l'on peut revoir ce chiffre à la hausse parce que nous exécutons bien notre budget, on le fera mais 2 300 M€ demandent déjà un effort de sélectivité dans les investissements parce que l'évaluation financière, même approximative, de nos investissements conduit à montrer que c'est plutôt plus que cela et correspond à un montant annuel moyen de 383 M€.

J'insiste pour dire que le problème de notre Communauté urbaine n'est pas tant dans les investissements, nous les tenons, il y a les recettes, il y a l'organisation des services, on sait faire des gains de productivité et on sait tenir. Or, cette année où l'on donne un coup de pouce à cause de l'augmentation des impôts -mais c'est atypique-, on sait tenir un budget qui varie grosso modo de 2 % par an, nous y arrivons mais il faut tenir l'investissement à ces niveaux-là élevés et donc l'enjeu de gestion et de politique -puisque c'est de la politique que de prévoir l'avenir pour cette agglomération- est évidemment l'élément tout à fait décisif.

Donc voilà ce qui est demandé et voilà les conséquences financières de notre politique d'investissement sur notre budget, comme c'est toujours demandé, et avec une marge de manœuvre dont vous me permettrez de dire qu'elle existe mais je ne sais pas si elle est de epsilon ou de 10 % parce que, tant que nous n'avons pas Filigrane -et même avec-, on n'est pas capable de donner les chiffres précis ; la précision qui apparaît ici n'est qu'une apparence parce que c'est le total de colonnes mais la répartition entre les colonnes se discute. Donc ne me faites pas jurer de choses comme ça, c'est indicatif !

Dans les investissements 2010, les services représentent à peu près 14 M€, c'est-à-dire 4 %, les dépenses d'agglomération 168 M€ soit 44 % et on peut considérer que ce qui est d'intérêt communal -je parle des investissements opérationnels, pas de la totalité de ce qui est appelé budget d'investissement dans lequel il y avait des mouvements d'emprunts, 450 M€ que je vous ai indiqués- représente 52 %. Dans ces 52 %, je considère que Lyon représente 49 M€ soit 24,4 % et les autres communes 75,6 %.

Quand je vous dis qu'il y a discussion possible c'est qu'évidemment, entre ce qui est d'agglomération et ce qui est communal, on peut toujours le discuter ; on peut donc envisager de mettre certaines lignes d'investissement du côté agglomération ou du côté communes. Evidemment, dans ce cas-là, cela modifie la lecture des tableaux mais je rappelle que vous avez tous à votre disposition la totalité de la liste des 800 opérations localisées par commune. Des tris ont été faits, cela a été fourni à tout le monde, donc chacun, s'il estime qu'il faut lire et traiter autrement les données, a la capacité de les traiter et nous avons même accepté de fournir sous forme de disquette numérique les éléments qui permettent les traitements.

Donc la transparence est grande et la volonté de tenir nos engagements totale. Cela veut dire qu'au niveau de notre autofinancement, on respecte notre plan de mandat.

Je voudrais terminer sur des éléments comparatifs -brefs bien sûr parce que vous savez tous qu'en annexe du budget principal est fournie une série de ratios-. Je vous donne les quatre lignes que j'ai isolées pour ne pas faire doublon parce que vous savez bien qu'il y a une série de choses qui ne sont pas faciles à lire mais celles-ci sont tout de même assez simples. Sont comparés ici le budget primitif 2011 avec la moyenne nationale -ce n'est pas "de la strate", c'est la moyenne nationale des communautés urbaines en 2009. Donc vous avez d'un côté le budget primitif 2011, de l'autre la moyenne nationale 2009.

Si vous regardez les dépenses réelles de fonctionnement par habitant (1,280 M€ c'est ce qui était sur la première diapositive qui est donc le diviseur), nous arrivons à 809 € par habitant pour la Communauté urbaine ; en France, il y a deux ans, dans les autres Communautés urbaines, 780 € par habitant. Donc nous sommes au niveau des autres sur les chiffres, même si je suis très prudent sur ces comparaisons parce que le périmètre exact de chaque Communauté urbaine n'est jamais le même et qu'il faut prendre cela avec beaucoup de prudence et ne pas interpréter les écarts de façon un peu simpliste.

Pour les recettes réelles de fonctionnement : 986 € par habitant, 940 € en moyenne nationale, nous sommes encore comparables.

Mais nous avons une différence significative sur les dépenses d'équipement brut par habitant puisque nous sommes à 434 € d'investissement. C'est là que nous démontrons notre politique, notre orientation qui est d'assurer un service à la population, que ce soit par les politiques de la ville avec les opérations de renouvellement urbain, que ce soit sur le développement économique avec les zones d'activités ou l'aide à l'action économique, que ce soit par les infrastructures routières ou les transformations faites dans chacune des communes et chacune des villes pour les rendre plus attractives, plus agréables à vivre. Ce sont ces 434 € qui en sont la mesure.

A l'inverse, l'encours de notre dette sur la population n'est pas ridicule par rapport à la moyenne des autres : nous sommes à 826 € en 2011 et les autres sont à 876 € en 2009 mais nous sommes plutôt en dessous et si cette comparaison nous

l'indique bien, si nous voulions la prendre comme une incitation -mais ce n'est pas le cas-, nous voyons que notre endettement est évidemment significatif mais raisonnable.

Cela me conduit donc, chers collègues, à communiquer un chiffre de l'évolution de la population, -je l'ai indiqué à plusieurs reprises dans des gains de productivité mais j'essaierai de le faire un peu plus sérieusement pour le compte administratif : la population a augmenté de 100 000 habitants depuis le début du mandat précédent, ce qui fait tout de même un pourcentage significatif d'habitants à servir en plus. Dans la collecte des déchets, si l'on prenait le nombre de portes, d'arrêts, nous aurions une augmentation encore plus forte parce qu'avec la diminution du nombre de personnes par foyer, nous voyons que l'augmentation du volume, par exemple, est plus importante que cela.

Voilà, chers collègues, cette présentation dont vous avez bien compris l'esprit dans lequel elle est faite, avec une tranquillité d'esprit dans un monde inquiétant et difficile parce qu'il me semble qu'avec le budget que nous avons, les points de départ assez forts, nous sommes capables de faire face à la situation des années qui viennent et d'être non pas bêtement rassurants pour nos concitoyens mais de dire que le Grand Lyon a une situation d'aplomb, qu'il investit, qu'il est capable de rendre notre agglomération toujours aussi attractive et compétitive et que nous tiendrons la barre sur le plan financier, avec l'exécutif qui est ici, avec son Président, dans cet état d'esprit. Je souhaite évidemment que vous partagiez cette volonté avec nous, avec moi, de continuer sur cette voie-là.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Jacky Darne. Je vais passer maintenant la parole aux différents groupes. Donc on commence par le groupe Centre gauche démocrate pour cinq minutes.

M. le Vice-Président VESCO : Merci, monsieur le Président.

Voilà, nous y sommes ! Première année pleine post-réforme de la taxe professionnelle et tout est là, tous les chiffres sont là ou plutôt non puisque, si nous avons bien compris les explications de Jacky Darne, les recettes que nous maîtrisons vraiment dans le cadre de notre autonomie fiscale, c'est-à-dire les taxes avec pouvoir de taux, ne peuvent pas pour autant être désignées aujourd'hui dans ce budget dans l'attente des bases de l'Etat et du vote des taux.

Cruel symptôme d'une nouvelle ère, celle de l'hétéronomie fiscale des pouvoirs locaux, symptôme qui génère cette lancinante question -si l'on ne veut pas être ici une assemblée de zombies ! - : que décide-t-on réellement aujourd'hui, c'est-à-dire -pour faire simple- qu'est-ce qu'on maîtrise, si l'on considère qu'un bon budget sain et crédible passe par la maîtrise des recettes et des dépenses ?

Les recettes que l'on maîtrise ? Allons-y ! Les taxes à pouvoir de taux, donc : la cotisation foncière des entreprises, la taxe d'habitation et la taxe foncière sur propriétés non bâties, devraient générer près de 290 M€. Très bien ! Evidemment, on signale au passage qu'elles ont fait passer le pouvoir fiscal du Grand Lyon de 50 % à 25 % des recettes de fonctionnement et qu'elles ne comptent qu'à concurrence de 50 % des anciennes recettes de taxe professionnelle dans le temps où le volume de dotation de l'Etat est passé de 30 % à 45 % des recettes de fonctionnement du Grand Lyon.

Alors, pour faire bonne mesure, rajoutons à ces 290 M€ de taxes à pouvoir de taux, pour être objectifs, les 108 M€ de la taxe

d'enlèvement des ordures ménagères dont on maîtrise le taux, même si elle suit les bases de la taxe foncière des propriétés bâties ; rajoutons encore -allons-y !- les recettes des périphériques nord dont on fixe les prix pour 31 M€, les redevances des parcs de stationnement -qu'on renégocie à chaque sortie ! On voit que cela paie !- pour 6,6 M€. On va même pousser jusqu'à la réfection des tranchées dont on maîtrise la facturation pour 9 M€ et jusqu'au compte administratif de Vélo'v dont on vote les tarifs pour 1 M€.

Voilà donc, si on se limite à ce budget principal, le cœur de notre autonomie que j'ose à peine appeler "fiscale" avec, à la louche, 445 M€. Alors, on peut même y rajouter des recettes d'investissement. Soyons larges à nouveau ! Considérons qu'on maîtrise les cessions foncières pour 12 M€. En tout, 460 M€ tout mouillé. C'est le prix de notre liberté, c'est-à-dire à peine plus de 20 % de nos ressources. Ce qu'on maîtrise aussi ce sont les dépenses de fonctionnement assurément avec une augmentation contenue à 2,8 % pour 3,84 % d'augmentation des recettes. Enfin, dans ce cadre, la seule vraie garantie d'autonomie dont on garde la maîtrise, c'est paradoxalement la gestion de la dette -là encore un comble cruel- afin de gérer notre autofinancement qu'il faut, dans ce contexte d'incertitudes, consolider -comme nous l'a présenté Jacky Darne- cette année à concurrence d'une augmentation de 9,65 %.

Ce contexte d'incertitudes, qui s'ajoute à la fragilisation de nos ressources, évidemment, trouve son origine dans le gel des dotations en valeur sur trois ans qui casse la logique de contractualisation entre l'Etat et les pouvoirs locaux, dans la probable baisse des cofinancements de nos partenaires Département et Région qui seront plus impactés encore par la réforme fiscale et territoriale puis, peut-être, dans la péréquation horizontale renforcée qui impliquera certainement un effort de solidarité du Grand Lyon, compte tenu de sa bonne santé financière.

Toutes ces incertitudes font qu'aujourd'hui, notre principale marge de manœuvre c'est bien notre autofinancement. Là, les collectivités sont soumises à une équation impossible, une sorte d'alternative du diable : soit on pénalise les ménages, soit on pénalise l'investissement pour notre avenir et pour financer la métropolisation, puisqu'un budget qui accompagne des prises de compétences doit être nécessairement à l'échelle d'une intervention publique croissante sur la métropole. Et on ne peut pas en même temps transformer les Régions en établissements publics interdépartementaux, affaiblir le pôle communal et atomiser les syndicats -je pense au syndicat de transports, dont le Président siège à côté de moi- et dire que la métropolisation ne peut pas passer par une consolidation des syndicats. D'ailleurs, je crois que le ministre Richert voulait les faire passer de 15 000 à 4 000 ; donc il ne faut pas être aussi contradictoire à ce sujet.

Evidemment, c'est toujours le citoyen qui est pénalisé ! J'ai une pensée émue pour les habitants de Meyzieu, par exemple, si l'on parle de Rhônexpress, qui, tous les matins, après avoir laissé passer un premier tram plein, ne peuvent pas rentrer dans un Rhônexpress vide, puisque vous avez bien compris qu'il y a deux AOT et que cela a été déjà la première erreur -mais on va semble-t-il continuer- ; cette atomisation a été pour l'usager au quotidien de ne pas avoir qu'une seule AOT sur cette ligne ; peut-être d'ailleurs que l'on aura trois AOT qui passent par la même ligne !

Donc la métropolisation restera tout de même là une fois que l'on aura tué les Régions, une fois que l'on sera revenu en arrière dans la décentralisation et dans le transfert des compétences Département-Grand Lyon d'ailleurs puisque c'est ce qui a été fait : on a fait marche-arrière en affaiblissant le pôle communal.

Rajoutez une atomisation des syndicats et c'est la compétitivité internationale de la France qui sera en jeu. Croit-on que c'est Paris qui fait la compétitivité internationale ? Et je pense que le Président de la République devrait commencer à se rendre compte qu'en affaiblissant les pouvoirs locaux, c'est cette compétitivité internationale, donc l'emploi et la croissance, qui seront remis en jeu. Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, le budget primitif qui nous est présenté aujourd'hui s'avère en tous points conforme aux grandes lignes qui ont été exposées lors du débat d'orientation du mois dernier.

Comme nous avons eu déjà l'occasion de le souligner, ce projet de budget s'efforce de trouver le juste équilibre entre l'exigence absolue de maintenir l'investissement à un niveau élevé, d'une part, et la nécessité de tenir compte des contraintes et des incertitudes découlant de la perte d'autonomie financière des collectivités, du désengagement de l'Etat et de la suppression de la taxe professionnelle, d'autre part.

S'agissant de la fiscalité, l'exécutif a souhaité attendre la publication d'un certain nombre de données de base avant de fixer le niveau des taux de la contribution foncière des entreprises et de la taxe d'habitation. Cette décision n'est guère contestable, même si l'on connaît déjà les hypothèses qui ont permis de déterminer le produit attendu de la fiscalité.

Sans anticiper sur le débat que nous aurons dans quelques semaines sur ce sujet, je voudrais indiquer que notre groupe sera vigilant sur le niveau de l'effort fiscal qui sera demandé aux entreprises et aux ménages. Nous pensons en effet que cet effort ne doit pas excéder le montant de la perte de recettes consécutive à la suppression de la taxe professionnelle. Et, à cet égard, je note avec satisfaction que le Vice-Président Darne semble partager cette préoccupation.

Par ailleurs, dans la perspective de la mise en œuvre de la réforme territoriale, il nous paraîtrait opportun de mieux coordonner les politiques fiscales respectivement conduites par le Grand Lyon et par les communes membres, cela pouvant se faire, par exemple, dans le cadre de la tenue d'une conférence annuelle des maires à l'échelle de notre Communauté. De la même façon, il ne serait pas incongru d'inscrire le thème de la fiscalité dans les discussions que nous avons d'ores et déjà engagées avec un certain nombre de territoires partenaires.

S'agissant de l'équilibre général du budget, notre objectif doit être de maintenir un niveau d'autofinancement à même de préserver la pérennité de l'investissement. Cela doit nous inciter à amplifier nos efforts visant à contenir les dépenses de fonctionnement. Dans cette perspective, un travail d'évaluation des dépenses de subventions permettrait sans doute de faire apparaître des gisements d'économies non négligeables.

Enfin, il me semble important de ne pas perdre de vue que, au-delà des incertitudes financières, notre collectivité doit aussi anticiper des évolutions dont les contours sont aujourd'hui encore flous. Je pense aux nouvelles compétences que le Grand Lyon pourrait être amené à assumer. Je pense aussi aux conséquences de la mise en œuvre des lois issues du Grenelle de l'environnement dont personne ne sait avec exactitude le coût qu'elles vont générer pour les collectivités territoriales.

L'avenir des collectivités territoriales est sombre. Au-delà des aspects institutionnels et de la question du partage des compétences -pour lesquels la réforme territoriale n'a fait qu'ajouter de la complexité et de la confusion-, les collectivités sont aujourd'hui victimes d'un étranglement financier sous l'effet conjugué de deux éléments :

1° - la stagnation annoncée, puis la diminution prévisible des dotations qu'elles perçoivent de l'État ;

2° - la dégradation continue de leur autonomie fiscale.

La conséquence est limpide. A terme, toute collectivité sera placée devant le dilemme de devoir choisir entre deux impopularités : soit l'impopularité de la hausse de l'impôt, soit l'impopularité de l'immobilisme du fait de l'abandon d'un certain nombre de politiques au service de la population.

Face à cette situation, il n'y a pas de réponse de gauche ou de réponse de droite. Le clivage s'établit entre ceux qui militent pour une République fortement décentralisée autour de collectivités territoriales puissantes, autonomes et ambitieuses et ceux qui se satisfont d'un pays centralisé au sein duquel des collectivités aux pouvoirs et aux moyens étriqués ne sont que des rouages au service d'un État omnipotent.

Les conservateurs se recrutent à droite comme à gauche et, à cet égard, le projet de Grand Stade en constitue un exemple particulièrement éclairant. Il y a plus de quarante ans, le Général de Gaulle a essayé d'entraîner notre pays sur la voie de la décentralisation. Son projet a échoué du fait de l'alliance conjoncturelle des conservateurs de tous bords.

Aujourd'hui, c'est parce que nous nous rangeons délibérément dans le camp des partisans de la décentralisation que nous soutenons les positions aujourd'hui défendues par l'exécutif de notre Communauté urbaine. Et c'est dans cet esprit que nous voterons ce budget primitif pour 2011.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Radical de gauche.

Mme la Vice-Présidente FRIH : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président Darne, mes chers collègues, si monsieur Brun, sage retraité des douanes lyonnais était parmi nous et qu'il revenait de la capitale et non de Marseille, il nous ferait part de sa stupéfaction face au déficit abyssal des finances publiques. Emprunt de cette sagesse lyonnaise légendaire, monsieur Brun nous dirait de ne pas comprendre ce Gouvernement qui a laissé s'accroître les déficits pour un jour parler de faillite et de se reprendre pour mettre tout sur le dos de la crise et des collectivités territoriales. S'il y a des efforts à mener, c'est à ce niveau-là.

Les recettes en provenance de l'État sont en baisse. Monsieur Brun se souvient, la main sur le cœur, que le Gouvernement avait créé une allocation de compensation pour que le soutien de l'État soit au niveau de l'évolution du coût de la vie. Monsieur Brun s'en souviendra, il ne faut jamais croire les promesses gouvernementales ! Puis la taxe professionnelle a été remplacée ; alors, pour que le Grand Lyon conserve une marge de manœuvre, outre les contraintes sur les dépenses de fonctionnement, il était opportun de se donner des marges de manœuvre sur les leviers fiscaux restant à notre disposition tout en tenant compte des contraintes sur les ménages et les difficultés rencontrées par grand nombre de nos concitoyens.

Monsieur Brun sait pertinemment bien que la bonne santé financière d'une Communauté urbaine, tout comme toute autre collectivité locale, se retient par rapport à son autofinancement brut et l'endettement mesuré à son épargne nette. Ainsi, en dégageant une épargne nette de 100 M€, le Grand Lyon montre sa capacité à investir et à respecter les engagements pris.

Le budget qui nous est présenté ce soir est un budget que monsieur Brun aurait approuvé. De la sagesse, de l'envie, des résultats. De la sagesse car si l'opposition UMP aime jouer ce rôle de commandeur de la pression fiscale, elle omet de rappeler que si les recettes stagnent et que les dépenses continuent à augmenter, c'est donc la dette qui s'accroît et une dette c'est un capital et des intérêts à rembourser.

Donc, sur les recettes et l'endettement, le Grand Lyon présente un budget sage mais avec de l'envie, l'envie de construire une agglomération en expansion économique qui crée de la richesse et de l'emploi, qui rayonne mais qui n'oublie pas de répondre aux nombreuses questions dites "de proximité".

L'ambition économique se perçoit dans les 27 M€ affectés à l'action économique. La proximité s'exprime dans la problématique des transports publics, de la propreté, de la politique de la ville, des soutiens aux projets innovants. L'envie se voit également à travers l'application du plan pluriannuel d'investissements que nous avons adopté avec 500 M€ d'investissements opérationnels et quelques projets emblématiques comme le percement d'un second tunnel sous la colline de la Croix-Rousse.

Cette envie de voir le Grand Lyon se développer en restant une Communauté proche de ses habitants nous permet d'afficher des résultats extrêmement positifs.

Tout d'abord, ce sont des agents que le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain félicite pour la qualité de leur travail et la disponibilité de leur engagement. Les résultats, ce sont aussi ces quartiers de notre agglomération qui se développent, qui se transforment, qui modernisent le Grand Lyon. Ces projets de ville qui aboutissent, qui modifient le quotidien des gens. Ces résultats, ce sont des femmes et des hommes qui s'investissent dans la culture, le sport, le rapport à l'autre. Ces résultats, ce sont aussi ces projets majeurs comme le Carré de Soie à Villeurbanne-Vaulx en Velin, le Confluent à Lyon, le formidable projet des berges de Saône et le Grand Stade de l'Olympique Lyonnais.

Monsieur Brun en conclurait : qu'est-ce qu'il est bon de vivre dans le Grand Lyon ! et que cette gestion mérite notre approbation. Je ne sais pas si monsieur Brun était radical, en tous cas le groupe des Radicaux de gauche approuve ce projet de budget 2011.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC vous avez la parole.

M. TOULERON : Monsieur le Président, chers collègues, lors du débat d'orientation budgétaire, notre collègue Yves Fournel est intervenu sur le contexte dans lequel intervient le vote de ce budget et, en particulier, sur les conséquences de la politique du Gouvernement et de la réforme des collectivités. Je ne m'étendrai donc pas sur ce point, même s'il est évidemment très important par ses conséquences, avec l'incertitude sur l'évaluation des produits des nouvelles taxes issues de la réforme des finances locales.

Le budget 2011 peut s'appuyer sur les bons résultats de 2010, avec des ratios que beaucoup de collectivités pourraient nous

envier. Nous disposons donc de marges de manœuvre qu'il s'agit de mobiliser pour aller encore plus loin dans la mise en œuvre du plan de mandat et surtout encore mieux accompagner nos concitoyens dans cette période de crise sociale et économique -nous pensons en particulier au soutien et à la politique d'insertion- et un développement économique durable et maîtrisé. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité d'une réelle évaluation dans la durée des effets sur l'emploi de notre politique de soutien à l'économie. Il faut passer aux actes, dépasser concrètement les déclarations d'intentions. Nous attendons avec intérêt la commission générale annoncée sur l'économie.

Notre groupe votera le budget qui respecte le contrat politique de notre majorité et le plan d'investissements en particulier, pour le logement social, le développement urbain, l'assainissement, la suppression du viaduc Mermoz, les travaux dans les tunnels, le développement des transports en commun, la poursuite du développement de REAL, des gares et pôles multimodaux, etc.

Nous souhaitons cependant insister, à mi-mandat, sur quelques dossiers qui nous tiennent plus particulièrement à cœur.

Nous sommes très attachés à ne pas rater l'échéance de 2016 sur les contrats de gestion de l'eau. Pour cela, il est indispensable de programmer dès cette année les études indispensables pour comparer les modes de gestion et identifier les conditions à un retour à la gestion en régie. Monsieur le Président, plusieurs groupes de la majorité le demandent, nous attendons un engagement sur cette étude et la mise en place d'un groupe de travail.

Le second dossier est celui du TOP pour lequel vous vous êtes déjà engagé à commander une étude opérationnelle sur la faisabilité et les conditions à réunir pour la mise en place d'une vignette multimodale valable pour les transports en commun et les périphériques, alternative au péage classique. 2011 devrait voir la mise en place -nous l'espérons- d'un groupe de travail et le lancement de l'étude ; notre groupe est disponible pour participer à ses travaux.

Concernant les transports en commun, même si nous connaissons les difficultés à mener simultanément tous les chantiers, nous voulons insister sur l'importance de poursuivre à un rythme soutenu la mise en œuvre des sites propres prévue dans le réseau de surface ; et on pense par exemple à la ligne C 3. Concernant le réseau tramway, nous considérons aussi la mise à l'étude du prolongement de T 1 vers Saint Jean-Villeurbanne et Vaulx en Velin comme un projet majeur pour ces territoires. Plus globalement, nous sommes par ailleurs inquiets devant la volonté du Conseil général de créer une autre autorité organisatrice des transports en commun à côté du SYTRAL, alors que l'enjeu en la matière est plutôt d'avoir une autorité unique à périmètre plus large. Espérons que la sagesse l'emportera finalement après les cantonales car l'enjeu budgétaire est considérable à travers les garanties sur les apports des deux collectivités au SYTRAL.

Enfin, nous souhaitons, à l'occasion de ce débat sur le budget, poser une question qui dépasse largement 2011. En effet, notre agglomération va connaître, les quinze prochaines années, un développement démographique particulièrement important. Ce développement touchera le territoire communautaire de façon très différenciée. Certains territoires, sans doute plus particulièrement sur l'est lyonnais mais pas uniquement, vont voir leur population augmenter en une quinzaine d'années de 10, 15 parfois 20 % ou plus, avec la nécessité pour les communes qui composent ces territoires d'accompagner ce développement majeur en équipements de toute nature (sociaux, scolaires, etc.). La question de l'impact de ce développement urbain et démographique sur les mécanismes de solidarité communautaire

nous semble devoir être posée. L'effort correspondant à l'accompagnement de ces nouveaux habitants du Grand Lyon ne devrait pas reposer uniquement sur les communes les plus directement concernées mais devrait être plus équitablement partagé. Nous souhaitons donc qu'une réflexion à ce sujet puisse être engagée.

Nous terminerons, en ce début d'année, par un hommage aux services du Grand Lyon et à la mobilisation de ses personnels. Nous savons l'importance des services publics de proximité relevant de nos compétences, surtout dans cette période de crise. Nous apprécions d'ailleurs, dans le budget 2011, l'évolution de 3 % des dépenses de personnel et la bonne couverture des postes.

Enfin, merci à Jacky Darne et au service des finances pour la qualité de la préparation budgétaire et du niveau de l'information qui a été donnée au groupe.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le Président, chers collègues, le contexte dans lequel nous évoluons est complexe. La politique gouvernementale réussit le double exploit d'accroître les déficits publics tout en détricotant les valeurs de solidarité, pourtant essentielles à l'esprit des réformateurs que nous sommes. La réforme fiscale, mal engagée par le Gouvernement, place les collectivités dans une situation de grande incertitude. Ce manque de visibilité est sciemment entretenu et force est de constater que les politiques gouvernementales néolibérales visent à placer la puissance publique au service du marché au lieu de chercher à le réguler. Cette politique conservatrice nucléocrate et militariste est sans issue.

Les crises ne sont pourtant pas des fatalités. Nous sommes responsables, chacun à notre niveau, de la manière dont nous nous y prenons pour que ce ne soient pas les plus précaires et les plus démunis qui en fassent les frais. Notre volonté doit être entière et affirmée.

Le budget présenté aujourd'hui au Grand Lyon témoigne d'une partie du travail effectué depuis le début du mandat. Il est en grande partie en accord avec notre projet. Je voudrais rappeler brièvement les projets que nous soutenons, afin de rendre compte aux électeurs qui nous ont fait confiance ; les besoins de financement pour 2011 (450 M€) portent notamment sur :

- le développement de plusieurs projets de transports en commun avec l'extension de la ligne T 1 jusqu'à Debourg et malheureusement d'autres projets que nous ne soutenons pas : la desserte du Grand stade ;
- le renforcement de l'alimentation en eau potable de Décines Charpieu ;
- la densification des centres urbains de l'ensemble de l'agglomération, avec notamment l'aménagement de la ZAC des Girondins sur Lyon 7° ;
- la construction de logements sociaux adaptés incluant une politique d'aide au relogement des gens du voyage sédentarisés ainsi que le renouvellement des grands quartiers d'habitat social sur Saint Priest, Vénissieux, Vaux en Velin ou Bron ;
- la réaffirmation de la place de la nature en ville par la transformation des rives de Saône et la poursuite de l'aménagement du parc Blandan ou encore les aménagements fluviaux, les aides à l'agriculture et aux jardins familiaux ;
- la reconversion des zones industrielles vers une métropole des savoirs.

Chers collègues, notre groupe a aussi ses spécificités et nous les exprimons.

Afin de lutter contre la précarité énergétique, le Président nous a annoncé une évolution très positive concernant la réhabilitation thermique dans le cadre du plan Climat mais l'enveloppe ne figure pas dans le budget. Nous souhaitons nous assurer que l'Administration sera bien en mesure de répondre à ces nouveaux enjeux et que les moyens, tant humains que financiers, y seront affectés. Nous vous remercions de nous préciser si une décision modificative sera bien présentée à l'assemblée communautaire au cours de l'année 2011.

Certains projets liés à des grandes infrastructures routières restent pour nous incohérents avec la démarche d'une métropole post-carbone et une économie de la rareté, notamment du pétrole. Nous pensons que l'institution sous-estime les changements de paradigme qui sont à l'œuvre. Ainsi, nous ne sommes pas d'accord avec le budget prévu pour lancer le tronçon ouest du périphérique, notamment les acquisitions foncières : il s'agit d'un projet du siècle dernier qui ne répondra pas aux enjeux de mobilité des habitants de l'ouest de l'agglomération et qui générera des nuisances et des émissions de gaz à effet de serre, ce qui va à l'encontre de notre plan Climat.

Comme nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, nous sommes persuadés que les investissements publics lourds en matière de déplacements doivent aller sur les transports collectifs et les projets ne manquent pas : ligne A 2 Francheville-Perrache, la ligne A 4 Duchère-Part-Dieu, la liaison Saint Paul-Part-Dieu) ; nous attendons toujours A 7 et A 8, avant les prolongements T 2 ou T 3.

Concernant le plan modes doux, nous estimons qu'il avance certes conformément aux objectifs mais nous rappelons que nous souhaitons des objectifs plus ambitieux. Le rapport qualité-prix du plan modes doux est particulièrement intéressant, à savoir que le report modal gagné sur la voiture peut se faire par des aménagements d'un coût très faible et l'aménagement de stationnements sécurisés permettrait d'améliorer l'offre globale et de favoriser ainsi le transfert modal.

Des coûts d'approvisionnement en énergie et en matières premières ne cesseront de croître et les changements d'habitudes sont inéluctables. Europe Ecologie-Les Verts a fait le choix d'anticiper démocratiquement ces mutations plutôt que de les subir et ce n'est qu'en conjuguant pragmatisme et utopie que nos combats deviendront demain des évidences pour les citoyens.

Quand nous parlons de transition écologique, ce n'est pas juste pour dire que le système économique ne fonctionne pas et que nous allons droit dans le mur, c'est aussi pour présenter des solutions alternatives qui seront vivables pour tous avec un partage équitable des richesses et des ressources naturelles. Aujourd'hui, notre façon de consommer, notre façon de produire et notre façon d'échanger ne sont pas supportables pour la planète.

Rêvons un peu : selon le Conseil de développement, en 2050, Renault Trucks sera devenu Renault Rails, des résidences d'artistes auront pris place dans les cuves de l'ancienne raffinerie de Feyzin et le TOP "tronçon ouest pendulaire" aura été requalifié en une voie verte aménagée. Ce n'est pas nous qui le disons c'est le Conseil de développement et nous ne pouvons que vous inviter à lire leur contribution relative au plan Climat.

La conduite de ces projets nécessite l'implication des agents du Grand Lyon et de nombreux partenaires extérieurs. Nous les en remercions.

Le 17 septembre 2010 s'est tenu un séminaire de management réunissant les chefs de projets. Parmi les pistes concrètes d'approfondissement évoquées, il fut question d'intégrer une grille d'évaluation développement durable à l'examen des 900 projets de la PPI. Le progrès n'est-il pas l'accomplissement des utopies ? A ce sujet, l'inscription d'indicateurs de performance climatique dans la négociation budgétaire constituerait une réelle avancée. Dans l'esprit de la loi organique relative aux lois de finances, la performance climatique devrait permettre, sous contrainte budgétaire, d'apprécier et d'améliorer l'efficacité de la dépense publique, celle de la gestion des responsables de programmes et d'évaluer la pertinence des actions financées. Des projets et rapports annuels de performance climatique annexés au DOB et au compte administratif seraient soumis au vote de notre assemblée.

Oui, les chantiers sont vastes et nombreux mais nous avons toute l'énergie pour les conduire et nous avons besoin de toutes les bonnes volontés pour avancer et faire de notre agglomération un territoire du mieux-vivre pour tous et du bien-vivre ensemble. Convaincus que le Conseil saura apporter des gages en ce sens, les élus du groupe Europe Ecologie-Les Verts voteront le budget 2011.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai ensuite le groupe Centriste.

M. VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, le projet de budget primitif que vous nous présentez ainsi que les autres délibérations budgétaires appellent de notre part plusieurs remarques.

Lors du débat d'orientation budgétaire, je vous avais alerté sur l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Je persiste à penser que les 3,84 % d'augmentation (voir le tableau du rapport) que vous nous proposez sont excessifs. Plafonner l'augmentation à 1 % devrait être largement réalisable.

Bien sûr, il y a des dépenses incompressibles mais quelle est leur part ? Bien sûr, les nouveaux équipements réalisés et les nouvelles compétences transférées entraînent de nouvelles dépenses de fonctionnement, nous en sommes pleinement conscients, mais quelle est la part véritable de ces dépenses dans l'augmentation totale des dépenses de fonctionnement ? Une analyse plus détaillée serait la bienvenue. Ce serait le moyen de trouver quelles sont les lignes à réduire.

C'est bien à l'instauration d'une vraie culture de l'économie que je souhaiterais vous inviter. Et d'ailleurs, voici quelques pistes qui, selon nous, méritent une réflexion : la communication, elle est nécessaire pour le rayonnement du territoire, l'information des citoyens et des agents mais elle peut être efficace sans être ostentatoire ; communiquer, oui, faire du bruit, non ! Faisons en sorte de mieux présenter ces dépenses, qui sont diluées entre la direction de la communication et la communication de chaque direction opérationnelle. Et, si je prends l'exemple du journal interne *Côté Cour Côté Jardin*, je dirais que l'on peut donner la même masse d'informations à nos agents sans utiliser un papier glacé au grammage onéreux ; petite économie peut-être mais, en temps de crise, les symboles comptent.

En matière de gestion du personnel, nous notons que l'externalisation de nombreux services publics ne se retrouve pas forcément dans l'évolution des effectifs qui continuent leur progression ; une stabilisation devrait être amorcée.

Permettez-moi tout d'abord de souhaiter à l'ensemble de notre Conseil une bonne et heureuse année 2011. Qu'elle soit placée sous le signe de la poursuite de l'intérêt général.

Justement, un des moyens d'y parvenir réside dans une prévision budgétaire rigoureuse qui doit être amorcée. Pour contribuer à l'instauration de cette culture de l'économie, une idée intéressante serait la mise en place d'un contrôleur budgétaire auprès de chaque direction. Sa mission consisterait à prévenir les dérapages budgétaires, notamment en fonctionnement, pour assurer le respect des engagements en matière d'investissement. Nous soutiendrons donc une telle démarche.

Je souhaiterais, à ce stade, m'arrêter sur un autre sujet qui ne cesse pas d'inquiéter nos concitoyens : la voirie. Le rayonnement de notre métropole et son attractivité passent par des voiries en bon état, que ce soit pour les investisseurs, les habitants, les touristes. Or, nous constatons tout de même des problèmes sur un certain nombre de voies. C'est une question qui revient souvent car elle touche au plus près de la vie quotidienne de nos concitoyens, quel que soit leur moyen de locomotion. Et, pour ne parler que des modes doux, on voit mal comment développer le vélo si des voies sont dégradées et donc dangereuses pour les cyclistes. Bien sûr, le budget augmente cette année -vous l'avez dit- mais il nous semble qu'on devrait l'augmenter un peu plus. Nous pensons qu'un effort supplémentaire devrait donc être consenti car si l'on attend trop, les coûts seront encore plus élevés et l'économie illusoire d'aujourd'hui serait alors le dérapage incontrôlé de demain.

Concernant le budget annexe de l'assainissement, je voudrais porter l'attention du Conseil sur la dégradation de la situation financière. On note une prévision de baisse de l'autofinancement brut de 5,88 % et l'investissement diminue de 10,73 %. Connaissant l'ampleur des projets, notamment pour les stations d'épuration ou le simple entretien du réseau, il convient de veiller à ce que cet effet de ciseau soit rapidement corrigé, sous peine de compromettre la réalisation de nos engagements liés au développement durable.

Maintenant, je dois dire aussi notre satisfaction de voir de nombreux projets éclore après les longues phases d'études. Notre Communauté urbaine doit avoir comme priorité l'investissement et nous nous engageons sur des montants d'investissements tout à fait considérables dans ce budget 2011. Je ne rappellerai pas l'ensemble des grands projets que nous avons à réaliser, je me bornerai à constater que si nous tenons notre programme, nous constaterons en fin de mandat que le visage de l'agglomération lyonnaise aura bien changé. C'est bien mais je souhaite simplement que ce rythme soit maintenu et que le reste à réaliser en fin d'année soit le plus faible possible. Il nous faut désormais aller de l'avant.

Soyons tout de même attentifs à ce que cette priorité à l'investissement puisse bénéficier à toutes les communes ! Rappelons que le Grand Lyon est une instance de mutualisation : nous mettons un certain nombre de recettes en commun pour permettre un service public plus efficace pour tous. Il est donc important de maintenir un certain équilibre entre le centre de l'agglomération, l'ensemble Lyon-Villeurbanne, et le reste du territoire.

Ce qui est vrai pour l'investissement l'est aussi pour le fonctionnement : veillons à ne pas transférer au Grand Lyon des charges de fonctionnement qui devraient rester celles de la ville de Lyon.

Sur la situation financière, enfin, je dois saluer la gestion de la dette car nous devons veiller à ne pas trop alourdir la charge de nos enfants. En revanche, je dois réitérer ma mise en garde du mois de novembre sur l'augmentation future des impôts, notamment de la part communautaire de la taxe d'habitation. Notre collègue Jacky Darne a bien reconnu que cette hausse pourrait être moins forte du fait des derniers amendements à

la loi de finances. Vous le voyez, le Grand Lyon n'en est pas ressorti si perdant que ça ! Alors, je vous le demande encore un effort, monsieur le Président, un effort d'économie et je suis sûr que nous arriverons à nous dispenser de cette hausse d'impôts préjudiciable pour les plus modestes de nos concitoyens.

Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe est très attaché à la dimension d'investisseur public du Grand Lyon. Nous devons être ici les bâtisseurs de l'avenir comme le furent ceux qui nous ont précédés ; et vous me permettrez de penser à Jacques Moulinier et à lui rendre hommage dans ce domaine-là. Nous devons aussi veiller à la bonne gestion des deniers publics, dans un esprit de responsabilité.

Une partie de notre groupe souhaite exprimer par ses votes ses inquiétudes et ses réserves, tandis que l'autre approuvera ce budget. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne maintenant.

M. PLAZZI : Monsieur le Président, chers collègues, notre projet de budget s'inscrit donc dans une période de grandes réformes qui se rajoutent les unes aux autres : réforme de la taxe professionnelle, réforme des collectivités territoriales, un amas de lois qui tournent le dos à la solidarité, dont entre autres l'interdiction des financements croisés.

Décidément, les parlementaires UMP et Nouveau Centre donnent un caractère particulièrement indigeste à la loi de finances, traitant à la fois du coq, de l'âne, de la cigale, de la fourmi, tout en oubliant néanmoins une espèce que nous connaissons bien : les requins de la finance.

Selon le rapport Cotis, environ 7 % des profits vont actuellement aux salariés, en sus de leurs maigres salaires, contre environ 36 % à la poignée de privilégiés qui détiennent le capital. Ainsi, les revenus financiers ont explosé ces vingt dernières années. Selon l'INSEE, ceux-ci ont augmenté de 143 % depuis 1993. De même, les dividendes sont en croissance régulière, et ce même pour les entreprises qui licencient ; alors qu'ils représentaient 5 % de la valeur ajoutée en 1980, ils ont quintuplé pour atteindre 25 % aujourd'hui. Cette économie, c'est celle de Sanofi-Aventis, ses 8 000 M€ de bénéfices nets en 2009 et la suppression de 3 000 emplois en 2010. Il ne s'agit évidemment pas de cas isolés mais bien d'exemples emblématiques du fonctionnement actuel de l'économie, de la répartition des richesses qu'elle produit.

L'envers de la politique du dividende, de la rente spéculative, ce sont la stagnation des salaires, les délocalisations, les plans sociaux, la casse des services publics et des acquis sociaux. Mais ce n'est pas sombre pour tout le monde. Entre les exonérations des cotisations patronales, les niches fiscales, ce sont plusieurs centaines de milliards de cadeaux faits au patronat et aux plus riches de la Nation. Même le rapporteur Gilles Carrez a regretté que les exonérations ne soient pas plafonnées, c'est dire son indignation ! La population française n'en peut plus d'une société injuste, d'un Gouvernement qui veut faire payer aux plus pauvres les frasques boursières des plus fortunés.

Tel est le contexte dans lequel nous abordons le budget 2011 du Grand Lyon. Je ne reviendrai pas en détail sur notre intervention au moment du débat d'orientation budgétaire mais je tiens seulement à souligner que nous avons tout de même dénoncé, à l'époque, cette tentation d'aller chercher de la recette uniquement dans l'impôt ménages car entre-temps le Parlement UMP a définitivement voté, le 15 décembre dernier, le projet de loi de finances 2011. Ce texte prévoyait un gel des dotations de

l'Etat aux collectivités pendant trois ans. Il est porté à quatre ans, avec un encadrement strict des dotations qui ne devront pas progresser de plus de 3 à 4 % d'ici 2015, à condition que l'économie ne subisse pas une nouvelle dégradation après la suppression de la taxe professionnelle. C'est un cadeau de 8 milliards qui va, de plus, délier, désolidariser l'entreprise de son territoire, ce qui donne, dans un premier temps, un manque de recettes de 25 M€ pour le Grand Lyon.

Nous assistons à un véritable hold-up sur les finances publiques. Certaines agences financières sont inquiètes, affirmant que les collectivités territoriales avaient mangé leur pain blanc. En vérité, nos moyens de manœuvre se réduisent, nos recettes vont perdre de la prévisibilité et du dynamisme -"Le chat est maigre !" - et toujours moins de dépenses. C'est avec acharnement que le Gouvernement, sous l'aiguillon du MEDEF, poursuit son obsession.

Mais il ne faut pas oublier que les dépenses ont pour but de répondre aux besoins de la population, en matière d'éducation, de santé, de développement économique, d'aménagement du territoire, d'emploi, de transports, de recherche, de logement, de tranquillité publique, de préservation de l'environnement, de sports, de culture et de loisirs. Avons-nous les moyens de répondre aux besoins de la population du Grand Lyon ? Et comment la mobilisation de notre budget peut-il y contribuer ?

Malgré les incertitudes sur nos recettes, nous mobilisons une hausse de plus de 4 % et, comme il fallait s'y attendre, la compensation de l'Etat est à la baisse. Cependant, notre masse budgétaire atteint 1,800 milliards d'euros. Et, sans vouloir faire un inventaire à la Prévert, nous irriguons l'ensemble du territoire avec les compétences qui sont les nôtres, que ce soit l'investissement, le fonctionnement, les subventions, les fonds de concours, etc. Ainsi, nous soutenons :

- les offices de l'habitat, avec une hausse de 31 % ; mais il est à regretter que, malgré les efforts accomplis, volontaristes, du Grand Lyon, nous souffrions encore d'un manque cruel de logements sociaux. Le pillage de l'Etat sur les financements de logements sociaux est de ce point de vue inacceptable !

- le développement social urbain, avec un budget en hausse de 21 % ;

- les déplacements urbains, pour le SYTRAL et l'extension de son réseau, même s'il reste à poursuivre notre effort sur la ligne Lyon-Trévoux qui demande qu'on investisse pour enfin apporter un service public de déplacements mutualisés au-delà de notre agglomération et, pourquoi pas, une seule autorité de transports ; cela a été souligné par d'autres orateurs ;

- la Biennale d'art contemporain, les cinémas, les clubs sportifs ;

- l'économie, dont il conviendrait de mesurer le véritable impact en matière d'emplois ;

- la maîtrise du foncier, pour développer les politiques publiques d'aménagement ;

- la propreté, la voirie, même si nous devons rester vigilants sur les actions de proximité, très sensibles à nos concitoyens.

Pour l'eau, nous avons aussi à dire beaucoup de chose et nous y reviendrons dans une intervention.

Avec un investissement très soutenu, quasiment 600 M€ par an, notre collectivité contribue, comme beaucoup d'autres, à un certain dynamisme économique, dont il faut bien convenir qu'il n'est pas toujours suivi d'effets positifs pour nos concitoyens.

Mais une enquête de l'INSEE de septembre 2010 montre bien que la précarité reste fortement imprégnée dans les communes de l'est lyonnais et dans quatre arrondissements de Lyon. Notre budget, dans son contenu social, doit encore être fortement marqué pour nous inscrire dans une véritable politique de la ville qui s'efforce de gommer les disparités et qui réduise la fracture sociale. Notre dotation de solidarité communautaire peut jouer modestement ce rôle. Aussi, nous proposons d'engager un travail autour de ces questions, sans pour cela dédouaner la part qui doit revenir aux autres collectivités. Il nous faut donc réfléchir à un véritable travail transversal afin que les politiques publiques produisent un lien social, de la solidarité et du mieux-vivre.

Ce sont aussi les mêmes incantations que nous entendons à l'encontre des frais de personnel, du poids de la masse salariale. Le groupe Communiste et intervention citoyenne se positionne totalement à l'inverse. Il y a urgence de revaloriser le point d'indice de la fonction publique, bloqué par le Gouvernement. Il y a urgence à réduire l'emploi précaire. Nos personnels font preuve d'un fort engagement dans le Grand Lyon et c'est aussi avec eux que notre budget s'inscrit et vit dans une agglomération solidaire.

Avec toutes ces remarques...

M. LE PRÉSIDENT : Il va falloir conclure !

M. PLAZZI : ...-Président, je conclus- notre groupe approuvera l'ensemble des budgets. Merci de votre attention et de votre patience, chers collègues.

(Manifestations dans l'assemblée).

M. LE PRÉSIDENT : Ça y est ! Donc le groupe Synergies-avenir.

M. le Vice-Président REPELIN : Monsieur le Président, chers collègues, lors du débat d'orientation budgétaire en novembre dernier, notre groupe s'était exprimé sur certains points. Ce budget primitif qui nous est soumis ce soir reprend ses grandes orientations.

Evidemment, le contexte économique et celui des réformes gouvernementales, territoriales et fiscales complexifient et rendent moins lisibles nos prévisions budgétaires. Les élus de notre groupe représentant 25 communes des 58 du Grand Lyon ne peuvent cacher une certaine inquiétude quant à la gestion qu'ils doivent conduire au sein de leur propre territoire. Elus de terrain pragmatiques, devant faire preuve d'anticipation pour faire face aux évolutions, comment peuvent-ils agir en ce sens pour assurer les compétences qu'ils doivent assumer si les moyens se réduisent, les ressources fiscales, les dotations et concours financiers s'amenuisent ? Les communes ne doivent pas devenir des exécutants d'une politique imposée mais bien avoir la responsabilité pleine et entière de la proximité, la proximité la vraie, la palpable, la concrète.

Ce budget primitif 2011 marque notre mi-mandat. A ce titre, après le lancement des projets de la Communauté urbaine, il doit permettre leur réalisation et donc mettre l'accent sur les investissements. Nous avons déjà souligné la gestion saine de notre Communauté et nous ne pouvons que réitérer ce constat.

La santé financière actuelle du Grand Lyon est plutôt de bonne qualité, d'autant plus dans un contexte tourmenté. Nous constatons la volonté d'une maîtrise constante des dépenses de fonctionnement restant inférieures à celles des recettes. La hausse des dépenses se poursuit dans des proportions modérées, restant inférieures à celles des recettes et maintenant

un écart de 1 %, effort à remarquer d'autant que la politique d'investissement, la création de nouveaux équipements et la prise en charge de nouvelles compétences génèrent des frais de fonctionnement. Cette maîtrise assure au Grand Lyon le maintien de son autofinancement important. Elle permet également d'assurer l'équilibre entre les services de proximité dont elle a la compétence. L'encours de la dette quant à lui présente des ratios favorables et le Grand Lyon affichait un endettement moindre en fin d'année dernière. Les intérêts à verser seraient aussi inférieurs de 1,5 M€ pour cette année.

Cependant, nous nous interrogeons sur les frais de fonctionnement de communication comme mon ami Max Vincent et, à titre d'exemple, si la direction dédiée à ce poste semble avoir fait quelques efforts, le budget de communication connaît un essor. La lecture des dépenses inhérentes à la communication du Grand Lyon demeure moins visible. En effet, chaque grande direction dispose d'un budget de communication qui lui est propre. Quelle est la logique d'intervention, de répartition et la cohérence dans l'action ?

La part des investissements se maintient à un niveau élevé et conforte la vocation de la Communauté urbaine d'être un investisseur majeur confirmé. Nous avons apporté un bémol lors de la présentation du DOB car, en effet, l'affectation ou plutôt la non-affectation de financements des projets dans nos communes, et principalement ceux de la programmation pluriannuelle d'investissement, suscitait une inquiétude certaine. Depuis, vous avez voulu être rassurant sur le calendrier des réalisations et la nomination de chefs de projets a été entérinée. Néanmoins, nous resterons vigilants et ne manquerons pas de vous alerter en cas de nécessité.

Cette capacité d'investissement doit se maintenir et compter parmi les priorités de notre agglomération, à l'instar du plan de relance lancé au niveau national. Cette approche permet, tout en accompagnant l'évolution de notre territoire, de soutenir le tissu économique local dans un contexte économique difficile.

Nous déplorons et subissons le gel de certaines dotations de l'Etat voire son désengagement tout en transférant de nouvelles compétences ou obligations pour les collectivités locales et territoriales. En 2011, nous devons percevoir la part départementale de la taxe d'habitation. Un des points sensibles est celui de voir une augmentation envisagée de l'ordre de 10 % sur cette part de la TH. Des réticences dans nos communes ont pu se faire sentir ; nombre d'entre elles ont, par solidarité, augmenté leurs impôts ménages pour permettre une hausse de la CFE puisque les taux sont liés.

Cependant, nous avons accepté, pour la taxe d'habitation, le principe d'une augmentation modérée des taux plutôt que de toucher aux abattements du Département afin de ne pas pénaliser les familles qui en bénéficient. A l'heure actuelle, nous ne connaissons pas encore le taux appliqué que nous voterons en avril. Cette hausse concerne les foyers imposables et s'inscrit dans une moyenne de 16 à 32 € par ménage, les écarts pouvant être plus importants dans certaines communes. Certes, nous recourrons à cette hausse pour pallier le retrait de dotations attendues mais cette hausse permet à notre agglomération de maintenir l'investissement sans augmenter son endettement et de confirmer le dynamisme de notre agglomération.

En ce qui concerne la dotation de solidarité communautaire, la moitié de nos communes a vu sa DSC diminuer. Cependant, notre groupe avait donné son accord de principe lors des comités budgétaires quant à la proposition émise : garantir un faible écart d'évolution, inscrit dans une fourchette de 5 %. Ce

principe que nous avons soutenu a permis, je dirai, de "limiter les dégâts", c'est-à-dire de lisser dans le temps des baisses plus importantes, liées aux mécanismes de calculs rigides qu'auraient alors subies les communes. Cette approche a permis de ne pas trop déstabiliser les budgets communaux.

Enfin, nous accordons une attention toute particulière à l'utilisation des concours financiers et de subventions alloués aux associations, organismes extérieurs et autres groupements afin de réaliser... (*Rumeurs*) -Comment je bas le record de temps ? -...la politique que souhaite mener le Grand Lyon. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises, sollicitant une évaluation des retombées des actions financées, tant sur un plan qualitatif et quantitatif. Certes, cet exercice est difficile mais reste nécessaire afin de faire évoluer nos politiques d'intervention et d'apporter une meilleure information et donc d'accéder à une plus grande transparence. Nous nous réjouissons d'avoir été entendus et de savoir qu'un comité d'évaluation, auquel nous participerons, va être mis en place en 2011.

Notre groupe votera le budget présenté ce soir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. DUMAS : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce matin, en ouvrant *Le Progrès* à la page Grand Lyon, je me suis dit que notre cher Président avait remis en route la machine à communiquer. C'est vrai que la communication -cela a été rappelé- est plutôt un secteur où il tire bien son épingle du jeu et où les projets sont rarement en retard.

Pour la première fois dans un article, il faut le reconnaître, monsieur Darne et l'exécutif admettent que le Grand Lyon a une véritable difficulté à réaliser ses projets. Autrement dit, le Président Collomb reconnaît qu'il y a un problème, un vrai problème sur la capacité à mettre en œuvre tous les projets qu'il annonce.

Ce discours de vérité est perçu par notre groupe comme une bonne nouvelle et nous ne prendrons pas trop à la lettre ce que souligne le journaliste dans le même article quand il écrit -et cela a été rappelé par monsieur Reppelin- : "Les premières années d'un mandat servent en général à lancer les projets, les trois dernières années à les réaliser". De là à penser que monsieur Collomb, qui n'est pas arrivé en 2008 mais en 2001, aura passé dix ans à lancer des projets dans tous les sens, il y a un pas que nous ne franchirons pas évidemment mais, à cette aune, on comprend mieux les sommes vertigineuses, les fameux "restants à réaliser" -pour reprendre le terme consacré- qui dépassent déjà le milliard d'euros en ce début d'année 2011.

Comprendre un budget ou l'interpréter, ce n'est pas simplement écouter la bonne parole diffusée par la presse -et c'est vrai qu'elle l'a bien diffusée-, c'est aussi porter de l'attention à ce que disent les partenaires politiques de l'exécutif car, au moins, on ne peut pas les taxer d'avoir une vision d'opposant.

Le point de vue apporté par les Communistes, par la voix de monsieur Plazzi -désolé, monsieur Plazzi, je ne parle pas de votre intervention ce soir, un peu à sens unique, mais plutôt de votre intervention et de vos remarques pendant la commission des finances-, qui a souligné, pendant la commission des finances, son inquiétude sur la hausse très significative du budget cette année, qui augmente de plus de 7 % -cela a été rappelé par monsieur Darne- soit près de 120 M€ de dépenses

supplémentaires entre 2010 et 2011. Pour ceux qui ne sont pas férus de chiffres, il faut comprendre que ces 120 M€ représentent trois fois le budget annuel d'une ville comme Meyzieu. Autrement dit, le Grand Lyon crée cette année une charge nouvelle pour les contribuables grand lyonnais, aussi grande que la création d'une ville qui équivaldrait à 100 000 habitants. Monsieur Plazzi a surtout expliqué -et monsieur Reppelin l'a dit aussi ce soir- qu'il ne voyait pas l'impact concret, les retombées quantitatives et qualitatives des projets qui étaient lancés.

Un moment, je me suis dit, en mon fort intérieur, qu'il était peut-être opportun que l'on discute avec nos amis communistes, nos camarades communistes... (*brouhaha*), ...qu'il y avait peut-être là, entre eux et nous, une communauté de pensées, au moins budgétaire. Mais, rassurez-vous, les Communistes au Grand Lyon, en tout cas vis-à-vis du Président, ont l'art de ne jamais tirer les conséquences ! Et monsieur Plazzi a fini son intervention, en commission des finances, en disant : "Bien sûr, je vais voter le budget".

Dans ce contexte, nous ferons trois remarques sur le budget.

La première, sur le budget lui-même : malgré un contexte de crise ou de sortie de crise, le budget du Grand Lyon -et cela n'a pas été rappelé- n'a jamais été aussi richement doté et cette situation, même si votre présentation budgétaire cherche à la cacher, est principalement liée à l'augmentation des dotations de l'Etat ; je ne parle pas des dotations qu'a voulu flécher l'exécutif mais de l'ensemble des dotations de l'Etat et je vous invite à reprendre le document présenté par l'exécutif. On peut espérer que votre effort, cette année, sur les dépenses à engager ira l'an prochain jusqu'à la problématique des dotations de l'Etat.

Deuxième commentaire, concernant l'augmentation des impôts : comment, cette année encore, ne pas en parler ? Cette hausse d'impôts nous pose véritablement question. Est-il légitime, dans une période de crise, d'augmenter une seconde fois les impôts quand, d'une part, on n'en a pas besoin et, d'autre part, quand on est incapable de dépenser ? A vrai dire, selon nous, cela traduit soit une forme d'irresponsabilité, soit un décalage réel avec la réalité, à moins que ce soit un besoin, monsieur le Président, un peu frénétique, un peu compulsif, une espèce de peur de manquer, de ne jamais avoir assez alors que votre budget, sans rien faire, augmente.

Vous nous avez déjà fait le coup il y a deux ans, vous le refaites cette année en 2011. La transparence devrait vous pousser à dire ce soir que vous allez le refaire en 2012 car la hausse d'impôts qui est annoncée ce soir annonce aussi une autre hausse d'impôts l'an prochain. Après les contribuables en 2011, ce sont les entreprises qui trinqueront et vous le savez bien. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est Jacky Darne qui l'a annoncé en commission des finances. Que voulez-vous financer dans ces nouvelles dépenses ? Des projets dont nous savons d'ores et déjà qu'en 2011, ils ne seront pas réalisés avant la fin du mandat et qui, dans tous les cas, obéreront la marge de manœuvre de votre successeur ou bien un train de vie d'une collectivité -cela a été dit- qui, de plus en plus, vit sur le dos des Grand Lyonnais.

Il convient, en étant clair ce soir, de dire que les élus qui voteront ce budget, voteront, d'une part, les hausses d'impôts de cette année mais surtout permettront au Président Collomb d'augmenter la contribution foncière des entreprises l'an prochain.

Dernier commentaire concernant la gouvernance du Grand Lyon : c'est vrai qu'il s'agit d'un sujet que vous n'aimez pas ; pourtant, il est bon d'en parler quelques instants ce soir car ce budget est exactement le dixième budget que vous présentez en

tant que Président du Grand Lyon. Et dix ans, pour un politique -ce n'est pas à vous, monsieur Collomb, que je vais l'apprendre-, c'est une bonne date pour juger de sa gouvernance à la tête d'une collectivité.

Quand vous êtes arrivé à la tête du Grand Lyon, les restes à réaliser -puisque cela devient un sujet récurrent au sein de notre assemblée-, autrement dit les projets annoncés mais non réalisés s'élevaient à 500 M€, il y a dix ans. Dix ans plus tard, ils ont augmenté de la même somme, 500 M€, pour atteindre plus d'un milliard d'euros début 2011.

Dans le même temps, l'évolution des dépenses du Grand Lyon -quoi de plus transparent que l'évolution des dépenses ? Je devrais dire l'explosion-, je crois, traduit bien votre méthode de gouvernance. Quand vous êtes arrivé il y a dix ans, les dépenses du Grand Lyon s'élevaient à 900 M€, investissement compris ; dans ce budget primitif -c'est dans vos documents-, le budget s'élève à 1,800 milliard d'euros de dépenses. Les dépenses ont été multipliées par deux en dix ans. Si on corrige ce montant de l'inflation, on arrive à 750 M€ de dépenses annuelles de plus en 2011 par rapport au budget primitif de 2002. Même si comparaison n'est pas raison, monsieur le Président, notez tout de même que 750 M€ de dépenses annuelles supplémentaires correspondent au revenu moyen annuel de 40 000 Grands Lyonnais, annuel bien sûr.

La triste réalité est là : gérer, créer des synergies, rationaliser ne vous intéresse pas, ... -J'ai bientôt terminé !- ...vous ne cherchez aucune possibilité de réduire les coûts ; la mutualisation, la bonne allocation des ressources, vous vous en moquez, les chiffres le montrent.

Alors, ce soir, dans cette période des vœux, et pour terminer, j'en formulerai juste un... Un peu de respect, monsieur le Président, je sais que c'est difficile pour vous.

M. LE PRÉSIDENT : Je n'ai rien dit !

M. DUMAS : ...en cette année 2011... -Attendez ! Quand monsieur le premier Vice-Président m'agresse, il est normal que je réponde !- ...En tout cas, je ne formulerai qu'un vœu, c'est qu'en cette année 2011, monsieur le Président, vous redescendiez un peu sur terre et un petit peu aussi sur le territoire du Grand Lyon car trop de Grands Lyonnais et d'entreprises du Grand Lyon sont en train d'étouffer sous le poids des dépenses que vous leur imposez. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. CORAZZOL : Monsieur le Président, mes chers collègues, je crois qu'effectivement, nous n'avons pas la même lecture du budget. Ce budget nous montre une nouvelle fois cette année la volonté de l'exécutif du Grand Lyon de mener une gestion en bon père de famille, dynamique et rigoureux.

En bon père de famille, les recettes de fonctionnement augmentent de 3,8 % et les dépenses de seulement 2,8 %. L'augmentation des recettes du Grand Lyon est d'autant plus remarquable que les recettes provenant de l'Etat seront en diminution : près de 4,6 M€ de moins qu'en 2010. Notre Ministre des collectivités territoriales, Philippe Richert, a déclaré le 20 décembre dernier que les dotations de l'Etat aux collectivités locales progresseraient de 3 à 4 % d'ici 2015 ; d'une part, il se garde bien de préciser qu'elles ne compenseront pas intégralement les pertes dues à la réforme du financement des collectivités, et, d'autre part, il s'empresse d'ajouter que ce ne sont que des prévisions pour bien se prémunir de toute

critique postérieure. Par ailleurs, une analyse fine de la loi de finances 2011 montre bien comment le Gouvernement a bloqué les compensations de l'Etat pour les collectivités.

En ce qui concerne les dépenses, prenons juste comme exemple l'évolution des dépenses de personnel pour montrer une gestion maîtrisée : l'augmentation de ce poste de dépenses est limitée au juste recrutement des agents nécessaires pour exercer les nouvelles compétences transférées en 2010 et 2011 -et qui, je le rappelle, ont été votées à l'unanimité- et aux incidences des évolutions réglementaires incontournables agissant sur la masse salariale (Glissement Vieillesse Technicité, augmentation de la valeur des tickets restaurant, etc.). Le ratio des dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement est d'ailleurs en dessous de la moyenne nationale des Communautés urbaines (20 % contre 24 %).

Cette bonne gestion des deniers publics nous permet d'accroître notre autofinancement de plus de 9 %, garantissant ainsi un bon niveau d'investissement -tout en maîtrisant notre emprunt- nécessaire à la réalisation du plan de mandat comprenant des projets importants ; je n'en citerai que quelques-uns : la Confluence, le deuxième tube du tunnel de la Croix-Rousse, le cours Emile Zola à Villeurbanne, le parc Sergent Blandan, le projet Garibaldi dont nous parlerons tout à l'heure ou encore le pôle multimodal d'Oullins.

En résumé, le Grand Lyon se donne les moyens de réaliser ce qu'il a promis de faire auprès de nos concitoyens.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne peux tout de même me soustraire aux traditions de ce début d'année : émettre des vœux et prendre de bonnes résolutions.

En 2002, la dette de l'Etat était de 900 milliards, soit 60 % du PIB. En 2012, la dette de la France sera de 2 000 milliards, soit 94 % du PIB. La charge de la dette atteindra donc 3,7 % du PIB. A taux d'intérêts moyen constant, cela représente 750 € par actif de plus qu'en 2008, soit 2 700 € par actif. Alors que la crise économique a touché tout le monde, entreprises comme particuliers, le Gouvernement n'a en rien modéré son endettement mais, en plus, il se plaît à détruire la capacité des collectivités à générer leurs propres recettes et donc leurs investissements, pourtant créateurs de richesses et d'emplois.

Mon premier vœu pour cette année 2011 serait que le Président de la République nous explique pourquoi nos enfants et petits-enfants vont devoir hypothéquer leur propre avenir pour rembourser la dette colossale qu'un Gouvernement aura contracté pour satisfaire les plus fortunés de notre pays et pour mettre en danger, entre autres, un socle important de notre Etat : les services publics. Vœu pieu, me direz-vous, puisque le dialogue n'est pas le fort de notre Président de la République.

Mon second vœu, monsieur le Président, mes chers collègues, serait que le modèle grand lyonnais inspire largement nos futurs dirigeants nationaux : gestion dynamique et rigoureuse, créatrice de croissance, promouvant le vivre ensemble par la solidarité, le développement économique et le développement durable. J'espère que celui-ci ne restera pas un vœu pieu.

Et, pour contribuer à ce qu'il se réalise, une bonne résolution : voter une nouvelle fois le budget, continuer à porter ce projet politique, l'expliquer toujours et encore à nos concitoyens et je suis sûr alors qu'ils nous feront confiance, bientôt, pour gérer la France aussi bien que nous gérons le Grand Lyon : vœu pour 2012, certes, mais il faut savoir anticiper comme en matière budgétaire.

Merci de votre attention et bonne année 2011 à tous !

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Darne.

M. le Vice-Président DARNE : Merci, monsieur le Président. Quelques éléments de réponse à certaines interventions. J'en aurai forcément oublié quelques-uns.

Si je prends simplement dans l'ordre des interventions qui se retrouvent, monsieur Vesco dénonce le désengagement de l'Etat, qui est repris par plusieurs d'entre vous. C'est un désengagement réel -je ne suis pas revenu à l'excès- je l'ai dit- et, en fonction de ce que nous donnera l'Etat, nous aviserons sur le taux des impôts ; on ne peut évidemment qu'en faire le constat aujourd'hui et constater que nos recettes viennent autrement.

Monsieur Barthélémy évoque d'ailleurs cette question-là en disant que nous avons raison de privilégier l'autofinancement et donc je suis largement d'accord avec lui, en particulier sur sa conclusion : nous avons besoin dans ce pays d'une vraie décentralisation mais la loi -à laquelle ont participé un certain nombre d'entre vous-, de l'aveu même de monsieur Perben, a accouché d'une souris et nous n'avons pas fait une étape supplémentaire dans la décentralisation.

A propos de cette décentralisation, monsieur Barthélémy évoque de Gaulle, en 69, qui avait démissionné sur ce fameux référendum. Mais la première étape forte a été faite évidemment par Gaston Defferre, reprise et amplifiée ensuite par différentes lois, dont je rappelle celle qui a permis de créer les communautés d'agglomération et de communes, la loi Chevènement de 1999.

En effet, il y aurait aujourd'hui à refonder les relations financières entre l'Etat et les collectivités. Le mécanisme qui a été choisi dans la réforme qui vient d'avoir lieu c'est que l'on a d'abord décidé de supprimer la TP, que l'on a réfléchi ensuite sur ce que pouvait être une évolution des collectivités et que l'on remet même à plus tard un certain nombre d'éléments sur les compétences. La méthode ne peut évidemment pas conduire à ce dont nous avons besoin dans le pays.

Ainsi, je crois que tant que nous n'aurons pas, à l'instar d'autres pays européens -je pense à l'Allemagne mais je pense aussi à d'autres- un pacte financier correct entre les collectivités et l'Etat -qui peut englober beaucoup de choses, y compris les transferts d'impôts d'Etat-, qui permette aux collectivités d'avoir une vraie capacité d'engager des politiques publiques -et pas simplement sur l'aspect financier- et que l'Etat garantisse -parce que c'est sa responsabilité- la nécessaire péréquation. Je ne suis pas non plus pour que l'Etat disparaisse. Il y a une inégalité de ressources entre les Départements, les Communautés, les Régions et donc il est nécessaire qu'il puisse y avoir un partage -c'est de la responsabilité de l'Etat et c'est important- mais que l'on fasse un pas de plus pour avoir une maîtrise complète sur un certain nombre de politiques qui nous évite aujourd'hui, y compris en matière de logement, d'avoir à négocier comme nous le faisons actuellement. Je crois que l'on a, en effet, un grand progrès à faire et je souscris complètement à cela.

Sandrine Frih, dans son hommage à Pagnol, parle de monsieur Brun bien sûr. Et, en écoutant -parce évidemment la tête s'égarait toujours dans les pensées, en fonction de ce que l'on écoute-, je me disais qu'il y a tout de même un vrai sujet politique parce Brun est allé finir sa retraite dans le sud et je me disais : "Finalement, est-ce que c'est non pas un échec mais une difficulté ?". Maurice Charrier sourit, c'est peut-être notre monsieur Brun à nous. Mais la question que je me posais aussi en regardant en même temps les photos qui sont ici -vous avez Mions en bas à gauche-, ces fleuves ou ces espaces naturels, était : "Qu'est-ce qu'on va faire effectivement ailleurs ?". Un des

objectifs de notre politique n'est-ce pas aussi d'avoir une diversité des âges ? Et quand je vois que certaines régions, l'Auvergne et la Saône et Loire, trouvent leur équilibre en recevant des anciens qui quittent leur ville pour vivre ici et que ces départements finalement s'appauvrissent parce qu'ils sont faits de personnes âgées, ce n'est pas équilibré et ce n'est pas heureux. On a aussi la responsabilité d'être capable d'accueillir dans de bonnes conditions toutes les générations, y compris des messieurs Brun et sans doute ne réfléchissons-nous pas assez aux politiques qu'il convient de mettre en œuvre, sans doute parce qu'elles sont aussi de compétence départementale ou communale. Je le dis parce qu'on ne peut pas avoir une vision trop partielle.

Monsieur Touleron, pour le groupe GAEC, d'abord, un petit hommage amical à Yves Fournel qui souvent intervient -et dont le petit incident de santé fait qu'on lui exprime plus particulièrement notre amitié- sur différentes questions, dont entre autres celle -dont j'ai déjà entendu parler par un certain nombre d'élus- de l'inégalité qu'il y a dans l'avenir sur le développement de notre Grand Lyon avec les opérations de renouvellement urbain : certaines communes vont avoir un développement beaucoup plus fort que d'autres. Donc je crois que c'est en effet une vraie question de voir si cela induit des coûts, lesquels et comment, quels sont les endroits qui se développent ou pas et si notre assistance financière est équitablement partagée pour qu'on prenne en compte cette dimension.

Donc je ne crois pas qu'il faille faire une adaptation à la DSC qui est déjà compliquée et qu'il faut sans doute voir par quel dispositif on peut prendre en compte ces variables mais je crois que c'est une vraie question parce que nous savons tous qu'un certain nombre de communes qui ont des populations qui croissent ont des investissements, que les investissements d'ailleurs ont des coûts de fonctionnement et que cela entraîne des contraintes. Donc, en ce qui me concerne en tout cas -et si le Président et les uns et les autres en sont d'accord-, je crois qu'on peut réfléchir à cette question. Après, il est plus facile de poser les questions que de trouver des réponses adéquates bien sûr mais nous pouvons nous y efforcer.

Paul Coste, je suis d'accord sur un certain nombre de choses mais pas tout et il y a des choses que l'on fait.

D'abord, sur la question de la réhabilitation, il y a déjà un petit engagement qui est pris dans le contrat qu'on va signer, il y a des engagements dans Lyon Confluence. Les discussions qu'il y a eu aujourd'hui entraînent un engagement plus fort d'ici la fin du mandat parce qu'en effet, pour économiser l'énergie et rendre nos habitants solvables, il faut que l'on réduise le coût qu'ils ont dans chacun des logements. C'est donc une préoccupation que nous partageons très largement et il faut arbitrer. Après, il faut évidemment des lignes budgétaires, il faut une politique. Donc, après cette discussion qu'il y a eu, il n'y a pas d'inscription nouvelle dans le budget -je l'ai dit en commission des finances, je le redis-, il y a la volonté d'investir dans les années à venir, en particulier 2012, 2013 et je suis sûr que, s'il y a des nécessités dans la suite de cette année-là, nous saurons arbitrer pour prendre en compte un enjeu aussi capital, étant entendu que, sur le reste -vous l'avez d'ailleurs dit vous-même-, je crois que, sur le plan modes doux ou d'autres choses, on tient les engagements.

Après, on peut toujours dire "toujours plus" mais, en même temps, permettez-moi de dire que, sur le plan de mandat, je tiens à ce qu'on le réalise du point de vue financier, dans la part de responsabilité qui est la mienne -qui n'est qu'une partie d'un tout évidemment- mais il faut critiquer quand on dépasse ou quand on est en dessous. Enfin, il y a des adaptations nécessaires

mais je ne crois pas de bonne politique, après une négociation, de vouloir revoir systématiquement les objectifs qu'ensemble nous nous sommes fixés.

Sur d'autres éléments très précis que vous évoquez, j'ai l'impression qu'il y a des choses que l'on fait déjà.

Par exemple, vous faites allusion à une réunion de chefs de projet en parlant de grilles de développement durable. Je la préside -pas tous les vendredis mais tous les quinze jours- ; y participent par exemple Michèle Vullien -qui peut tout à fait en témoigner en tant que Vice-Présidente très présente à cette séance de travail qui, je crois, est très intéressante- et des chefs de projets ; il n'y a pas 800 projets qui sont présentés chaque année mais tout de même, à raison de quinze par séance, nous en sommes à un nombre significatif. Je vous précise qu'il y a une grille de développement durable qui est rédigée par chaque chef de projet, que certaines directions l'ont même approfondie ; je pense à la direction de l'eau d'ailleurs qui nous a même présenté vendredi dernier un travail absolument remarquable sur la façon d'améliorer la qualité de l'eau dans l'agglomération en revoyant les puits de pompage et qui rédige des grilles de développement durable de grande qualité.

Je crois même que c'est un exemple pour un certain nombre de collectivités parce qu'au cours des réunions ou colloques auxquels je participe, je ne connais personne aujourd'hui qui fasse que le développement durable ne soit pas seulement cantonné dans une direction qui en a la spécialité mais existe dans tous les services de toutes les directions. Je ne dis pas que ce n'est pas encore perfectible parce que ça l'est sans doute, y compris par les chefs de projets ; ils nous disent comme c'est difficile pour eux de faire ce travail sur des éléments nouveaux de réflexion et de lire les projets à la lumière de ce type de grilles. Il n'empêche que c'est fait. Donc, en tout cas, il y a là un certain nombre d'éléments qui sont tout à fait décisifs.

Alors cela m'amène presque à une transition avec l'intervention de Max Vincent pour son groupe où il disait : "Attention ! Le budget de l'assainissement se dégrade". C'est vrai Max, d'accord, c'est vrai ! Je l'assume et le dis : "C'est clair, c'est un budget un peu faible par rapport au total du Grand Lyon (80 M€ sur un total de 1 700 M€), ce n'est pas un budget décisif mais il se dégrade". Pourquoi ? Je l'ai indiqué : par l'augmentation des taux, parce que l'effort que l'on fait sur l'assainissement est très considérable et, avec les investissements qui sont faits, avec le diagnostic qui est fait sur l'état de l'assainissement, on n'est pas à la hauteur. Donc je crois qu'en effet, il faut être sélectif mais qu'il faudra très probablement continuer d'augmenter ce budget. Ce n'est donc pas la peine de se raconter des histoires, c'est un budget qui ne diminuera pas. Il faut être rigoureux bien évidemment sur ce budget comme sur les autres.

Mais, quand j'entends le diagnostic aujourd'hui, avec la réglementation sur la qualité de l'eau et sur la sécurité en matière d'eau, c'est de notre responsabilité politique. Cela ne nous fait peut-être pas gagner une voix parce que tout le monde, en tournant le robinet, pense que c'est naturel d'avoir de l'eau mais c'est de notre responsabilité politique. Donc je dis que nous le ferons et qu'il ne faut pas chercher, Max, à réduire ce budget. Que l'on ait de la rigueur sur ce budget comme sur les autres, je suis d'accord. Et quand Max Vincent dit : "L'augmentation, c'est trop et il faut critiquer les choses", j'ai envie de dire deux choses.

D'abord, les services sont bien mobilisés sur les économies, sur le contrôle de gestion, on s'y met progressivement de façon très significative. Je viens de parler du comité d'engagement mais la direction de l'évaluation et de la performance, soutenue par

le directeur, par les cadres responsables de ce secteur, est très engagée sur l'amélioration de cela. Dans les créations de postes que j'ai indiquées -sauf erreur de ma part, je vous le dis de mémoire donc si je me trompe, on me corrigera après-, je crois qu'il était prévu sept créations de postes, justement en matière de contrôle de gestion. Donc c'est une préoccupation que nous avons mais, dans un premier temps, il faut l'accepter, quand on crée sept postes de contrôle de gestion à un niveau central, c'est un coût. On a les retombées ensuite par une gestion sans doute meilleure mais ce n'est pas un bénéfice immédiat. Donc on partage ce point de vue là, Max Vincent.

Par contre, là où je suis en désaccord, c'est sur la communication. Sur le fait qu'on utilise du papier glacé pour le *Côté Cour*, *Côté Jardin*, d'accord que cela peut être revu, je t'en donne acte mais plaider sur la diminution de la communication, j'ai un peu l'idée inverse. Regarde Renault ou Peugeot ce qu'ils ont fait quand leurs ventes s'effondraient en milieu d'année !... Max, écoute-moi, je ne coupe personne moi, j'aimerais bien qu'on m'écoute quand je réponds et on pense le contraire si l'on veut !

M. LE PRÉSIDENT : Mais on ne va pas aller jusqu'à 22 heures !

M. le Vice-Président DARNE : Oui, on n'ira pas jusqu'à 22 heures, d'accord, Président...

Mais tout de même, la communication c'est l'élément, d'une part, qui permet la concertation et, d'autre part, qui permet la notoriété à l'extérieur et c'est ce qui permet donc d'avoir une communication et c'est à ce moment-là qu'il faut communiquer et pas dans les moments où l'on va forcément bien.

Je trouve en plus une contradiction quand tu dis : "Il faut dépenser moins et pas augmenter les impôts mais je trouve qu'il faut augmenter la dépense de voirie". D'accord, on peut, dans les deux phrases successives, dire deux choses contradictoires mais il faut tout de même me donner la possibilité de souligner ces contradictions tellement elles sont évidentes.

Quant à Willy Plazzi, je partage son sentiment sur la précarité et l'inégalité qu'il reste sur le territoire et sur les nécessités qu'il y a à ne pas fléchir sur l'équilibre que nous avons dans cette Communauté urbaine, à assurer à la fois le développement économique et un développement social. Ce sont les deux pieds qui nous permettent d'avoir une agglomération équilibrée et une satisfaction pour tous, ce sont les deux pieds de notre plan et il faut continuer en ce sens.

Michel Reppelin dit : "La santé financière est bonne", je le remercie. Je voudrais simplement apporter une petite précision parce qu'il peut y avoir un trouble dans les chiffres, y compris pour les journalistes. Par exemple, Michel Reppelin dit : "Les frais financiers diminuent" alors que moi, dans les diapositives, j'ai indiqué que les frais financiers augmentaient. Ce ne sont que des contradictions apparentes : c'est simplement que Michel Reppelin dit cela au regard du budget principal, où effectivement les intérêts diminuent alors que, comme les autres années, j'ai donné des publications des comptes consolidés parce que je l'ai fait les autres années et, cette année, c'était un peu plus favorable du point de vue du budget principal.

J'ai fait le total malgré tout et c'est un peu ce qu'a souligné Max Vincent parce que le budget de l'assainissement, lui, s'est dégradé, donc on a plus d'intérêts pour l'assainissement et plus d'emprunts pour l'assainissement. Par conséquent, quand on cumule, on a au total une légère augmentation des intérêts alors que, sur le budget principal, il y a une légère baisse des intérêts. C'est une observation un peu technique, je suis désolé pour les

uns et les autres mais c'est pour dire en même temps qu'il n'y a pas de contradiction mais qu'on a la complexité d'avoir un budget principal et des comptes consolidés et, pour l'ensemble des non-spécialistes, je trouve préférable de présenter le budget consolidé plutôt que les autres.

Quant à l'intervention de monsieur Guy Corazzol, je le remercie chaleureusement de ses propos et de son soutien.

Dernière intervention sur laquelle je vais apporter quelques commentaires, sans en faire trop, c'est évidemment celle de monsieur Dumas. Vous dites, monsieur Dumas, que de façon récurrente on parle du budget de l'investissement non exécuté. C'est vous qui en parlez de façon récurrente ! Cela ne fâche personne parce que tous les autres ont compris que le budget d'investissement non réalisé c'est dans l'ordre des choses et lié au montant des investissements et que ce n'est pas une mauvaise exécution du budget d'investissement.

Quand vous dites : "Vous collectez des fonds que vous ne dépensez pas", c'est faux, monsieur Dumas ! Je ne prends qu'un exemple objectif pour que vous voyiez l'anomalie de votre affirmation : nous avons eu un plan de relance en 2009 où il fallait dépenser réellement, pour nous, plus que le budget d'investissement de l'année précédente qui avait été un bon budget d'investissement. Or, nous avons dépensé plus que cela alors qu'un certain nombre de communes, de communautés de communes qui étaient en début de mandat ont dû demander au Gouvernement d'annuler cette loi, ce que le Gouvernement a fait. Nous, dans ce que nous avons donné à la préfecture et au ministère, on a dépassé nos engagements. On a eu 432 M€ en crédits de paiement en 2009. Il ne faut donc pas me dire que l'on n'a pas exécuté, que l'on n'a pas dépensé : on a réalisé ce à quoi on s'est engagé, c'est-à-dire plus que l'année dernière et les niveaux d'investissement qui sont là sont évidemment très importants.

Si vous me dites : "Vous n'exécutez pas à 100 % !", je vous dis : "Oui, monsieur Dumas, on n'exécute pas à 100 %, on n'en est pas capable !". Si vous trouvez quelqu'un qui en est capable, il faut dire de voter pour lui. Nous, nous n'en sommes pas capables parce que, sur des projets, quand on arrive à des niveaux de 90 % de crédits de paiement, c'est bien. Mais on tient compte de cela. De quelle façon ? Je le dis aussi bien pour les autorisations de programme, pour les crédits de paiement, comme pour le plan de mandat, on fait un peu de *surbooking*, c'est-à-dire que l'on va inscrire des opérations parce qu'on sait qu'on n'exécute pas tout. Pourquoi une compagnie aérienne ne vend plus de billets quatre places ? Parce qu'elle veut être à 100 % de remplissage. Pourquoi on met un peu plus qu'on ne peut ? Parce qu'on sait qu'on n'exécutera pas tout. Dans tous les chiffres que l'on donne en budget primitif, ils sont toujours un peu supérieurs au compte administratif parce qu'on sait qu'on ne fera pas tout et, du coup, on peut un peu surcharger. Donc c'est anticiper ; cela ne me paraît pas une faute de gestion ni une erreur mais au contraire tout à fait raisonnable.

Vous dites ensuite : "Vous avez augmenté, vous prenez l'argent des gens, vous dépensez, etc.". A vous écouter, on ferait les poches des personnes âgées quasiment ! Monsieur Dumas, non seulement ce n'est pas bien mais c'est complètement faux !

Vous savez, je suis à ces fonctions depuis le premier le mandat, depuis 1995. Le premier mandat, j'ai partagé la responsabilité des finances avec monsieur Henri Jourdana -à qui j'adresse un petit salut amical, bien sûr-. Mais qu'est-ce qu'on a fait comme augmentation des impôts, monsieur Dumas ? Si voulez bien regarder, on a fait une augmentation des impôts en 2002, premier

mandat de monsieur Gérard Collomb : taxe professionnelle soutenue par les entreprises, augmentation modeste avec un taux de TP de 20,06 % qu'on a passé à 20,90 %, je crois -je ne me rappelle plus exactement ; si je me trompe, vous recherchez dans les données mais c'est de cet ordre de grandeur-. Personne n'a trouvé critiquable un taux d'impôts tout à fait compétitif par rapport à n'importe qui et un patronat qui nous dit : "Vous avez bien fait de faire la taxe professionnelle unique : c'est le même impôt partout, ce n'est pas compétitif et notre localisation n'est pas du tout gênée par ce taux". Nous n'avons rien augmenté d'autre. Une année, on a donné un petit coup de pouce à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et deux années on l'a diminuée. On n'avait pas d'impôts ménages, donc on ne les a pas touchés et, dans le dernier mandat de monsieur Gérard Collomb, on n'a pas touché les impôts ménages. On a augmenté de 4 M€ sur 585 M€, l'équivalent de la contribution foncière pour les entreprises, c'est-à-dire "epsilon". Voilà ce qu'ont été les recettes, monsieur Dumas. Alors vous pouvez me dire à qui on fait les poches ?

Même monsieur Barre, ici, à la place de monsieur Gérard Collomb, était le premier à dire : "On n'est pas au niveau. Qu'est-ce que c'est cette agglomération un peu "les pieds en-dedans" ? Si l'on veut construire l'avenir, il ne faut pas rester à regarder derrière nous. Il faut construire, il faut investir, il faut transformer, il faut faire...". Il a fait qu'on a racheté le périphérique, il a commencé de lancer Lyon Confluence -heureusement d'ailleurs qu'il y a Gérard Collomb pour le faire- parce qu'il fallait bien avoir les recettes mais il n'empêche qu'il en a eu l'idée et qu'il plaiderait, y compris pour la gauche et la droite ici.

L'avenir de cette agglomération passe par une politique un peu plus offensive et vous voulez nous faire retourner en arrière. Non, monsieur Dumas, on ne fait pas les poches des contribuables ! Par contre, on investit, on transforme et on construit l'avenir et on rendra compétitif. Voilà, je crois, ce qu'il faut faire. Et c'est pourquoi je vous invite à voter ce budget.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, quelques mots, je vais essayer pour une fois d'être rapide.

D'abord je veux remercier toutes celles et tous ceux qui participent à l'action de la Communauté urbaine, et ils sont évidemment nombreux. Je crois que si Lyon va de l'avant c'est parce que les vice-présidents s'investissent comme ils le font, comme le fait Jacky Darne et vous avez vu avec quelle flamme et quel brio il peut le faire.

Je veux simplement dire un mot sur l'intervention de monsieur Dumas. Je n'aurai qu'un adjectif : désespérant ! Pas pour moi, pour son groupe parce que, franchement, s'il nous refait l'intervention toutes les années ! Excusez-moi, je ne suis pas là pour dix ans, je suis là pour vingt ans et donc il y en a qui vont trouver le temps un peu long parce que ce que vous dites est dénué de tout fondement. En gros, qu'est-ce que vous nous dites ? Vous nous dites : "Vous faites de l'impôt".

Monsieur Darne vient de vous répondre. On a augmenté une fois et, si l'on veut augmenter là, c'est parce que l'on n'a pas pu augmenter sur la TP parce qu'il y a eu la réforme entre-temps. Si on ne dépensait pas cet argent -c'est peut-être un changement pour vous, dans votre optique-, on ne le transférerait pas en Suisse, il participerait au désendettement de l'agglomération, de la Communauté urbaine. Ce n'est pas ce que nous faisons. Cette année, nous sommes un peu désendettés mais pas dans les années prochaines, pas en fin de mandat. Quand on regarde le

début du premier et le début du second, on est sur des données à peu près similaires parce qu'évidemment, en début de cycle, on se désendette plutôt et, en fin de cycle, on se réendette et ce qui compte c'est de pouvoir être à peu près au même niveau, ce que l'on ne fait pas -ce que je critique un peu- au niveau national et c'est pour cela que nous sommes dans la difficulté.

Alors, après ce que vous dites, comparons ce qu'était le budget en 2001 et ce qu'il est maintenant. Et oui, OK ! Comparons aussi ce qu'était le PIB de l'agglomération en 2001 et ce qu'il est maintenant ! Comparons le nombre de logements tel qu'il était dans l'agglomération et celui de maintenant ! Comparons le nombre de kilomètres de transports en commun et comparons-le maintenant ! Comparons le nombre de mètres carrés d'espaces verts puis comparons-le maintenant ! C'est totalement ahurissant comme type de raisonnement. Heureusement qu'une ville se développe, qu'elle crée de la richesse, qu'elle crée du PIB et qu'elle peut prélever un peu plus d'impôts parce qu'elle a plus d'habitants ! Je ne parle même pas pour la Communauté urbaine mais globalement.

Donc, effectivement, il faut continuer comme cela puisque je pense que -faites attention dans les prochains sondages d'opinion !- le nombre d'avis favorables à ce que fait globalement le Grand Lyon monte un petit peu et, un jour, vous allez finir par n'être que tout seul ou que deux. Vous allez jusqu'à ne pas voir qu'il y a des réalisations dans l'agglomération alors que les habitants de l'agglomération le voient bien eux ; c'est pour cela qu'ils ont envie plutôt de continuer. On va essayer de continuer comme cela.

Je reviens sur des analyses un peu plus sérieuses. D'abord, sur le fonctionnement, je dirai quelques mots. Jacky Darne a bien répondu. On nous dit qu'il faut réduire le fonctionnement mais tout de suite après on nous dit : "Vous ne faites pas assez pour ceci, pas assez pour cela".

Vous savez, pour faire de la voirie, pour faire plus dans vos communes, il faut avoir des chefs de projet et donc, pour cela, il faut un peu augmenter les dépenses. Par exemple, on va réaliser de nouveaux quartiers dans vos communes et il va falloir ensuite les nettoyer et ce sont des mètres carrés supplémentaires pour lesquels il faut que l'on ait des gens qui travaillent aux espaces verts. Voyez, par exemple pour Confluence, on ouvre ; il faut embaucher vingt personnes pour nettoyer, c'est un territoire immense. Demain, on ouvrira Carré de Soie et après-demain il va falloir aussi nettoyer. Donc, à chaque fois que l'agglomération se développe, évidemment, il y a un peu de dépenses de fonctionnement en plus.

Sur les problèmes de proximité que j'ai bien entendus, j'essaie à chaque fois de les prendre en compte. Je veux rappeler simplement une chose, sur la capacité des Communes à s'auto-administrer largement : si votre serviteur, monsieur Péliissard, Président de l'AMF, n'était pas intervenu lors de la discussion sur la réforme des collectivités territoriales, le problème aurait été résolu de manière radicale ; à l'heure où l'on parle aujourd'hui, les Maires de l'ensemble de l'agglomération n'auraient plus qu'un pouvoir sur les crèches, l'état civil et les écoles primaires, point final. Ce serait simple, biblique et ce serait ici que tout se passerait, il n'y aurait plus aucun pouvoir local.

Parce que nous ne voulions pas cet équilibre, nous avons travaillé pour faire changer la loi. Evidemment, chaque fois, on essaie de décentraliser à l'intérieur même du Grand Lyon, d'où la politique de conférences des Maires. En effet, on est perfectible sur tout et on essaie de décentraliser. Vous savez, monsieur Reppelin, lorsque nous avons évoqué ensemble -je vous l'ai dit effectivement- les priorités du tableau, sur le

déneigement, etc., refaites un tableau sur la zone -donc évidemment pas en mettant là où il y avait x kilomètres de voirie en catégorie 3 mais toutes en 1 parce que cela est impossible-, classez comme vous le souhaitez, parce qu'à la limite, c'est votre problématique au niveau local à vous et pas forcément au Grand Lyon, à condition qu'il y ait une convergence d'ensemble.

Sur la communication, j'ai l'impression qu'il y a maldonne parce qu'on a l'impression que la communication, c'est fait pour auto-encenser le Président du Grand Lyon et éventuellement son exécutif. Non, ce n'est pas cela, la communication ! La communication c'est par exemple, quand on fait le tunnel de la Croix-Rousse, qu'il vaut mieux indiquer aux gens qu'il va être fermé pour un certain moment et donc il faut mettre des panneaux, il faut faire ceci, faire cela, envoyer des bulletins pour prévenir des gens de l'avancement, etc. Ensuite, on va faire Rives de Saône et tout le monde va me dire : "Il faut que, dans ma commune, je puisse expliquer davantage à l'ensemble de mes concitoyens". C'est cela les frais de communication. Il y a rarement, si vous le voyez bien, de grands articles dans la presse parisienne, en photo de pub comme je vois pour beaucoup d'autres villes qui n'ont pas forcément tort. Moi, je crois effectivement qu'on ne communique plutôt pas assez qu'on communique trop. Mais je veux bien qu'on regarde, projet par projet, détail en détail, mais il n'y a pas dépenses de communication excessives.

Voilà, mesdames et messieurs, juste quelques remarques

Sur l'intervention d'Europe-Ecologie, bien sûr qu'on a des différences. Enfin, tout de même, si les différences par exemple amenaient jusqu'à ce que -comme on l'a dit- un certain nombre de vos élus fassent des recours pour que T 2 n'aille pas jusqu'à Eurexpo, le prolongement ne se réalise pas, dites-vous bien simplement qu'on perdra un salon : Pollutec. Cela représente pour l'agglomération (hôtellerie, restauration, etc.), une fois tous les deux ans, entre 30 et 40 M€. Perdons-en beaucoup comme cela et on ne parlera plus du développement de l'agglomération. On sera effectivement repliés sur nous-mêmes, nous vivrons tous moins bien, à mon avis, mais chacun juge comme il le veut.

Moi, je suis de ceux qui pensent -je vous l'ai dit souvent- que l'écologie se conçoit dans un projet d'ensemble et que souvent, dans notre pays, nous parlons d'écologie et nous ne la faisons pas. Ceux qui sont en train d'inventer l'économie de demain, excusez-moi, mais ce n'est pas nous pour le moment ! En matière écologique, sur le photovoltaïque, on est les derniers, sur toutes les technologies renouvelables vertes, on est les derniers ! Alors nous, on parle mais on ne fait pas et les Américains, les Chinois et les Japonais, pendant ce temps là, font ! C'est comme cela effectivement que l'on développera la vraie écologie pour notre pays ou, autrement demain, on n'aura plus, comme le dit Houellebecq (*La Carte et le Territoire*), que les monuments historiques à faire visiter. Ce n'est pas comme cela que je conçois l'avenir de notre pays.

Voilà, mesdames et messieurs, je vais donc passer au vote, si vous le voulez bien sur les différents rapports. Voulez-vous des votes séparés ou pouvons-nous voter globalement ? On vote globalement donc pour tous ces rapports :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. B. Gillet et Y.M. Ulrich qui se sont abstenus et MM. Augoyard, C. Geourjon et R. Morales qui ont voté contre, M. A. Joly s'abstenant uniquement sur le n° 2011-1259) - Europe-Ecologie Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mme G. Palleja (Non inscrits),

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. J.P. Calvel, G. Assi et L. Barge qui se sont abstenus - MM. Augoyard, C. Geourjon et R. Morales (Centriste et démocrate) - M. D. Broliquier (Non inscrits),

- abstentions : M. A. Joly uniquement sur le n° 2011-1259, MM. B. Gillet et Y.M. Ulrich (Centriste et démocrate).

Adoptés.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

N° 2011-1971 - déplacements et voirie - Programmation des opérations globalisées de voirie 2011 - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-1971. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Ce dossier concerne la programmation des opérations globalisées de voirie pour l'année 2011. Après un débat très intéressant, la commission a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

(Un certain nombre d'élus quitte la salle)

M. PETIT : Manifestement, la voirie intéresse moins de monde !

M. LE PRÉSIDENT : Ils ont soif !

M. PETIT : Oui, mais il n'y a pas de bar, il est fermé ! A mon avis, ils vont vite revenir.

Monsieur le Président, mes chers collègues... (*brouhaha*) -Si je pouvais parler dans le silence, ce serait sympa !-, ...les années passent et les voiries se dégradent inexorablement. Ce rapport est pour nous l'occasion de dresser un état des lieux de votre action en la matière car voilà dix ans maintenant que nous vous réclamons un observatoire des investissements, commune par commune, en matière de voirie.

Pour fêter ces dix ans, nous avons eu droit à deux cadeaux d'anniversaire : un bilan de l'auscultation des voiries sur la période 2006-2009 qui nous a été présenté en commission la semaine dernière et l'état des dépenses réelles par commune sur la voirie de proximité, sur l'année 2009 aussi, qui nous a été transmis il y a quelques mois par la direction des finances. Autant vous dire que nous avons mis quelques jours à nous en remettre parce qu'on n'est pas trop habitués à autant de transparence d'un seul coup. Alors prenons les choses dans l'ordre :

Premier point, l'auscultation des voiries : la direction de la voirie a effectué, ces dix dernières années, deux campagnes d'auscultation des chaussées de nos communes, une sur la période 1999-2001 et l'autre sur la période 2006-2009. Le constat est édifiant et surtout très intéressant.

Savez-vous, chers collègues, qu'en 2009, 31 % des linéaires de voirie étaient considérés comme très mauvais, ce chiffre atteignant 45 % si l'on y intègre les voiries médiocres ou mauvaises ? Presque la moitié des surfaces sont ainsi considérées comme en mauvais état par la direction de la voirie elle-même. Je voudrais d'ailleurs remercier les services de ce travail, qui doit être important et fastidieux à réaliser. Cette

analyse faite par nos services n'a rien de surprenante. Nous constatons tous de visu que l'entretien que nous faisons depuis dix ans est insuffisant. Plus embêtant, les relevés effectués montrent clairement une détérioration de la situation depuis la période 1999-2001.

Deuxième point que je voulais évoquer, la répartition des budgets de voirie de proximité par commune : alors là, autant le dire, le dossier est incomplet mais il a le mérite d'exister. Incomplet car seule l'année 2009 est analysée et incomplet parce qu'il nous manque les linéaires réels de voirie de chaque commune afin de faire une analyse objective.

Mais déjà nous pouvons vous dire que le rapport des sommes dépensées par habitant, au titre de la voirie de proximité en 2009, est de 1 à 13 entre la première et la dernière commune, en excluant les deux extrêmes. Bien sûr les plus petites communes ont des budgets proportionnellement plus importants que les autres mais un rapport de dépenses par habitant de 1 à 13 nous laisse songeurs car on peut aussi considérer que les voiries sont plus utilisées là où il y a de la densité urbaine et donc s'usent plus vite. Pour vous donner des chiffres, la moyenne est de 42 € dépensés en 2009 par habitant sur la voirie de proximité sur tout le Grand Lyon ; certaines communes montent à presque 280 € et les plus basses étant situées vers 15 €. Je m'abstiens de toute polémique inutile entre communes, en vous indiquant que les dépenses de voirie de proximité par habitant en 2009 des villes de Lyon, Saint Genis Laval et Caluire et Cuire sont à peu près au même niveau, à 35 € par habitant.

Afin de vérifier qu'une certaine équité budgétaire est respectée, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous transmettre les mêmes données depuis dix ans, avec en plus les linéaires en kilomètres de voiries par commune. Là, nous pourrions avoir une vue d'ensemble assez objective. Au final, il aura été tout de même regrettable d'avoir réclamé ces éléments des dizaines de fois et il nous semble que vous pourriez nous fournir exactement les mêmes données sur les programmes de gros investissements de voirie sur l'ensemble des communes.

Alors maintenant, monsieur le Président, que faisons-nous avec ce rapport ? Continuons-nous à nous renvoyer la balle à chaque vote de ce budget ? L'UMP en demande plus, la majorité du Grand Lyon invoquant de son côté l'incapacité financière d'augmenter ce budget, on peut continuer longtemps comme cela mais, au final, c'est vous qui avez les clés !

Alors je vous donne quelques éléments de réflexion : si l'on enlève tous les budgets parallèles répondant à des impératifs du mandat comme les aménagements modes doux, la gestion des tunnels, la réfection des itinéraires de transports en commun, les actions de proximité territoriale ou le fonds d'initiative communal (FIC), il ne restera que 12 M€ sur un budget initial de 53 M€ pour les grosses réparations de voirie.

J'en profite pour dire à monsieur Darne que le budget des grosses réparations a augmenté effectivement de 11,3 M€ à 12 M€ cette année mais il avait baissé l'année précédente de 15 M€ à 11,3 M€. A comparer aux 230 M€ que vous nous annoncez pour les aménagements du Grand Stade, aux dizaines de millions d'euros prévus pour la rue Garibaldi ou au 1,2 M€ versé pour l'éclairage des pavillons français de l'exposition universelle de Shanghai -j'en ai parlé lors du dernier Conseil-, on se dit qu'il y a moyen d'augmenter substantiellement ce budget. Nous pensons qu'il faudrait au minimum doubler ce budget des grosses réparations pendant plusieurs années, juste pour rattraper le retard.

Certains des orateurs précédents ont beaucoup parlé de proximité, je m'en réjouis, je n'y reviens pas. On peut simplement se poser la question, en plus : quelle image donnons-nous de l'agglomération à nos visiteurs, lorsque ceux-ci découvrent nos nids de poules, nos tranchées mal rebouchées, nos trottoirs vieillissants ?

Alors oui, monsieur le Président, c'est un dossier clivant entre nous mais, au somptuaire de grands aménagements discutables, nous préférons le quotidien de nos habitants.

Notre groupe s'abstiendra sur ce rapport, ne contestant évidemment pas la liste des travaux retenus mais le budget global affecté à la voirie et en espérant que vous nous transmettez les éléments demandés.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Simplement deux ou trois remarques. Evidemment, on a l'impression, quand vous dites 95 % est mauvais, qu'il y en avait déjà autant la dernière fois. Cela veut dire que, effectivement, c'est du "très relatif". Moi, je vous invite tout de même, puisque à un moment donné on a envisagé de prendre un certain nombre de voiries départementales dans notre patrimoine -monsieur Da Passano peut en juger-, à regarder de manière très comparative les sommes consacrées au Grand Lyon et celles au Conseil général. Si nous, c'est très très mauvais, il y a d'autres endroits où on pleure mais tout est effectivement très relatif.

Alors, sur le reste, évidemment que les grosses communes comme Lyon, par rapport à leur volume de voirie par habitant, c'est moins fort que sur la petite commune parce que, dans la petite commune, quand on refait une voirie et qu'on la ramène au nombre, à l'euro par habitant, votre comparaison est extraordinaire. Si l'on ramène en euro par habitant, je peux vous dire que la moitié de nos communes vont souffrir de manière incroyable et on concentrera tout dans dix communes parce qu'effectivement, elles auront le plus grand nombre d'habitants.

Voilà, monsieur Petit, essayez de faire des comparaisons qui soient effectivement raisonnables !

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon s'étant abstenu, MM. Assi, Barge et Calvel ayant voté pour.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2011-1972 - déplacements et voirie - Plan intercommunal d'accessibilité de la voirie et des espaces publics - Année 2011 - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-1972. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Le dossier concerne le plan intercommunal d'accessibilité de la voirie et des espaces publics pour 2011. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, notre agglomération s'est dotée d'un schéma intercommunal d'accessibilité de la voirie et des espaces publics que nous

avons approuvé en janvier dernier. Ce schéma fait l'objet d'un plan annuel d'accessibilité qui définit les projets à mener dans l'année et leur montant ; c'est l'objet du présent rapport pour l'année 2011.

Tout d'abord, nous notons que l'enveloppe fléchée sur l'accessibilité est passée de 5,3 M€ en 2010 à 14,8 M€ prévus en 2011 et que le kilométrage qui sera rendu conforme passe de 7 kilomètres en 2010 à 31 kilomètres en 2011 ; de même, le nombre de places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite passe de 22 à 40 sur ce budget.

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette hausse significative des moyens et des résultats visés. Les augmentations importantes sont dues en partie à la réalisation de grands projets, notamment à des créations, comme la passerelle de Décines ou la création de voies nouvelles pour la desserte de Renault Trucks ; cela représente près de 4 M€ sur l'enveloppe des 9 M€ affectés aux opérations individualisées du plan 2011. Il est évidemment très positif que les nouveaux aménagements intègrent d'emblée l'accessibilité mais il importe bien sûr d'accélérer également la mise en accessibilité des voiries et des espaces publics existants car, rappelons-le, nous avons à rendre accessibles quelque 180 kilomètres sur les 2 500 que compte le Grand Lyon.

Concernant les opérations de proximité intégrant l'accessibilité -c'est un des volets des tableaux en annexe- nous constatons que le budget 2011 est de 2,5 M€, soit à peine plus que les 2,3 M€ de l'année 2010. Pourtant, le budget global "voirie de proximité" inscrit au budget primitif 2011 est en hausse de 1 M€ -comme nous l'a rappelé monsieur le Vice-Président Darne tout à l'heure-. Donc nous regrettons que l'accessibilité sur le budget de proximité ne bénéficie pas d'une hausse plus importante, puisque seulement 67 % de l'ensemble du budget de proximité est affecté à l'accessibilité.

C'est pourquoi, à l'instar de la commission intercommunale d'accessibilité -dont l'avis est joint à notre délibération-, notre groupe insiste sur la nécessité d'accroître encore les efforts budgétaires pour améliorer plus rapidement la capacité à se déplacer de nos concitoyens rencontrant des difficultés de mobilité. Il s'agit d'un enjeu social, porteur d'équité pour tous, quel que soit son handicap ou son état de santé. C'est aussi un enjeu économique car, monsieur le Président, ces travaux génèrent de l'activité d'entreprises locales et c'est enfin aussi un enjeu d'environnement car favoriser l'accessibilité permet de développer la marche à pied plutôt que les déplacements automobiles. Nous vous demandons vivement de prévoir une augmentation lors d'une décision modificative courant 2011.

Sur ce volet accessibilité, nous ne doutons pas que vous partagerez cet objectif. Compte tenu néanmoins des améliorations déjà apportées, nous voterons cette année le plan d'accessibilité que vous nous proposez.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Vous avez des problèmes d'appellation du groupe, c'est pas Europe Ecologie-Les Verts, c'est France Plus qu'il fallait vous appeler ! Je sais que cela a déjà été pris mais c'est la même chose en plus. Les budgets, ça ne se fait pas comme ça ! Ce n'est pas 10 % pour tout le monde.

Mme VESSILLER : ...le Grand Stade.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais vous en dire un mot, vous m'y faites penser. Ce ne sera pas tellement pour vous que pour vos amis d'en face puisque vous êtes associés sur ce dossier -j'espère peut-être pas sur tout-.

Simplement, là, j'ai le projet d'extension du stade de Nancy et donc je vois que pour le stade de Nancy, monsieur Rossino propose une extension de 55 M€ pour le club local à qui il va donner le stade pour cinquante ans -c'est une belle durée !- et il en restera propriétaire. Mais la toute petite différence c'est que, sur ces 55 M€, il demande au Grand Nancy 25 M€, soit près de la moitié -et on ne parle pas d'accessibilité, on parle juste de l'investissement- plus la garantie de la totalité des emprunts qu'ils vont effectuer, c'est-à-dire qu'ils en restent propriétaires mais -excusez du peu !- c'est eux qui garantissent tout. Soit ils payent directement soit ils garantissent pour plus tard. Moi, je vous fais ce que vous voulez comme cela, si effectivement on met 400 M€, on peut le faire aussi comme cela.

Voilà, chers collègues, je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2011-1973 - déplacements et voirie - Oullins - Pôle multimodal de la Saulaie - Mail Semard - Ouverture de la concertation préalable - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-1973. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le vice-président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il s'agit d'ouvrir la procédure de concertation préalable pour le projet de création du mail dit "mail Semard" desservant le futur pôle multimodal de la Saulaie à Oullins, projet lié au plan de mandat puisqu'il est lié au prolongement de la ligne B du métro sur le site de la Saulaie. Il s'agit donc de supprimer un passage à niveau pour créer une voie passant sous les voies ferrées, créer un lien transversal à l'interquartier, une large place aux modes doux et d'améliorer la desserte du futur pôle multimodal. La concertation se déroulera du 24 janvier au 25 février 2011. Il s'agit donc d'approuver les objectifs poursuivis par la réalisation de ce mail et de donner l'accord sur les modalités d'ouverture de la concertation.

J'ai vu qu'il y avait un amendement Ensemble pour le Grand Lyon -je ne sais pas s'il est toujours pendant ou retiré- qui souhaitait retirer la mention "*du TOP*" dans ce rapport. A titre personnel et en tant que rapporteur, je me permets juste de signaler que le tracé pressenti passe à 500 ou 600 mètres au sud, plutôt à la hauteur du dépôt de bus et qu'il y a de quoi freiner les embouteillages sur ce type d'amendement. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie.

M. COSTE : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.

Mme la Vice-Présidente ELMALAN : Bien sûr, nous voterons cette délibération.

Cette intervention a pour objectif de renouveler la nécessité que le métro aille jusqu'aux hôpitaux de Lyon sud, c'est une attente très forte de la population. Pour cela, notre groupe est disponible pour poursuivre la réflexion avec les élus et les services concernés.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le Président, chers collègues, d'abord pour vous dire que l'amendement qui a été déposé est retiré et

pour vous faire l'observation suivante : évidemment, nous nous réjouissons que cette procédure de concertation s'ouvre car son but est la réalisation des conditions d'accès les meilleures, d'une part, pour la desserte du pôle multimodal et, d'autre part, pour la fermeture définitive tant souhaitée du passage à niveau de la rue Pierre Sémard et aussi parce que ce projet va contribuer à relier le centre ville d'Oullins avec le futur quartier qui se développera sur les anciens terrains de la SNCF ; c'est donc un enjeu qui est triple et un enjeu extrêmement important.

La phase de concertation qui s'ouvre nous permet d'espérer que ce projet se réalise dans les mêmes délais de mise en service du métro.

Je voudrais insister, à cette occasion, sur deux choses.

Effectivement, au sujet de la référence faite au périphérique, certes, la rédaction est assez large mais, en tous les cas, peut laisser la place à diverses interprétations. Je voudrais redire à cet instant que la position de la ville d'Oullins est une position divergente de celle du Grand Lyon quant au tracé de cet ouvrage et que j'espère que les études en cours ou qui se préparent et les débats qui s'ouvriront sur l'ensemble des tracés, dont j'ai noté d'ailleurs que vous aviez pris position pour que tous les tracés soient étudiés dans le cadre d'un journal professionnel de bâtiment -sauf erreur de ma part- en disant qu'il faudra bien étudier l'ensemble des tracés pour saisir la Commission nationale du débat public. De ce point de vue-là, je dois le dire, cette position me satisfait puisqu'elle rejoint les propos que j'avais tenus dans cette assemblée même, au moment du vote.

Deuxième chose sur laquelle je voudrais insister, c'est effectivement la nécessité d'aller maintenant assez rapidement, pour ne pas dire sans délai, pour le prolongement des hôpitaux Lyon sud. Il est vrai que le SYTRAL -et je ne sais pas si le Président est encore là... oui, le Président de Sytral est encore là- a d'ores et déjà mandaté les entreprises et les bureaux d'études pour entamer les sondages sur le prolongement de la ligne de métro et que nous en avons d'ailleurs discuté ensemble quant à la future station qui se tiendra dans le centre-ville d'Oullins et, de ce point de vue-là, je tiens à le saluer.

Au moment où cette campagne de sondages démarre, je voudrais dire que l'enjeu pour notre sud-ouest -et nous le savons aussi à l'égard du plan Campus -le Vice-Président Arrue a dû sans doute nous quitter- est important que nous allions le plus vite possible à cet hôpital Lyon sud. C'est un enjeu d'agglomération, un enjeu qui dépasse évidemment l'intérêt uniquement oullino-oullinois.

Et plus vite nous serons à cette réalisation, mieux ce sera ; mieux ce sera pour le grand sud-ouest de l'agglomération, mieux ce sera pour cet équipement majeur qu'est cet hôpital d'agglomération et mieux ce sera pour la ville d'Oullins, qui naturellement ne pourrait pas accepter que les choses restent tant figées sur la ville car nous n'avons aucune capacité -soyons bien clairs entre nous !- de pouvoir accepter l'ensemble des flux du secteur sud-ouest qui voudrait prendre le métro à Oullins. Donc le prolongement avec un aménagement en bout de ligne d'un parc-relais est la seule solution viable et, de ce point de vue, l'engagement des sondages et la réalisation du projet dans les délais les plus brefs dans la foulée est appelée de nos vœux ainsi que vient de le rappeler madame Elmalan.

Voilà, monsieur le Président, ce que je souhaitais dire au moment où cette concertation s'ouvre. Nous la souhaitons, nous la voulons depuis longtemps, nous avons beaucoup sollicité ce projet-là et c'est tant mieux qu'il avance. On peut toujours

souhaiter qu'il aille beaucoup plus vite mais les choses sont bien engagées. En revanche, sur le prolongement du métro, je crois sincèrement qu'au-delà de cela, il faut aller extrêmement vite maintenant.

Merci, en tous les cas, Le groupe votera cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. TOURAINE : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier propose de requalifier l'entrée ouest de l'agglomération avec le métro à Oullins, la construction d'un pôle multimodal sur ce site, la suppression d'un passage à niveau qui devenait dangereux avec l'accroissement du trafic et la réalisation d'un bouclage du boulevard périphérique de l'agglomération.

Je veux remercier ici nos collègues du groupe Ensemble pour le Grand Lyon d'avoir retiré leur amendement. Celui-ci m'avait surpris : il prétendait maintenir les divers aspects du dossier hors la solidarité entre Oullins et le reste de l'agglomération. Cela aurait pu laisser planer la suspicion d'un manque d'engagement pour le bouclage nécessaire et cohérent du périphérique.

Enfin, j'ai été peiné d'entendre tout à l'heure nos collègues du groupe Ensemble pour le Grand Lyon se livrer à une critique lancinante de toute progression de la fiscalité, même quand il s'agit de la compensation indispensable de la baisse des dotations de l'Etat. Mais alors que n'avez-vous listé les équipements onéreux que vous souhaiteriez annuler ou différer dans des villes comme Oullins ? Diminuer les recettes implique de limiter les dépenses, si l'on ne veut pas, comme l'Etat, creuser à l'infini des déficits.

Selon nous, les investissements prévus dans ce dossier sont justes et bénéfiques, pour les habitants d'Oullins, pour les Grand Lyonnais et nous voterons pour ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. C'est un dossier qui aurait pu être examiné, je crois, lors de la dernière assemblée. Il m'a semblé bon de faire une petite leçon de choses pour le vote du budget aujourd'hui.

Nos amis de l'UMP viennent de dire qu'il n'y avait aucun besoin d'augmenter les impôts et que c'est un pur scandale d'augmenter les impôts. Excusez-moi du peu, le métro jusqu'à Oullins, c'est 250 M€. Là, nous sommes en train de voter un budget de 25 M€ sur la commune d'Oullins, sur lequel le Grand Lyon, de manière directe ou indirecte, par la dotation qui lui vient de la Région, va voter 12,5 M€. Monsieur Buffet dit : "Tout cela n'est rien, allons jusqu'à Oullins directement !". Lorsqu'il est en Conseil municipal de Lyon, monsieur Havard, lui, me dit : "Faites donc un autre métro au Confluent !". Tout cela sans augmenter les impôts ? Cela ne m'étonne guère que notre pays soit à peu près ruiné et que demain nous soyons au FMI !

Bien, chers collègues, nous allons donc voter ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2011-1975 - déplacements et voirie - Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7° - Réaménagement de la rue Garibaldi - Bilan de la concertation préalable - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-1975. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, nous allons aujourd'hui parler de la concertation partielle qui a été faite sur la rue Garibaldi, sachant que bien sûr cette concertation se poursuivra. Elle a été terminée le 22 novembre. De nombreux avis ont été donnés, je ne rentre pas dans le détail parce que, suite aux différentes interventions, je pense que je répondrai à la totalité des questions.

Nous allons vous présenter, puisque cela avait été demandé en commission, la modélisation de la rue Garibaldi avec la mise à deux voies et la mise à trois voies du parcours.

(Projection d'une modélisation animée).

Donc nous partons du sud vers le nord. Dans ce tracé, nous sommes avec deux voies de circulation routière et le site propre sur la partie "est". Les barres rouges correspondent aux feux, les barres vertes mettant en place le passage des véhicules et les bus sont en jaune.

On a superposé la modélisation avec le plan du Grand Lyon. Vous pouvez observer la circulation. Je rappelle que cette modélisation a été faite sur un schéma d'utilisation la plus courante. On n'a pas pris le maximum ni le minimum, c'est le parcours classique que l'on risque de rencontrer. On voit très vite une rétention des véhicules sur la partie nord ainsi que sur les voies latérales qui sont très vite encombrées.

On va remonter. Voilà le passage d'un bus, son arrêt, le redémarrage. Vous pouvez constater qu'après plusieurs séquences de feux, sur la partie latérale gauche, on voit une rétention ; les véhicules ne peuvent plus passer. Vous voyez, on remonte jusqu'en haut et jusqu'au cours Lafayette, la Part-Dieu. On voit le tramway en vert qui a été pris avec son site propre.

Vous voyez là, c'est pareil : remontée des véhicules, sachant qu'au-delà, le modèle ne prend plus en compte ce qui est au-dessus. Voilà encore la rétention sur le côté, là on arrive à l'auditorium -vous venez de voir le passage d'un tramway-. Voilà le cours Lafayette, sachant que, pour le cours Lafayette, le site propre a été pris en intégralité, ce qui explique que -vous voyez le rabattement des véhicules- l'on a deux voies et ensuite une seule voie. Je vous signale la rue Deruelle qui est complètement saturée. Dans le sixième, on voit la montée de file tout le long ; la rue Vauban est complètement saturée également.

(Projection d'une seconde modélisation animée).

Maintenant, on va vous présenter la même modélisation avec trois voies, sachant bien entendu que l'on a les tourne-à-droite et les tourne-à-gauche qui sont pris, sachant que l'on a aussi un ralentissement des véhicules du au nombre important de carrefours qui seront créés par la suppression des trémies : 14 carrefours sur la partie nord et 12 sur la partie sud.

Donc on voit le fonctionnement -c'est exactement la même modélisation qui a été faite- : vous avez la voie de bus sud et nord ; je rappelle simplement que l'intégralité de la partie nord sera en site propre pour le bus et, sur la partie sud, seule la remontée sera en site propre.

On voit là qu'il y a tout de même une meilleure circulation, une meilleure fluidité, sachant que bien entendu, dans les deux modélisations présentées, a été pris en compte le développement de la Part-Dieu dans les années à venir. Pour mémoire, je vous rappelle que l'on aura 600 véhicules supplémentaires par heure en heure de pointe.

Il est aussi rappelé que là, on s'est bien basé -c'est une des questions qui avaient été posées sur les paramètres pris en compte- sur un report modal important, notamment 5 % de moins pour les véhicules et on passait à 68 % sur les transports en commun et 32 % sur la voiture, sachant que l'on a pris en compte le développement de 8 000 emplois sur la Part-Dieu, un développement de la gare de 17 % supplémentaires et 2 500 habitants de plus.

Voilà sur les différentes modélisations que vous avez souhaité que l'on présente à nos collègues, sachant que la commission a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : On a voulu montrer comment on travaille pour ne pas croire que c'était simplement "au doigt mouillé" que l'on choisissait entre les solutions et pour montrer qu'il y avait un travail de modélisation pour voir si cela marchait ou non et c'est donc une série d'études qui conduit à la prise de décision à un moment donné.

Le groupe Objectif Lyon Métapolis avait demandé un temps de parole. Madame Chevassus-Masia.

Mme CHEVASSUS-MASIA : Monsieur le Président, mes chers collègues, l'aménagement et la requalification de la rue Garibaldi constituent un projet important et nécessaire. Nous avons déjà eu l'occasion d'indiquer que nous partagions cet objectif. En effet, qui peut être contre une trouée verte sur cet axe, une amélioration et une valorisation de l'espace public et la prise en compte des vélos, la suppression d'une station-service ?

L'analyse a été faite depuis des années. A ce titre, je vous rappelle la délibération du Grand Lyon du 18 décembre 2000, ajournée à votre arrivée en 2001.

Je m'attacherai, dans mon propos, plus particulièrement au sixième arrondissement. Certes, les quelques 300 mètres de l'étude qui concernent le sixième arrondissement suscitent peu d'intérêt pour beaucoup dans ce dossier. Mais tout, dans cette concertation que vous mentionnez aujourd'hui, nous rappelle notre "juste place", bien que votre décision soit structurante pour notre arrondissement, car vous conviendrez que mettre en place une concertation avec des préalables dits "non négociables" et servant ainsi de postulat et guide de l'étude est, pour nous, un simulacre de concertation. Idem pour la réponse faite à chaque question indiquant : "Ce n'est pas dans l'emprise du projet" et conduisant ainsi au projet actuel avec un site propre et une double piste cyclable qui s'arrêtent sur une ligne blanche !

Je reviens donc sur toutes ces questions sans réponses satisfaisantes sur cette concertation.

Parlons du carrefour Lafayette-Garibaldi : nous sommes extrêmement inquiets de la gestion de ce carrefour qui paraît inextricable. Deux sites propres qui vont donc se croiser, dont la ligne C 3 -qui est l'une des plus structurantes de la ville et qui dysfonctionne régulièrement- à laquelle s'ajoute la future ligne 13 du projet Atobus.

Comment va se faire la gestion des priorités, à part au détriment complet du fonctionnement de Garibaldi ?

Problème également évacué : quid des 2 500 personnes qui, le matin, vont arriver à la tour In City à pied ? Se pose donc la question des traversées piétonnes au droit du carrefour Lafayette-Garibaldi -où se situe, qui plus est, une école-.

Remarque également évacuée, celle de monsieur Bouvier du Coparty, indiquant que, pour diminuer les émissions de polluants, il y a impérativement besoin de fluidité. Eludées donc les remarques sur l'augmentation de la pollution de l'air à ce carrefour car les voitures seront à l'arrêt.

Évacuée aussi la question du bruit au droit de ce carrefour, conduisant votre Vice-Président à indiquer qu'il faudra certainement que le Grand Lyon paie des doubles vitrages aux riverains ; évacuées les remarques des personnes d'Acoucity.

Alors, quelques réponses : pourquoi ne pas maintenir cette trémie, quitte à rajouter certains aménagements de végétalisation ; par exemple, couvrir en partie la sortie de la trémie pour aménager un espace pour piétons ? Parce que ce n'est pas négociable ! Mais la question n'est-elle pas uniquement l'aménagement du parvis de la tour In City ?

Revenons maintenant sur la piste cyclable ; trois remarques :

- pas de chance pour le sixième arrondissement ! Pour l'instant, la double piste cyclable -qui au demeurant est sûrement intéressante- s'arrête brutalement rue Vauban. C'est hors emprise actuelle du projet ! Telle est la seule réponse faite actuellement pas votre maître d'œuvre et vos services. Or, il est impossible de poursuivre la double piste cyclable dans la partie nord, entre les rues de Sèze et Tronchet, compte tenu de l'exiguïté de façade à façade ;

- une piste cyclable à l'ouest, alors que la plupart des axes perpendiculaires sont des voies tourne-à-gauche. Il va donc falloir, en plus, dysfonctionner les feux entre voitures et cyclistes pour que, par exemple, les cyclistes de la rue Garibaldi prennent le cours Lafayette !

- nouvelle difficulté pour ce carrefour, sans compter que c'est une source de dangerosité supplémentaire pour les vélos.

Revenons enfin sur la suppression de la contre-allée actuelle et remplacée par un site propre. Trois remarques aussi :

- tout comme la piste cyclable, ce site propre s'arrête brutalement mais cette fois rue Louis Blanc ;

- que penser de la souplesse du futur bus sud-nord (ou futur tramway) qui sera censé tourner à droite rue Louis Blanc ? Le bus nord-sud qui, lui, devra traverser Garibaldi pour rejoindre son site propre à l'est à la rue Louis Blanc ne va certainement pas fluidifier ce trafic.

- enfin et surtout, le passage en site propre transports en commun nécessite "l'adaptation du plan de circulation et le principe de report du stationnement dans les silos et les rues adjacentes" : aucune esquisse de solution pour imaginer ce que donnera la circulation pour le sixième arrondissement. D'ailleurs, comment va-t-on du Grand Lyon à Masséna, par exemple, avec la suppression de cette voie ? Comment absorbera-t-on les 400 à 750 véhicules/heure dans cette contre-allée ?

"Accessibilité au quartier modifiée". De grands mots nous ont été détaillés lors de ces ateliers dits "de concertation" : épaisseur du projet, accroche des quartiers, etc. Alors, je me permets de les utiliser, si vous le voulez bien, en conclusion pour que nous parlions bien de la même chose.

L'épaisseur du projet qui intègre la moindre placette dans la partie plus en aval du projet et qui n'hésite pas à aller jusqu'à la Part-Dieu aurait pu conduire à réfléchir un minimum plutôt que d'arrêter l'emprise du projet par deux aberrations. On aurait

même pu imaginer une réflexion sur la place de l'Europe, par exemple. L'accroche du quartier aurait ainsi évité cette impression de travail bâclé sur ce projet, en tout cas sur le sixième.

Les habitants ne s'y sont pas trompés : deux cahiers de concertation ont été ouverts ; près de 420 personnes ont indiqué être défavorables au projet et près d'une cinquantaine de personnes ont laissé des avis détaillés. Le Cil Saxe-Brotteaux -que vous connaissez bien, monsieur le Président- s'est prononcé contre la suppression de la trémie ainsi que la majorité des conseils de quartier. Seuls trois avis favorables sont mentionnés.

Monsieur le Président, cette concertation nous laisse un sentiment amer que l'on peut comprendre, compte tenu de la faible importance du linéaire concerné. Mais ce faible linéaire a des impacts forts sur notre arrondissement où vous n'avez pas su convaincre, compte tenu de la faiblesse de certaines analyses, telle que l'arrêt brutal de la piste cyclable et la réponse systématique et décourageante : "C'est hors emprise du projet". Certes, des études détaillées seront faites mais les décisions, elles, seront prises.

Il est impératif, monsieur le Président, que l'on se remette autour d'une table pour étudier tout ce qui concerne la partie du sixième arrondissement rajoutée au projet initial de 2001 ; les études n'ont pas été assez poussées.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez eu quatre minutes de plus.

Mme CHEVASSUS-MASIA : Il convient d'intensifier les observations relevées lors de la concertation. En l'état actuel des choses, nous nous abstenons pour marquer notre inquiétude afin que ces observations soient étudiées et prises en compte.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le Président, chers collègues, nous partageons les objectifs généraux du projet de requalification de la rue Garibaldi -nous l'avons déjà d'ailleurs dit dans cette enceinte- qui sont :

- de transformer une voie aux caractéristiques autoroutières en une voie apaisée ;
- de relier la Part-Dieu aux berges du Rhône, au centre-ville, enfin de les relier facilement ;
- de reconquérir les espaces publics ;
- d'embellir la ville par un aménagement paysager.

Mais nous regrettons vivement que l'option trois voies de circulation ait été un invariant de la concertation préalable et qu'il n'ait pas été testé d'autres hypothèses.

On vient de nous montrer un modèle de simulation avec des hypothèses qui nous paraissent largement discutables. Je vais prendre les hypothèses qui nous semblent discutables parce qu'effectivement, on nous présente un modèle qui montre que cela va un peu moins bien avec deux voies qu'avec trois voies. D'abord, cela paraît l'évidence déjà en soi et il faut savoir s'interroger sur les hypothèses qui sont rentrées dans ce modèle.

La première hypothèse, c'est qu'on estime une augmentation de 25 % des déplacements automobiles en lien avec le développement de la Part-Dieu d'ici 2014. Ce quartier connaît un réseau

important de transports en commun. Il s'agit aujourd'hui de vraiment encore développer ce réseau au niveau de la Part-Dieu par rapport à l'ensemble des projets qui y sont et pas que ces projets amènent de la circulation automobile en plus ; première hypothèse pour nous qui est discutable ;

Pour la deuxième, monsieur Abadie a indiqué tout à l'heure une augmentation de 5 % de la part modale des transports en commun en disant que c'était quelque chose d'important.

Alors, première remarque, c'est que c'est 5 % parmi les modes motorisés, c'est-à-dire que l'on ne prend pas du tout en compte les modes doux ; si l'on fait une estimation tous modes confondus, on est plutôt sur une augmentation de 2 à 3 ; même ce 5 % est vraiment très faible par rapport à ce que l'on pourrait attendre quand on sait qu'aujourd'hui, sur la rue Garibaldi, les déplacements sont aux trois quarts du cabotage c'est-à-dire des déplacements courts, qui se font soit d'arrondissement en arrondissement, voire à l'intérieur d'un arrondissement, qui font en général moins d'un à trois kilomètres ; ce sont donc des déplacements que l'on peut faire facilement en transport en commun -si l'on prévoit un transport en commun efficace sur Garibaldi-, à pied pour les plus petits voire à vélo. On nous avait d'ailleurs dit au démarrage de la concertation que 30 à 50 % des déplacements actuels de Garibaldi pouvaient être reportés sur d'autres modes de déplacements.

Dernière chose, ce qui est vraiment très gênant dans ce modèle de circulation c'est que l'on n'a aucune prise en compte de la part des modes doux, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, on nous a dit qu'à peu près un tiers des déplacements modes doux se font au niveau de la Part-Dieu. Il n'y a pas d'hypothèse dans le modèle qui est présenté, on ne sait pas, les modes doux ne sont pas pris en compte et on ne sait pas de combien ils pourraient être augmentés alors que, quand on sait, d'une part, les aménagements qui vont être fait sur Garibaldi, à savoir de larges trottoirs, de la verdure, du paysager, qui vont vraiment donner envie de se déplacer le long de Garibaldi -ce qui n'est pas le cas aujourd'hui-, quand on sait qu'il va y avoir un aménagement cyclable à double sens, etc., on peut tout de même penser que, facilement, il va y avoir un report important sur les modes doux. On sait aussi que l'on a des objectifs, dans nos plans modes doux, d'augmenter fortement ces modes de déplacements.

Enfin -et c'est aussi ce que l'on regrette beaucoup-, il n'y a pas eu de test ; on a vu un scénario à deux ou trois voies, on n'a pas eu de scénario à 2,5 voies. Donc je vais expliquer ce qu'est un scénario à 2,5 voies : c'est un profil à deux voies de circulation avec, au carrefour, si c'est nécessaire, une voie de tourne-à-droite ou une voie de tourne-à-gauche. C'est le profil actuel de l'avenue Berthelot qui nous semble intéressant pour ce genre de rue, profil qui, au final, ne donne pas du tout la même configuration à la voirie, aussi bien en termes paysager que surtout en termes de sécurité routière. On sait très bien aujourd'hui que les rues à trois voies de circulation sont beaucoup plus accidentogènes que les autres.

Alors nous approuvons le fait -cela a été dit- que l'option site propre pour les transports en commun -qui était, elle, soumise à la concertation- ait été retenue et soit actée aujourd'hui dans le cadre du projet mais nous regrettons là encore que, sur les portions où la rue est plus étroite -c'est le cas au niveau de la piscine Garibaldi-, seul le site propre dans le sens sud-nord ait été maintenu et, en fait, les bus rejoindront la circulation automobile, ce qui ne va pas faciliter leur circulation. Pour nous, la priorité dans ce genre de projet devrait être donnée aux transports en commun par rapport à la voiture.

(Rumeurs)

J'avais demandé cinq minutes.

M. LE PRÉSIDENT : Vous êtes à 5 minutes 23 !

Mme CHEVALLIER : Nous rappelons aussi la nécessité d'avoir dès 2014 une ligne de transport en commun sur l'ensemble de l'axe, avec une fréquence soutenue.

Nous approuvons le fait que l'aménagement cyclable soit poursuivi dès la fin de la première phase par une rue parallèle, comme cela a été indiqué.

Sur les trémies, il reste un flou sur la suppression de la trémie Gambetta

M. LE PRÉSIDENT : Il faut conclure !

Mme CHEVALLIER : Je vais conclure mais il y a beaucoup de temps qui a été donné à tout le monde en plus, j'ai à peine cinquante secondes de dépassement !

M. LE PRÉSIDENT : J'ai un dîner après.

(Rumeurs)

Mme CHEVALLIER : Je veux dire, il y a une manière de traiter tout le monde à égalité !

M. LE PRÉSIDENT : Pas un dîner privé, un dîner public !

Mme CHEVALLIER : Bon, j'arrête, c'est tout !

M. LE PRÉSIDENT : Bien. Je vais donner la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Bon, vous avez encore trente secondes.

Mme CHEVALLIER : Dans mes trente secondes, j'avais deux choses à dire.

La première c'est que l'on souhaiterait que le projet étant aujourd'hui en trois phases, que ces trois phases soient réalisées d'ici la fin du prochain mandat. Cela nous paraît quelque chose de possible. On ne peut pas, pour nous, mettre dix-huit ans à réaliser un projet de cette nature.

Je terminerai en disant que, pour l'ensemble de ces raisons -que je n'ai pas eu assez de temps pour détailler-, on pense que les objectifs qui sont annoncés, enfin certains objectifs risquent de ne pas être remplis et donc je voulais vous dire que nous nous abstiendrons sur cette délibération, nos Vice-Présidents votant pour.

Voilà, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. HAVARD : Monsieur le Président, dans la lignée de notre collègue Nicole Chevassus, je voudrais dire que ce rapport illustre bien à la fois la fausse concertation et, en même temps, l'absence de politique générale de déplacements dans notre agglomération.

En effet, vous avez engagé une politique de lutte contre la voiture en ville, conduisant ainsi à créer de nombreuses situations de blocage que malheureusement beaucoup de gens

qui travaillent et qui ont besoin de leur voiture connaissent. L'amorce du réaménagement de la rue Garibaldi en est une illustration importante. Je devrais d'ailleurs dire "enfin ! l'amorce d'aménagement de la rue Garibaldi promise dans votre plan de mandat de 2001 ! Mais, comme le rappelait notre collègue Baptiste Dumas tout à l'heure, entre les annonces et les réalisations, il y a un décalage.

Aussi, je redis notre peu d'enthousiasme à voir l'aménagement de cette rue saucissonnée en trois tranches car s'il a fallu dix ans pour commencer la première, nous nous inquiétons de la date d'achèvement de la totalité du réaménagement.

Mais revenons à cette fausse concertation préalable relative au tronçon Vauban-Bouchut. En avril, Laure Dagherne, notre collègue, évoquait ici-même la question des trémies et plus particulièrement celle du cours Lafayette. Il est clair que la concertation n'a pas répondu à nos attentes et interrogations, loin s'en faut !

En premier lieu, nous regrettons que n'ait pas été étudié le maintien d'un tunnel d'évacuation nord-sud qui permette à la fois de regagner des espaces en surface pour réaliser un aménagement urbain de qualité et en même temps de conserver une voie routière qui joue son rôle de liaison rapide interquartiers. Ce projet avait été étudié sous Raymond Barre ; malheureusement, vous l'avez enterré !

En second lieu, nous regrettons les choix préalables faits avant la concertation alors que ceci aurait dû se faire au terme de la concertation. Si l'on veut qu'il y ait une véritable concertation, il aurait fallu présenter différents scénarii, ce que vous n'avez pas fait, rendant cette concertation du coup totalement inutile ou en tous cas réservée véritablement à des détails.

Dès lors, la décision, sans alternative, de supprimer l'ensemble des trémies aura bien sûr des conséquences importantes sur la fluidité du trafic dans ce secteur et sur les conditions d'accès depuis l'ouest à la Part-Dieu.

Le cours Lafayette est un axe important de circulation dans notre ville et permet une sortie rapide du centre-ville. Les comptages réalisés en 2008 au sortir de Villeurbanne font apparaître un trafic de l'ordre de 13 000 véhicules par jour. Je m'étonne d'ailleurs qu'il n'y ait eu aucun comptage réalisé de part et d'autre de Garibaldi et l'impact bien sûr sur les voiries adjacentes de la rue Garibaldi.

La suppression de la trémie cours Lafayette créera inévitablement une zone d'embouteillages sur ce secteur, ce qui n'est pas une bonne nouvelle ni pour le développement du quartier de la Part-Dieu ni pour la qualité de l'air dont on sait tous que les embouteillages la dégrade de façon importante.

Par ailleurs -et pour ne pas allonger le débat ; cela a été parfaitement dit par Nicole Chevassus-Masia-, l'articulation des transports en commun et des pistes cyclables avec ce réaménagement manque lui aussi de logique et de préparation et l'utilisation des voies de bus en site propre, dans le sens sud-nord notamment, aurait dû faire l'objet d'une réflexion concomitante.

Nous sommes donc, dans le scénario que vous proposez, partisans des trois voies de circulation. C'est vrai que la réduction à deux voies nous semble, dans ce scénario-là, complètement utopique voire démagogique et nous posons également la question de savoir comment, dans cette première tranche, puisqu'il y a beaucoup de bureaux, vous avez prévu d'organiser les livraisons...

M. LE PRÉSIDENT : Vous allez vers votre conclusion également !

M. HAVARD : J'arrive à ma conclusion, monsieur le Président, et -comme je vous le disais dans mon propos liminaire- ce dossier est l'illustration d'une absence de politique globale de déplacements et de transports dans notre agglomération. Votre Premier adjoint, notre collègue Jean-Louis Touraine, n'arrête pas de clamer que le nombre de voitures en ville diminue et pourtant, Lyon arrive en tête des classements des agglomérations les plus embouteillées de France. Sans doute est-ce la conséquence de cette absence de réflexion sur les voiries qui permettent les entrées et les sorties rapides de notre ville et de notre agglomération...

M. LE PRÉSIDENT : Je vais donner la parole au groupe socialiste et apparentés maintenant.

M. HAVARD : Si nous partageons l'objectif d'une meilleure place des transports en commun, nous regrettons que différents scénarii, dont un avec...

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste et apparentés a la parole.

M. HAVARD : ...le maintien de la trémie du cours Lafayette, n'aient pas été présentés. Nous nous abstiendrons donc sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste et apparentés pour trois minutes.

M. le Vice-Président PHILIP : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, les orateurs précédents ont montré tout l'intérêt qu'entraîne ce projet qui, comme tous les grands projets, suscite controverses et discussions. Certains pensent qu'on en fait trop, d'autres qu'on n'en fait pas assez et, si j'ai bien compris, monsieur Havard pense que nous n'avons pas de politique de déplacements.

Je voudrais en ce qui me concerne, au nom du groupe Socialiste et aussi en tant que maire du troisième, redire que ce projet Garibaldi est un projet emblématique de notre plan de mandat, qu'il faut le remettre dans la réflexion globale qui s'appelle "Part-Dieu 2020" si l'on veut en concevoir la perspective globale.

J'ai souhaité ce projet, monsieur le Maire, je vous remercie de l'avoir programmé et, bien entendu, le groupe Socialiste l'assume totalement à vos côtés. Ce projet du vivre ensemble dit à la fois non au tout-voiture et non aussi à "pas de voiture". Il souhaite "recoudre" -comme on le dit- le tissu urbain est-ouest et assurer en sud-nord le cabotage en en faisant une rue apaisée.

Le projet, monsieur Havard, n'est pas un projet qui va durer des dizaines d'années. C'est un projet global qui va de la rue Vauban, dans le sixième arrondissement, jusqu'au parc Sergent Blandan, dans le septième arrondissement. Et si la partie concernée dans ce mandat, pour des raisons budgétaires, va simplement de la rue Vauban à la rue Bouchut, tout le monde a compris que la partie Bouchut-Gambetta est prévue dès 2015-2016, ce qui veut dire que la partie du troisième arrondissement sera terminée à mi-mandat la prochaine fois et que, dans le prochain mandat, selon toute probabilité, la partie qui amène au parc Sergent Blandan sera terminée.

J'entends ce que disent certains et ils ont raison : il faudra envisager ensuite de terminer l'anneau vert, c'est-à-dire d'aller du parc Sergent Blandan aux berges, au sud, et de la rue Vauban au parc de la Tête d'Or au nord, mais cette fois-ci chaque chose en son temps.

Aujourd'hui, les priorités sont claires :

- la première priorité ce sont les riverains, habitants ou de passage, les commerçants, c'est le Garibaldi à vivre ;

- la deuxième priorité ce sont les piétons, avec trois mètres minimum de trottoirs, priorité aux feux, priorité pour les personnes à mobilité réduite ;

- la troisième priorité c'est la trame verte avec des arbres tout le long de ce projet ;

- la quatrième priorité c'est de redessiner les espaces publics tout le long de la rue Garibaldi ;

- la cinquième priorité ce sont les modes doux avec les pistes cyclables doubles ;

- la sixième priorité c'est le site propre de bus doubles pouvant accueillir, à terme, une voie de tramway, site propre de bus doubles partout, c'est possible -et on sait qu'il y a une petite partie où c'est difficile-. Je précise que de mon point de vue, au stade où l'on en est, on ne sait pas ce que le concepteur va nous proposer au final et il est parfaitement possible qu'on trouve une solution favorisant au maximum le site propre de bus ;

- la septième priorité c'est donc les trois voies pour les voitures mais deux servent au cabotage pour tourner-à-droite et pour tourner-à-gauche. Donc, en réalité, il n'y a qu'une seule voie qui va circuler réellement en nord-sud ;

- enfin, la huitième priorité c'est d'articuler l'est et l'ouest avec les rues adjacentes et la concertation a montré qu'il ne fallait pas du tout sous-estimer ce problème des rues adjacentes.

Monsieur le Président, le groupe PS est favorable et même très favorable à ce projet, dont nous rappelons qu'il n'en est qu'aux grandes orientations. C'est la deuxième phase de concertation qui dira comment on propose de répondre au cahier des charges et l'enquête publique viendra après, avec un projet beaucoup plus précis, qui ne doit pas revenir à l'étage piétons et à l'étage voiture, tel qu'initialement imaginé pour la Part-Dieu mais qui doit arriver à une rue apaisée où chacun trouvera sa place et où on aura une vision globale qui partira de la gare de la Part-Dieu et ira jusqu'aux berges.

Le groupe Socialiste votera avec enthousiasme et même beaucoup d'enthousiasme, monsieur le Président, la suite de ce projet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. C'est un projet évidemment équilibré -comme l'a dit le Maire du troisième arrondissement- entre ceux qui pensent qu'après-demain matin, il n'y aura plus une voiture et ceux qui voudront en rajouter par rapport à ce qu'il y a, on essaie de trouver à moyen terme, pour construire une ville qui bouge et qui bouge dans le temps, qui permette de développer un modèle économique qui est celui de la Part-Dieu.

Pour le reste, information supplémentaire, j'ai appris qu'une des propositions faites par notre opposition, était après les métros, de creuser un tunnel qui irait du 6^e arrondissement jusqu'à l'avenue Berthelot, évidemment, nous ne mettons que 120 M€ dans le percement d'un tube sur la Croix-Rousse. On aurait pu en mettre 200 M€ pour pouvoir aller du 6^e arrondissement et cumuler avec les 3 ou 4 métros qu'on nous promet déjà, bien sûr, tout cela, sans augmenter les impôts. Bonjour la crédibilité !

Chers collègues, si nous pouvons mettre aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge, Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna, Calvel et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) - groupes Gauche alternative, éco-logique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Centre gauche démocrate - Mme Palleja (Non inscrits),

- contre : néant,

- abstentions : groupes Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel qui ont voté pour) - Objectif Lyon Métapolis - Europe-Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna, Calvel et Charles qui ont voté pour) - M. Broliquier (Non inscrits).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2011-1976 - déplacements et voirie - Meyzieu - Restructuration de la rue De Lattre de Tassigny - Réalisation du réseau mutualisé de télécommunications (RMT) et dévoiement du réseau France Télécom - Convention de maîtrise d'ouvrage avec France Télécom - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Forissier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-1976. Monsieur Forissier, vous avez la parole.

M. FORISSIER, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable de la commission et j'ai une courte intervention.

Nous voterons bien sûr ce rapport qui aura pour conséquences de limiter la gêne pour les usagers et de mieux maîtriser les coûts en assurant la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des opérations citées.

Cependant, je voudrais porter à la connaissance de ce Conseil la forte attente des industriels de ces zones qui nécessitent une requalification lourde car, en effet, depuis de nombreuses années, nous n'avons pas été en mesure de réaliser les travaux sur ces voiries pour des raisons tout à fait techniques. En fait, cette zone date des années 1950 et, n'ayant qu'un seul accès, il était totalement impossible d'entreprendre des travaux importants avant la réalisation des contournements de cette zone industrielle, c'est-à-dire le contournement "est" de la ville de Meyzieu par le Conseil général. C'est maintenant chose faite !

Nous avons élaboré un projet dans lequel les modes doux sont largement intégrés et aujourd'hui il est urgent de passer à la réalisation pour des raisons de sécurité et de cohérence avec la ZAC des Gaulnes qui est en commercialisation et dont bien entendu les aménagements sont de qualité. Il ne peut y avoir d'un côté une nouvelle zone qui serait impeccable et de l'autre côté une zone qui serait à l'abandon ou de très mauvaise qualité, tout simplement pour des raisons de non-étalement des activités industrielles et pour pouvoir continuer à qualifier les locaux qui sont abandonnés.

Je tiens d'ailleurs à remercier monsieur le Vice-Président David Kimelfeld, avec lequel nous avons eu des réunions de travail très constructives. L'inquiétude légitime des industriels repose bien entendu sur le prévisionnel de financement insuffisant par rapport au coût des opérations envisagées pour une remise à niveau globale correcte.

Monsieur le Président, je ne vous demande pas de répondre ce soir bien entendu, j'attire simplement votre attention sur la nécessité d'engager cette requalification sur l'ensemble de la zone industrielle de Meyzieu ; bien entendu, en matière de financement, ce n'est pas à vous que je dirai que le rapport qu'amènent ces entreprises permettra l'investissement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. FORISSIER.

N° 2011-1985 - proximité et environnement - Opérations globalisées 2011 de la direction de la propreté - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-1985. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : Cette délibération concerne les opérations globalisées 2011 de la direction de la propreté (individualisation d'autorisation de programme) avec un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe-Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, le service public de la collecte et du traitement des déchets ménagers, service nécessaire et quotidien, exige effectivement des sites de traitement aux normes et adaptés ainsi que des moyens techniques et humains en conséquence.

Le groupe des Ecologistes salue l'effort fait pour faciliter globalement le geste du tri, via des silos à verre enterrés, très utiles en secteur urbain dense ou une captation nettement plus conséquente, via aussi tout simplement la continuité de la mise à disposition gratuite des bacs verts.

Nous notons les investissements conséquents pour l'usine d'incinération de Gerland maintenant ainsi un certain niveau de qualité de cette prestation de traitement. S'il est bien évident que notre collectivité -comme dit plus haut- doit remplir ses obligations en matière de gestion des déchets, elle doit aussi maintenir le cap du côté de l'accompagnement de bonnes pratiques et d'expérimentations, aussi bien en termes de réduction des déchets à la source que de traitements dits "alternatifs au tout-incinération" (le compostage, le lombricompostage, la récupération, le réemploi). Sur ce dernier point, pas d'aménagement spécifique pour des recycleries, ressourceries aux côtés des déchetteries qui, là où l'offre est faite comme par exemple à Gorge de Loup, fonctionnent très bien et donc, semble-t-il, répondent à la demande des Grands Lyonnais.

Nous émettons le voeu que, dans le cadre du choix du futur mode de traitement, cet aspect-là soit étudié de près et que, sur du très court terme, la direction de la propreté puisse engager un dialogue avec les structures locales, type régies de quartier, lesquelles pourraient aussi participer à la diffusion de cette dynamique de récupération et de réemploi tout en maintenant des emplois locaux.

Concernant les logiques de réduction à la source, nous avons avec plaisir découvert les visuels de la campagne de communication Grand Lyon-ADEME insistant sur la quantité d'ordures produites. Il n'est pas aisé, monsieur le Président, de toucher toutes les populations, même avec un message choc. C'est pourquoi nous redisons aujourd'hui l'attachement des écologistes aux multiples et diverses sensibilisations, informations indépendantes, visites de sites, etc.

Enfin, puisque c'est la période des voeux et des bonnes résolutions, les Ecologistes souhaitent que, tout comme le

concept "l'eau bien commun" partagé par le plus grand nombre des élus ici présent, cette question des déchets, qui en fait est la problématique globale de nos ressources, soit l'affaire de tous.

Nous voterons bien sûr ce rapport. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je crois qu'il faudra que l'on construise aussi des réseaux de chaleur de manière à utiliser l'énergie parce qu'il ne faudrait pas que l'on trie d'un côté puis qu'ensuite, on remette tout à la poubelle parce qu'on n'a plus de résultats finaux. C'est un peu plus compliqué que cela, le modèle économique est un peu plus fort que cela mais on y travaille globalement.

Donc je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DESBOS.

N° 2011-1988 - proximité et environnement - Programmation des opérations globalisées 2011 liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe de l'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au dossier numéro 2011-1988 : toujours monsieur Desbos.

M. DESBOS, rapporteur : C'est une délibération concernant la programmation des opérations globalisées 2011 liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe de l'assainissement (individualisation d'autorisation de programme), toujours avec un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, je vais résumer deux commentaires sur un ensemble de travaux concernant la direction de l'eau et de l'assainissement, près de 30 M€, pour des montants qui peuvent paraître importants mais qui concernent une activité publique essentielle à notre cadre de vie.

Le premier commentaire est que, s'il y a beaucoup de travaux évoqués, on sait que, dans toutes nos communes, nous avons encore d'autres dossiers et des études ; je pense, en ce qui me concerne, par exemple à la route de Corbas. La direction de l'eau évoque un stock de travaux importants et sans doute pourrions-nous trouver les formes pour donner une meilleure visibilité, au-delà du programme de travaux de l'année que nous votons aujourd'hui, sur ce stock de travaux pour aider l'ensemble des élus à mesurer la faisabilité des dossiers qu'ils connaissent dans le cadre du mandat.

Et cela me conduit à souligner -comme l'évoquait Jacky Darne tout à l'heure- le montant de ces travaux concernant l'eau et l'assainissement qui reste encore aujourd'hui insuffisant malgré les efforts. En commission Proximité, on évoquait que 0,4 % du réseau d'assainissement était rénové ou remplacé chaque année, ce qui veut donc dire que sa durée de vie moyenne est de 220 ans, plus de deux siècles. Bien évidemment, l'extension de l'agglomération et son urbanisation génèrent des besoins importants, ce qui me permet de conclure sur ces fameuses dépenses publiques -dont on dit toujours ou dont on entend dire, à l'occasion des votes budgétaires, qu'elles sont beaucoup trop fortes- : nous pensons donc au contraire que, comme elles ne se transforment pas en paradis fiscal ou en coffre bancaire mais

qu'elles se transforment bien en emplois et donc en salaires, en cotisations sociales et en pouvoir d'achat, ce sont des dépenses utiles qu'il faut développer.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DESBOS.

N° 2011-1989 - proximité et environnement - Service public de l'eau potable de Givors et Grigny - Choix du futur mode de gestion - Délégation de service public - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-1989. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : Une délibération concernant le service public de l'eau potable de Givors-Grigny (choix du futur mode de gestion - délégation de service public) avec un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le Groupe Europe Ecologie-Les Verts.

(Rumeurs)

M. COSTE : Pourquoi non ? On a le droit de parler tout de même !

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y, allez-y !

M. COSTE : Vous savez qu'on a le droit d'intervenir sur tous les dossiers. S'il y a trop de bazar, on peut aussi le faire. Merci.

Monsieur le Président, chers collègues, les contrats d'affermage pour la gestion de l'eau potable arriveront à leur terme en 2016. Il faudra bien les cinq ans qui viennent pour travailler sur le mode de gestion le plus pertinent. Nous venons d'apprendre que, dès 2011, la CCSPL (Commission consultative des services publics locaux) allait travailler sur ces sujets et nous ne doutons pas que le Conseil de développement sera également saisi de ce dossier.

N'oublions pas d'associer les élus communautaires à ces réflexions ! C'est une de nos demandes constantes, formulées également par des élus d'autres groupes politiques depuis plusieurs années, de constituer un groupe de travail entre élus sur la gestion du bien commun de l'eau, comme cela a été fait pour les déchets. Ce groupe serait amené à examiner sereinement, comme cela a été fait à petite échelle pour Givors-Grigny, les différentes hypothèses de gestion du service public de l'eau potable et les implications de retour éventuel en régie directe.

Nous avons bien compris que les temps considérés (trois ans) étaient trop courts pour pouvoir tester le retour en régie sur la partie Givors-Grigny sans avoir de réflexion globale pour la suite.

En ne doutant pas de votre réponse favorable à notre demande de création d'un groupe de travail, nous voterons ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.

M. BALME : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui nous est soumise concerne le choix de l'affermage pour le service public de l'eau potable des communes de Givors et Grigny. Si cette prise de décision ne devrait pas se faire dans la précipitation et aurait mérité un travail en amont plus développé, nous considérons bien qu'elle n'est qu'une étape transitoire vers le choix de gestion de l'ensemble du réseau d'eau de l'agglomération.

Au cours de l'année 2015 ou 2016, nous allons arriver au terme des contrats de DSP en ce qui concerne le reste du territoire de l'agglomération. Il nous est annoncé, dans cette délibération, une étape de réflexion dès 2011-2012 sur le prochain choix de gestion de notre ressource en eau. On comprend que, bien entendu, il est plus raisonnable de garder un même type de gestion pour l'ensemble du territoire afin d'effectuer un meilleur changement de gestion au terme des contrats en 2015-2016.

Nous ne cachons pas notre préférence pour la régie publique en ce qui concerne la gestion du service de l'eau, comme nous l'avons rappelé à plusieurs reprises au sein de notre assemblée. Une telle décision, si elle était prise, serait un signe fort de la part du Grand Lyon en direction de nos populations et un exemple à donner dans l'évolution d'une agglomération soucieuse du développement d'un service public de qualité.

Rappelons tout de même qu'à l'échelle mondiale, 90 % des services d'eau et d'assainissement sont en gestion publique et qu'un nombre croissant de communes et d'agglomérations choisissent de retourner à la régie directe, laissant de côté cette spécificité française de gestion privée de l'eau. Les entreprises privées de l'eau en assurent seulement 10 % -et heureusement !-

Par ailleurs, nous espérons une implication large des Grand Lyonnais dans la réflexion et le débat du choix de gestion de notre ressource, à l'exemple de la consultation populaire effectuée par la Communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne au sujet du passage en régie pour la distribution de l'eau potable.

La spécificité de l'eau comme bien commun de l'humanité implique que sa gestion soit la plus transparente possible et ne serve pas à rémunérer des actionnaires privés qui, forts d'un trésor de guerre, s'en vont conquérir d'autres marchés. Un marché qui est peu concurrentiel et qui génère une situation de quasi-monopole puisqu'il est dominé par deux grands groupes avec des durées de contrats qui sont -vous le savez- impressionnantes.

Nous ne portons pas la régie comme un dogme absolu. En effet, il arrive qu'il y ait de bonnes gestions de DSP et de mauvaises gestions en régie. Cependant, nous organisons notre réflexion autour de la proposition de loi "visant à mettre en œuvre le droit à l'eau, déposée par les députés communistes et du Parti de gauche, ainsi que la construction d'un Service public national de l'eau qui garantirait l'accès à cette ressource pour les plus précaires sur lesquels pèse une facture grandissante dans le budget des familles. Cette situation nécessite de creuser la question d'une tarification sociale de l'eau ou d'un dispositif d'aide similaire à l'APL via les caisses d'allocations familiales.

Le groupe Communiste et intervention citoyenne -qui est disponible pour un travail de réflexion approfondi et sans précipitation sur ce sujet, pour le bien-être des habitants du Grand Lyon- votera cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Evidemment, chers collègues, on va regarder tout cela avec attention. Moi, je suis toujours sensible à ce qu'avaient fait nos collègues communistes par le temps passé. S'ils avaient fait des DSP, à l'époque, c'était sans doute qu'ils avaient un élément au moins d'hésitation entre la régie directe et la DSP. Donc nous allons faire comme eux, je crois : examiner tout cela avec attention.

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DESBOS.

N° 2011-1997 - urbanisme - Lyon 3° - Aménagement de l'esplanade du Dauphiné - Phase 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2011-1997. Madame Vullien, vous avez la parole.

M. la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour l'aménagement de l'esplanade du Dauphiné ; c'est la phase 2. La première phase avait permis la création d'un espace vert polyvalent à l'échelle des quartiers Vilette, Paul Bert et Sans Souci et la deuxième phase est un aménagement paysager pour l'esplanade du Dauphiné sur une surface de 2,5 hectares. C'est la réalisation de la ligne de tramway T 4 jusqu'à la Part-Dieu et la nouvelle implantation de la ligne T 3 sur l'assiette du terrain comprise entre les rues Paul Bert et Maurice Flandin et le prolongement du boulevard Mouton-Duvernet qui sont l'occasion de réaliser cette deuxième phase.

Donc, ce soir, il nous est demandé une individualisation d'autorisation de programme pour un montant de 1 370 000 € pour 2011, le total étant de 3 500 000 €.

Voilà, monsieur le Président, il y a eu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le Président, l'intervention est retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Donc nous allons voter.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des Présidents

I - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2011-1966 - Opérations globalisées 2011 - Patrimoine communautaire, véhicules, mobiliers et matériels - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2011-1968 - Lyon 6° - Remplacement du système de gestion technique du bâtiment (GTB) de la Cité Centre des Congrès - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur des dossiers numéros 2011-1966 et 2011-1968. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2011-1967 - Maintenance et renouvellement informatique - Programme d'actions pour l'année 2011 - Opérations globalisées de la direction des systèmes d'information et des télécommunications - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° 2011-1969 - Fourniture, mise en oeuvre et maintenance d'une solution logicielle de coordination des travaux de voirie et prestations associées (Système Chorus) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 relatif au transfert du marché - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Corazzol comme rapporteur des dossiers numéros 2011-1967 et 2011-1969. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2011-1970 - Modification du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur du dossier numéro 2011-1970. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

II - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2011-1974 - Charly - Irigny - Vernaison - Requalification du chemin des Flaches - Bilan et clôture de la concertation préalable - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Palleja comme rapporteur du dossier numéro 2011-1974. Madame Palleja, vous avez la parole.

Mme PALLEJA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme PALLEJA.

N° 2011-1977 - Corbas - Aménagement du carrefour entre le boulevard Jean Mermoz (RD 148) et la rue de l'Aviation - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Rhône - Direction de la voirie -

N° 2011-1980 - Corbas - Aménagement de la voie nouvelle 24 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2011-1981 - Décines Charpieu - Requalification de la rue Michelet - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2011-1984 - Décines Charpieu - Etude de la voie nouvelle n° 17 entre les rues Coli et Danton - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Dubos comme rapporteur des dossiers numéros 2011-1977, 2011-1980, 2011-1981 et 2011-1984. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme DUBOS.

N° 2011-1978 - Collonges au Mont d'Or - Chemin des Ecoliers - Aménagement de voie nouvelle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2011-1979 - Collonges au Mont d'Or - Chemin des Ecoliers - Aménagement d'une voie nouvelle - Modification des dates de la concertation préalable - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné mon-sieur Gléréan comme rapporteur des dossiers numéros 2011-1978 et 2011-1979. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. GLÉRÉAN.

N° 2011-1982 - Ecully - Zone 30 phase 2 - Aménagement de l'avenue Paul Santy, chemin du Hêtre Pourpre, chemin de Grandvaux, rue Edouard Payen - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2011-1983 - Saint Cyr au Mont d'Or - Chemin de Champlong - Requalification de voie - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Grivel comme rapporteur des dossiers numéros 2011-1982 et 2011-1983. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. GRIVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. GRIVEL.

III - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2011-1986 - Programmes de travaux annuels 2011 opérations globalisées - Interventions sur le réseau d'eau potable - Sécurité de la ressource - Sécurité de la distribution - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-1987 - Programmation 2011 des opérations globalisées de galeries drainantes, de maîtrise des eaux pluviales et réseaux hydrauliques de défense incendie - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-1990 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet d'accès à l'eau potable et d'appui au développement d'un service public de gestion des ressources en eau dans le district du Damot Gale et du Bolo Sore dans le sud de l'Éthiopie - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2011-1986, 2011-1987 et 2011-1990. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. DESBOS.

N° 2011-1991 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association des ressortissants du secteur de Marena Gadiaga vivant en France pour le projet de réalisation d'un système d'alimentation en eau potable dans le village de Marena Gadiaga au Mali - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport numéro 2011-1991 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2011-1992 - Mions - Restructuration du réseau d'eaux pluviales du secteur Libération - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-1993 - Rillieux la Pape - Restructuration de l'aire d'accueil des gens du voyage - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2011-1992 et 2011-1993. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. DESBOS.

IV - COMMISSION URBANISME

N° 2011-1994 - Albigny sur Saône - Bron - Cailloux sur Fontaines - Caluire et Cuire - Champagne au Mont d'Or - Charbonnières les Bains - Charly - Chassieu - Collonges au Mont d'Or - Corbas - Couzon au Mont d'Or - Craponne - Curis au Mont d'Or - Dardilly - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fleurieu sur Saône - Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Francheville - Genay - Givors - Grigny - Irigny - Jonage - La Mulatière - La Tour de Salvagny - Limonest - Lyon - Lyon 1^{er} - Lyon 2^e - Lyon 3^e - Lyon 4^e - Lyon 5^e - Lyon 6^e - Lyon 7^e - Lyon 8^e - Lyon 9^e - Marcy l'Etoile - Meyzieu - Mions - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Poleymieux au Mont d'Or - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Cyr au Mont d'Or - Saint Didier au Mont d'Or - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Saint Germain au Mont d'Or - Saint Priest - Saint Romain au Mont d'Or - Sainte Foy lès Lyon - Sathonay Camp - Sathonay Village - Solaize - Tassin la Demi Lune - Vaulx en Velin - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Procédure de modification n° 7 (n° 9 pour la commune de Grigny et n° 2 pour la commune de Givors) et procédure de modification de périmètres de protection de monuments historiques - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné madame la Vice-Présidente David comme rapporteur du dossier numéro 2011-1994. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DAVID.

N° 2011-1995 - Sathonay Camp - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de révision simplifiée n° 12 - Projet mixte d'équipements publics et de logements - Ouverture de la concertation préalable à la révision simplifiée - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation - Débat sur les orientations d'aménagement et de développement durable - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport numéro 2011-1991 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2011-1996 - Rillieux la Pape - Projet d'aménagement des Balcons de Sermenaz - Bilan de la concertation préalable - Lancement de la procédure de consultation d'aménageurs - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-1998 - Lyon 7^e - Parc Blandan - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2011-1996 et 2011-1998. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux rapports concernant le parc Blandan et les Balcons de Sermenaz.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2011-1999 - Saint Germain au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Couzon au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - Lyon 9^e - Lyon 5^e - La Mulatière - Genay - Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Fontaines sur Saône - Caluire et Cuire - Lyon 4^e - Lyon 1^{er} - Lyon 2^e - Rives de Saône - Maisons du projet - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Bouju comme rapporteur du dossier numéro 2011-1999. Monsieur Bouju, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BOUJU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. BOUJU.

N° 2011-2000 - Sathonay Village - Aménagement de la place Danis - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Suchet comme rapporteur du dossier numéro 2011-2000. Monsieur Suchet, vous avez la parole.

M. SUCHET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. SUCHET.

M. LE PRÉSIDENT : Nous en avons terminé.

(La séance est levée à 22 heures).

Annexe (1/17)

Budget primitif 2011 (dossier n° 2011-1958)

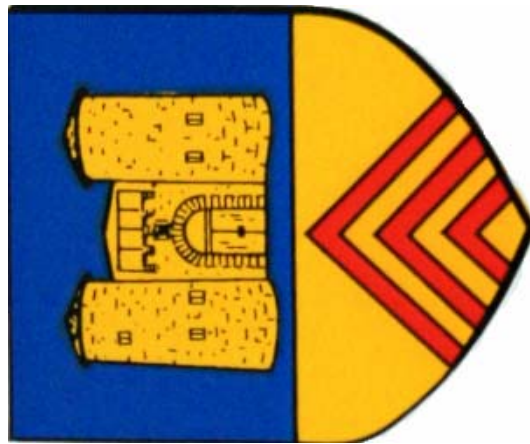
Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le Vice-Président Darne

BUDGET PRIMITIF 2011

conseil du 10 janvier 2011

GRANDLYON : 58 communes au 1/01/2011

1 280 497 habitants



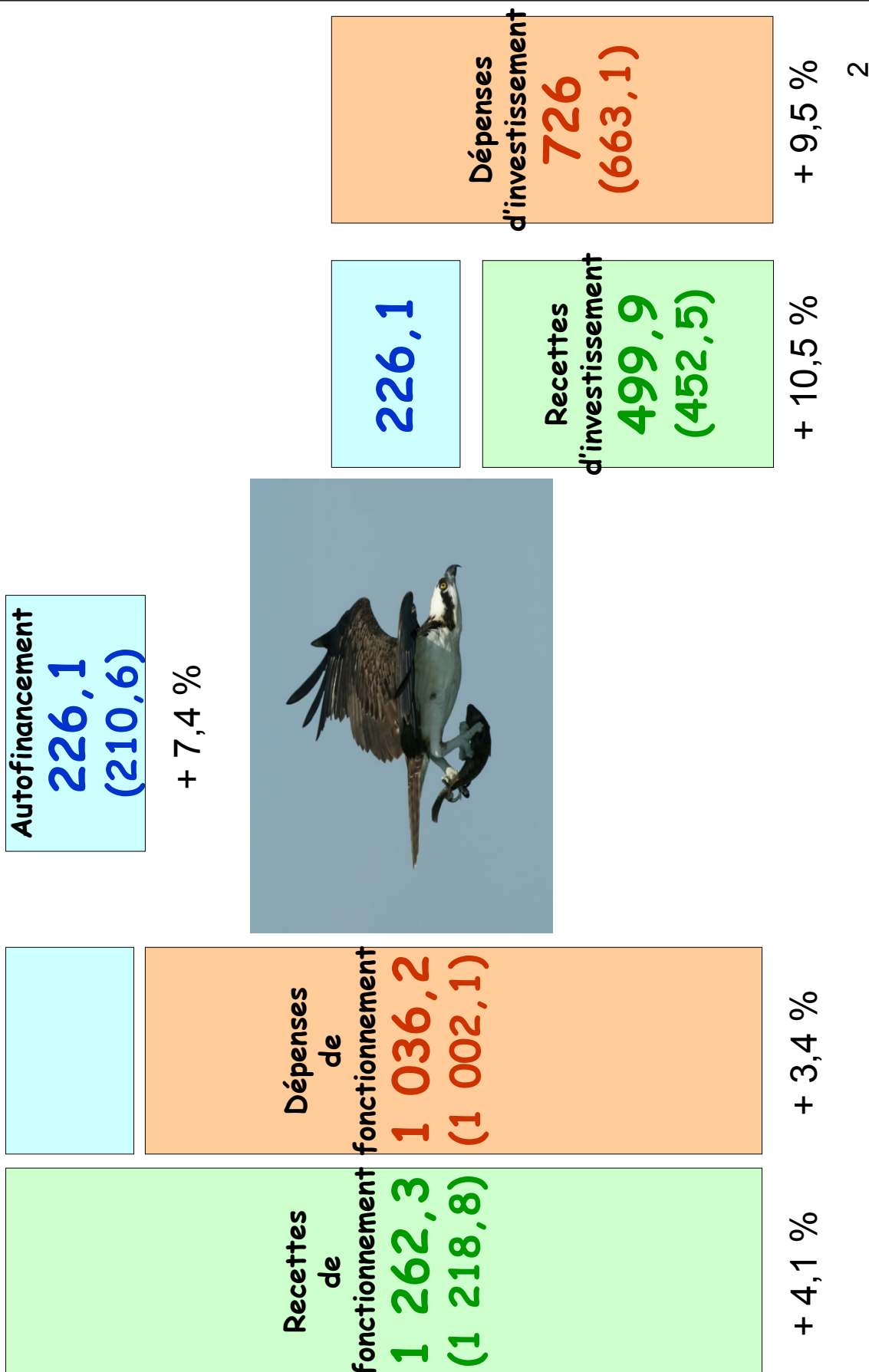
+ une nouvelle compétence :

Les Réseaux de télécommunication

GRANDLYON
communauté urbaine

Annexe (2/17)

Budget primitif 2011 consolidé (M€)



Annexe (3/17)

Budget 2011

◆ **Les recettes : 1 262,3 M€**

➤ Nouvelle Fiscalité :

598,9 M€ (8 composants)

➤ Attribution de compensations :

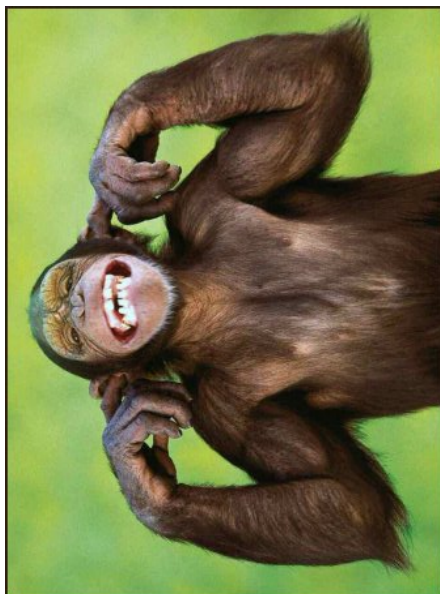
338,9 M€ (- 1,35%)

➤ TEOM : 108,2 M€ (+ 2%)

➤ Redevance Fermiers : 11,8 M€ (+ 3%)

➤ Redevance assainissement : 59,6 M€ (+ 0,6%)

➤ Autres recettes : 144,9 M€ (+ 4,9%), dont péage du BPNL (31 M€), vente de matériaux (4,6 M€),...



Budget 2011

Détail « fiscalité »

◆ Taxes sans pouvoir de taux	147 M€
◆ (cotisation sur valeur ajoutée, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, taxe sur les surfaces commerciales)	
◆ Taxes avec pouvoir de taux	306 M€
◆ (taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises, TFNB)	
◆ Compensations	146 M€
◆ Attributions compensation reçue des communes	11 M€
◆ Attribution de compensation versée	-213 M€
◆ Dotation solidarité communautaire	- 18 M€

Annexe (5/17)

Budget 2011

◆ Personnel (chapitre 012) : 211,7 M€ (tous budgets consolidés retraités)

	BP 2010	BP 2011	
Principal :	182,7 M€	188,2 M€	(3,0%)
Assainissement :	26,2 M€	26,7 M€	(1,9%)
Eaux :	1,853 M€	1,897 M€	(2,3%)
Restaurant :	1,426 M€	1,496 M€	(4,9 %)

Evolution moyenne tous budgets consolidés retraités
BP 2008 à BP 2011 : 2,5 %/an

Annexe (6/17)

Budget 2011

◆ Personnel (chapitre 012) : 211,7 M€ (+3,2 %)

Tous budgets consolidés retraités

	CA 2008	CA 2009	BP 2010	BP 2011
MONTANT	192,8	198,0	205,1	211,7
Evolution CA/CA ou BP/BP en %	0,9	2,7	2,0	3,2
Dont budget principal	170,4 (0,8)	176,5 (3,6)	182,7 (3,5)	188,2 (3,0)
EFFECTIF moyen payé	4 619	4 656	4 656	+ 20 agents

Evolution moyenne tous budgets consolidés retraités :
BP 2008 à BP 2011 = 2,5 %

Annexe (7/17)

Budget 2011

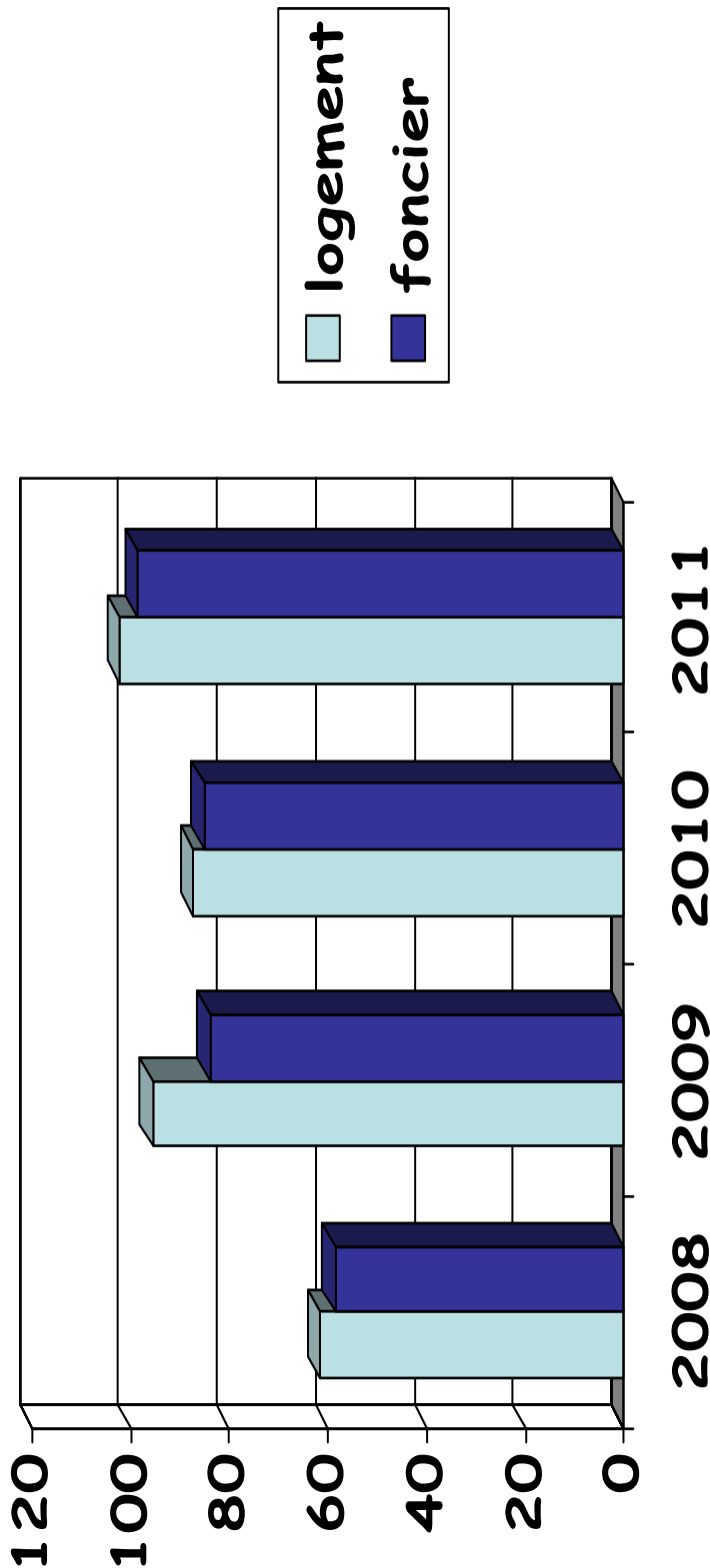
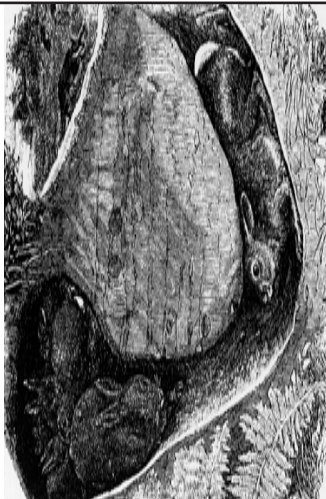
- ◆ La dette (consolidée retraitée tous budgets court et long terme) :
 - L'encours : 1 235 M€ (1 222 M€ au 1/01/2010)
 - Les intérêts : 54,3 M€ (52,8 M€ au BP 2010)
 - *Taux moyen de la dette fin 2010 : 2,72 % (3,26 % en 2009)
 - Capital remboursé 2011 : 110,3 M€



Annexe (8/17)



◆ Zoom sur les politiques : foncière et logement (en M€)



Nota : Les réserves foncières pour le logement social sont intégrées dans les 2 politiques

Annexe (9/17)

◆ Zoom sur les ZAC

=> Participations ZAC créées :

2011 : 42,6 M€

2012 : 38,8 M€

2013 : 39,3 M€

Au-delà : 214,8 M€ (prévu), soit 6 ans à ~ 35 M€/an

+ Rachats d'ouvrages ZAC créées : 76,9 M€

Les ZAC à créer en 2011 modifieront ces engagements

Rappel : Provisions pour risques sur les bilans : 35,5 M€



Annexe (10/17)

◆ **Zoom sur la Voirie**

(fonctionnement et investissement)

2008 : 149,1 M€

2009 : 153,4 M€

2010 : 178,3 M€ (Pré-CA)

2011 : 277,4 M€ (Prévu)

Total : 758,2 M€

2000 : 2 200 km de voies

2010 : 2 701 Km de voies

Exemples de paiements 2011 : Tunnel de la croix-rousse ; Phase 2 BUE ; desserte Renault Trucks ; pont Schuman ; Voirie de proximité ...



Annexe (11/17)



◆ **Zoom sur l'assainissement**
(fonctionnement et investissement)

2008 : 50,9 M€

2009 : 82,0 M€

2010 : 96,3 M€ (Pré-CA)

2011 : 77,1 M€ (Prévu)

Total : 306,3 M€

2000 : 140 Mm3 traités

2010 : 190 Mm3 traités

Redevance :

2010 : 0,845 € ht/m³

2011 : 0,875 € ht/m³

➔ **+ 0,03 € ht/m³**

Consommation :

70,04 Mm³

68,09 Mm³ (prévu)

-1,95 Mm³

Annexe (12/17)

PPI : réalisation et capacité financière

en charge nette

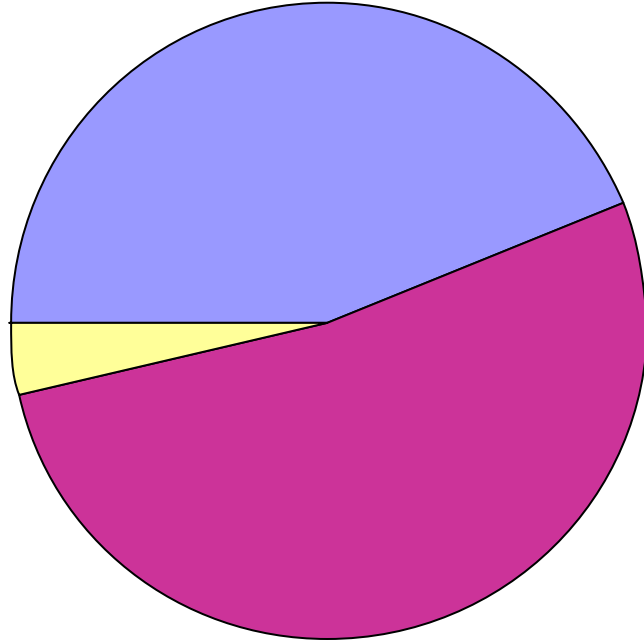
+ Reste à réaliser sur autorisation de programme au 31-12-2008	812,28 M€
+ Autorisations de programme nouvelles 2009-2010	860,75 M€
= Stock d'AP au 01-01-2011	1 673,03 M€
- CP réalisés 2009-2010	807,78 M€
= Reste à réaliser au 01-01-2011	865,25 M€
AP 2011 prévues	450,00 M€
CP 2011 prévus	492,11 M€
<p>Capacité financière 2011-2016 estimée à 2 300 M€ soit en moyenne 383,33 M€ par an</p>	



Analyse territoriale des investissements 2010



Fonctionnement des services 4 %
14,037 M€



Communes 52 %
202,877 M€

➤ Lyon 24,4 %
49,461 M€

➤ Autres communes 75,6 %
153,416 M€

Agglomération 44 %
168,982 M€

Budget 2011

Mandat 2008/2014 :
« Plan de vol » respecté

avec

de bons indicateurs :



➤ Autofinancement brut : 226,1 M€

➤ Epargne nette : 115,8 M€

Annexe (15/17)

Budget 2011



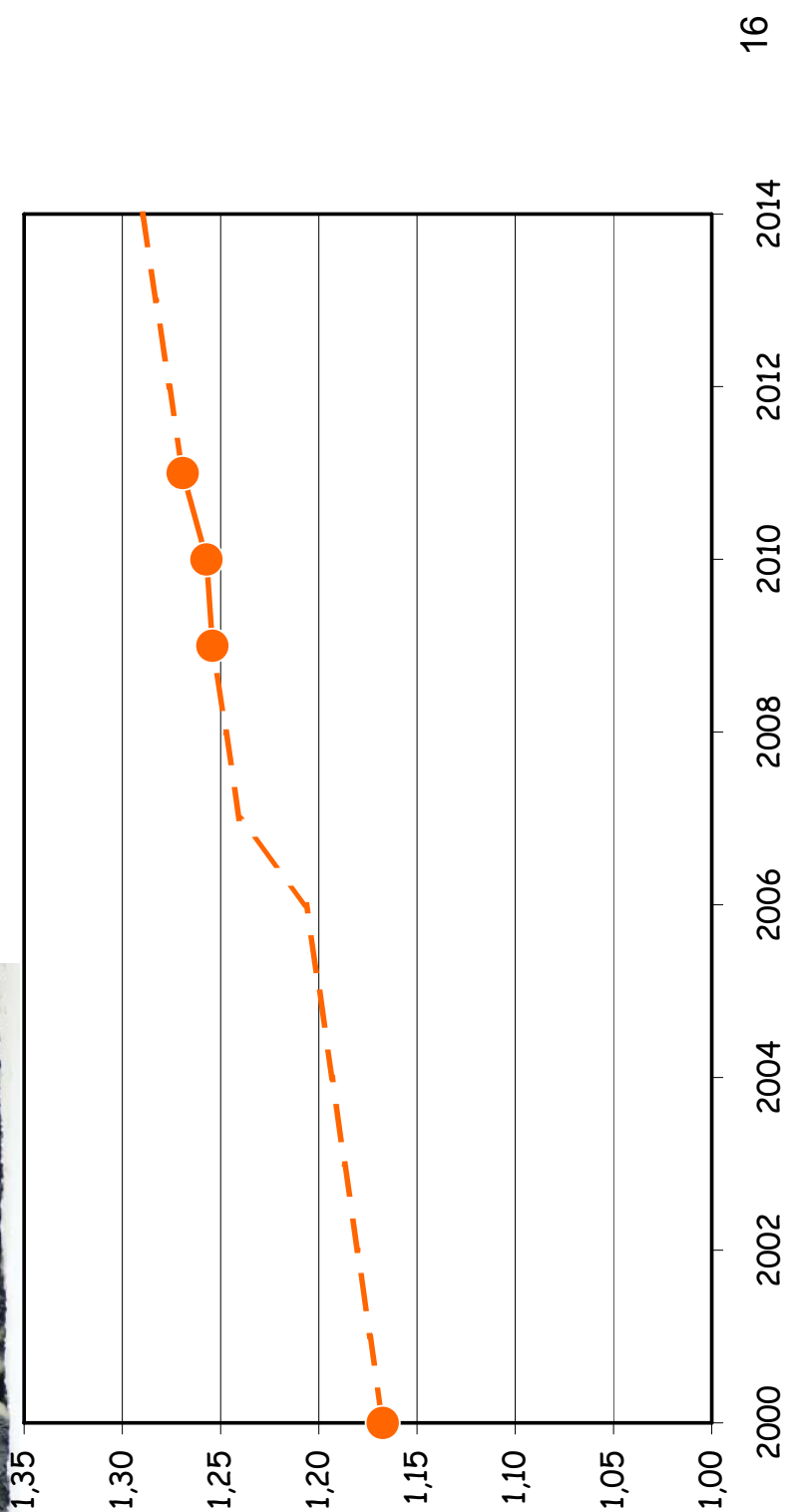
Quelques Ratios BP 2011 :

Ratio (définition)	Valeurs BP 2011	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles fonctionnement/population	809 €	781 €
Recettes réelles fonctionnement/population	986 €	940 €
Dépenses d'équipement brut/population	434 €	277 €
Encours de la dette/population	826 €	876 €

Annexe (16/17)

Budget 2011

Évolution de la population au 1^{er} janvier de chaque année
en millions d'habitants



Annexe (17/17)

